Quatre-vingt-unième année. — N° 252. Le Numéro : 10 francs. Lundi 24 et Mardi 25 Octobre 1949.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 100.97, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.000	1.650	900	700	500	300	200	4.500	2.500	1.350
Etranger	5.500	2.900	1.600	2.550	1.400	850	350	11.300	5.900	2.600

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret n° 49-1439 du 21 octobre 1949 relatif aux indemnités allouées à divers fonctionnaires de la présidence du conseil (secrétariat général du Gouvernement) (p. 10696).

Ministère de la justice.

Décret portant nomination de magistrats (rectificatif) (p. 10697).

Ministère des affaires étrangères.

Décret n° 49-1233 portant publication de l'arrangement franco-luxembourgeois relatif à l'échange des stagiaires entre la France et le Luxembourg et de l'accord franco-luxembourgeois relatif aux travailleurs frontaliers, signés à Paris le 27 juin 1949 (additif) (p. 10698).

Exequatur accordés à des consuls (p. 10699).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Arrêté du 5 octobre 1949 fixant les traitements alloués, à compter du 1er janvier 1949, à certains personnels des écoles de rééducation professionnelle des mutilés de guerre et du travail (p. 10697).

Arrêté du 17 octobre 1949 portant création d'une commission spéciale de codification des textes législatifs et réglementaires concernant les pensions civiles et militaires de retraite (p. 10698).

Arrêté du 22 octobre 1949 relatif à la dévolution d'une parcelle de terre sise à Rouffach et acquise par l'ennemi pendant l'occupation (p. 10698).

Arrêté du 24 octobre 1949 portant rétablissement des droits de douane applicables à certains produits (p. 10698).

Tableau des éléments retenus pour le calcul des bénéfices agricoles forfaitaires imposables au titre de l'année 1949 (bénéfices de 1948) (rectificatif et additif) (p. 10698).

Ministère de la défense nationale.

Citations à l'ordre de l'armée aérienne (rectificatif) (p. 10699).

Décret du 19 octobre 1949 déclarant d'utilité publique l'acquisition d'un terrain sis à Saint-Pierre-des-Corps (Indre-et-Loire) nécessaire à la construction d'une caserne de gendarmerie (p. 10699).

Décret du 19 octobre 1949 déclarant d'utilité publique et urgente l'acquisition de parcelles de terrain sises à Mérignac et à Caudéran (Gironde) nécessaires au parc du génie de Bourran (p. 10699).

Décret du 19 octobre 1949 portant acceptation de l'offre de démission d'un officier de la gendarmerie nationale (p. 10699).

Décret du 19 octobre 1949 portant nomination et reclassement dans le corps des ingénieurs militaires de l'air d'anciens élèves de l'école polytechnique classés à leur sortie de l'école dans le corps des ingénieurs militaires de l'air (p. 10699).

Décrets des 19 et 20 octobre 1949 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 10700).

Décrets portant promotions (armée de terre, réserve) (rectificatifs) (p. 10703).

Arrêtés du 1er octobre 1949 concernant des régies d'avances (p. 10705).

Arrêtés du 1er octobre 1949 portant dérogation à l'arrêt de recrutement des personnels non titulaires (services extérieurs du secrétariat aux forces armées [air]) (p. 10705).

Arrêté du 6 octobre 1949 modifiant l'arrêté du 30 juillet 1947 portant institution de spécialités au sein des différents corps du personnel non officier de l'armée de l'air (p. 10705).

Tableau des désignations coloniales du 25 octobre 1949 (p. 10705).

Liste des aspirants d'active, candidats au grade de sous-lieutenant d'active, admissibles à l'école militaire de l'air à la suite des épreuves écrites du concours exceptionnel de 1949 (p. 10711).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du 10 octobre 1949 portant approbation du budget autonome primitif de l'école nationale supérieure des arts décoratifs pour l'exercice 1949 (p. 10712).

Arrêtés du 12 octobre 1949 portant création de certificats d'aptitude professionnelle dans divers départements (p. 10712).

Arrêté du 13 octobre 1949 portant création d'une section technique au collège technique de jeunes filles de Marseille (p. 10712).

Arrêté du 17 octobre 1949 portant ouverture de crédit (fonds de concours) (p. 10712).

Arrêté du 17 octobre 1949 portant remise de débet (p. 10712).

Arrêté du 19 octobre 1949 portant convocation du conseil supérieur de l'éducation nationale (p. 10712).

Arrêté du 19 octobre 1949 relatif au programme du concours d'entrée à l'école normale supérieure (p. 10712).

Arrêté du 20 octobre 1949 fixant la date de l'élection des représentants du personnel à la commission supérieure des archives (p. 10712).

Arrêté portant ouverture de crédits spéciaux d'exercice clos (rectificatif) (p. 10712).

Arrêté fixant la composition de la commission chargée de l'examen des connaissances et des titres des candidats à l'école française d'Athènes pour l'année scolaire 1949-1950 (p. 10712).

Arrêtés portant nomination d'élèves de l'école normale supérieure (section des sciences) (p. 10712).

Arrêté portant nomination des élèves de première année de l'école nationale supérieure de céramique de Sèvres (p. 10712).

Arrêtés portant nominations (architecture et enseignement supérieur) (p. 10712).

Liste des élèves de troisième année de l'école centrale lyonnaise ayant obtenu le diplôme d'ingénieur en 1949 (p. 10713).

Liste des élèves de l'école d'électricité et de mécanique industrielles (école Violet) ayant obtenu, à la fin de l'année scolaire 1948-1949, le diplôme d'ingénieur électricien mécanicien (p. 10713).

Liste des élèves de l'école de dessin des chambres syndicales des dentelles, tulles et broderies et de la passementerie ayant obtenu, à la fin de l'année scolaire 1948-1949, le diplôme de dessinatrice en dentelles et broderie (p. 10713).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêté du 13 octobre 1949 portant modification des statuts du centre d'études des matières plastiques (p. 10713).

Arrêtés du 17 octobre 1949 agréant du matériel pour emploi dans les mines grisouteuses (p. 10714).

Arrêtés portant nomination à titre définitif et affectation d'ingénieurs ordinaires des mines (p. 10714).

Arrêté portant annulation d'une nomination (administration centrale) (p. 10714).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 11 octobre 1949 concernant l'organisation de concours en vue de la réalisation de tracts relatifs à la production des céréales (p. 10714).

Arrêté du 14 octobre 1949 autorisant la construction de sucreries (p. 10715).

Arrêtés portant attributions de fonctions (service de la répression des fraudes) (p. 10715).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret n° 49-1322 relatif au conditionnement des écorces de quinquina (rectificatif) (p. 10715).

Décret n° 49-1323 relatif au conditionnement des arachides (rectificatif) (p. 10715).

Décret portant dégagement des cadres d'administrateurs des services civils de l'Indochine (rectificatif) (p. 10715).

Arrêté portant prolongation d'une mission à l'étranger d'un inspecteur de la flottille des douanes et régies de l'Indochine (p. 10716).

Arrêtés portant admission à la retraite, annulation de nomination, réintégrations, inscriptions au tableau d'aptitude, promotions, reclassements, titularisations, nomination et plaçant dans la position de congé hors cadres:

Administration générale (p. 10716).
Administration coloniale (p. 10716).
Assistance médicale en Indochine (p. 10716).
Chemins de fer (p. 10716).
Garde indochinoise (p. 10717).
Infirmières (p. 10717).
Sages-femmes (p. 10717).
Service des mines (p. 10717).
Travaux publics (p. 10717).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêtés du 5 octobre 1949 portant homologation des coefficients d'adaptation du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis dans divers départements (p. 10715).

Arrêté portant nomination d'un régisseur d'avances (p. 10715).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté du 5 octobre 1949 portant création et organisation d'un service des relations extérieures au ministère de la santé publique et de la population (p. 10717).

Arrêté du 22 octobre 1949 fixant la date des examens pour l'obtention du diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute (p. 10718).

Ministère de la marine marchande.

Arrêté du 11 octobre 1949 portant suppression et rétablissement de stations de garde maritime (p. 10717).

Jugements déclaratifs d'absence (p. 10718).

Successions en déshérence (rectificatif) (p. 10718).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunion de commission (p. 10718).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution (p. 10719).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Convocation de commission (p. 10719).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 10719).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis relatif à une bourse de voyage des compositeurs de musique (p. 10719).

Avis relatif à l'ouverture d'un concours en vue de la nomination d'un inspecteur des monuments historiques (p. 10720).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Tarifs de transport présentés à l'homologation ministérielle par les chemins de fer d'intérêt général (p. 10720).

Annonces (p. 10723).

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

PUBLIÉS EN ANNEXES

Assemblée nationale. — Annexes: feuilles 34 et 35 (session de 1949) (*pour l'édition complète*). (Voir le sommaire des annexes au *Journal officiel* du mardi suivant.)

SOMMAIRE DES DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

publiés du 17 au 23 octobre 1949.

ASSEMBLEE NATIONALE

1re LÉGISLATURE. — SESSION DE 1949

Feuille 19.

Fixation du budget des dépenses militaires pour l'exercice 1949. — Projet de loi (*suite*) ..... p. 577

Fin du régime des réquisitions de logement. — Projet de loi..... p. 587

Aménagements fiscaux en matière de bénéfices agricoles et de revenus fonciers. — Projet de loi..... p. 588

Liberté du commerce de l'essence. — Rapport, par M. Peytel..... p. 591

Etablissement d'un statut des réfractaires. — Proposition de loi de M. Mouton..... p. 591.

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée ..... p. 592

Complément à l'article 6 de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre. — Rapport, par M. Lareppe..... p. 592

Changement des prénoms de l'adopté en cas d'adoption ou de légitimation adoptive et modification des articles 350, 361 et 369 du code civil. — Rapport, par Mme Rabaté. p. 592

Majoration de la valeur des jardins et champs pour l'acquisition desquels les sociétés de crédit immobilier sont autorisées à consentir des prêts. — Rapport, par M. Moisan ..... p. 593

Accord de certaines facilités aux redevables du prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation et prévision d'une procédure particulière pour l'examen des demandes en remise ou en modération des majorations d'impôts prévue par l'article 3 de la loi du 24 septembre 1948. — Projet de loi . p. 593

Exonération du payement de la taxe de séjour dans les stations climatiques pendant la durée de leur hospitalisation, des malades de la sécurité sociale. — Proposition de loi de M. Barel..... p. 593

Acquisition du centre national de la pénicilline par le centre national de transfusion sanguine — Création de la société des produits biochimiques. — Deuxième rapport supplémentaire, par M. Seguin ..... p. 594

Accord aux mères de famille salariées de facilité de congé le jour de la fête des mères. — Rapport par M. Bouxom ..... p. 594

Autorisation sous certaines conditions du cumul de la profession de pharmacien, de médecin, de dentiste ou de vétérinaire. — Rapport par M. Pierre-Fernand Mazuez ..... p. 594

Modification de l'article 6 de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre. — Proposition de loi de M. René Schmitt ..... p. 595

Abrogation des dispositions de l'ordonnance du 13 avril 1943 qui ont modifié en Algérie la législation sur les biens de l'Etat, de l'Algérie et du domaine public. — Proposition de loi de M. Fernand Chevallier ..... p. 595

Adaptation de la législation de la sécurité sociale à la situation des cadres — Proposition de loi de M. Siefridt ..... p. 595

Maintien en cas d'insuffisance de prix ou d'évaluation de la procédure de l'expertise prévue par les articles 168 et suivants du code de l'enregistrement. — Proposition de loi de M. Mathieu..... p. 596

Cumul des exploitations agricoles. — Avis ..... p. 596

Maintien dans les lieux de certains clients des hôtels, pensions de famille et meublés. — Avis..... p. 597

Modification de l'article 2 du décret n° 46-614 du 5 avril 1946 relatif à l'exploitation des substances utiles aux recherches et réalisations concernant l'energie atomique dans les territoires d'outre-mer. — Projet de loi..... p. 597

Pratique de la greffe de la cornée grâce à l'aide de donneurs d'yeux volontaires. — Rapport par M. Cordonnier ..... p. 597

Vaccination obligatoire par le B. C. G. des étudiants en médecine et art dentaire, des élèves infirmières, assistantes sociales, sages-femmes et du personnel hospitalier. — Rapport par M. Cordonnier.. p. 598

Fixation des règlements à intervenir entre bailleurs et preneurs par suite de la suppression des contributions foncières. — Proposition de loi de M. Joseph Denais. ... p. 602

Extension aux titulaires d'une pension de vieillesse reconnus inaptes du bénéfice de la majoration pour tierce personne quel que soit l'âge auquel ils la sollicitent. — Proposition de loi de M. Marcel Noël ..... p. 602

Accord de certaines facilités aux redevables du prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation et prévision d'une procédure particulière pour l'examen des demandes en remise ou en modération des majorations d'impôts prévues par l'article 3 de la loi du 24 septembre 1948. — Rapport par M. Eugène Rigal ..... p. 603

Création de contingents de croix de la Légion d'honneur et de la médaille militaire en faveur des personnels militaires n'appartenant pas à l'armée active. — Rapport par M. Anxionnaz ..... p. 603

Modification de la loi n° 46-2124 du 29 décembre 1946 relative aux conventions collectives du travail. — Proposition de loi de M. Lespès ..... p. 604

Aménagement de la taxe locale additionnelle aux taxes sur le chiffre d'affaires. — Institution au profit des départements et des communes d'une taxe locale frappant les demandes à la consommation et les prestations de service, obligatoire dans toutes les communes, au taux uniforme de 2 p. 100. Rapport, par M. André Guillant... p. 604

Prérogatives du ministère de la santé publique et de la population. — Proposition de loi de M. Barrot... p. 606

Report au 10 juillet de la date de versement du deuxième acompte provisionnel et suppression des pénalités pour les contribuables n'ayant pu payer à temps le premier acompte provisionnel. — Proposition de résolution de M. Guiguen ..... p. 607

Abaissement de 30 p. 100 des droits de circulatoin sur les vins. — Proposition de loi de M. Paumier... p. 607

Application dans les localités classées sinistrées des articles 19 et 20 de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948. — Proposition de loi de M. Guiguen..... p. 608

Relèvement de la redevance due par les organismes d'habitations à bon marché. — Projet de loi.... p. 608

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée nationale..... p. 608

Réintégration des déportés, internés et veuves de fonctionnaires et agents licenciés avant la loi du 22 juillet 1948. — Proposition de loi de M. Darou..... p. 608

Feuille 20.

Faculté pour les fonctionnaires anciens combattants et victimes de la guerre, de rester en fonctions au delà de l'âge légal de la retraite. — Proposition de loi de M. Maurice Poirot..... p. 609

Indemnisation des évadés des territoires soumis à l'autorité de fait dit de gouvernement de Vichy ou administrés par l'ennemi, de pertes de biens de toute nature résultant de leur évasion. — Proposition de loi de M. Ninine..... p. 609

Définition de l'origine des fonctionnaires relevant du ministère de la France d'outre-mer pour la détemination des droits à congé administratif et à perception des indemnités dites de dépaysement ou d'éloignement. — Proposition de loi de M. Duveau..... ..... p. 609

Participation de la métropole aux dépenses de réfection du réseau routier de l'Est algérien particulièrement éprouvé du fait des opérations de guerre sur la Tunisie et l'Italie. — Avis, par M. Truffaut..... p. 610

Aide aux victimes de la tempête du 1er mars 1949 sur la côte de la mer du Nord. — Ouverture des crédits nécessaires pour effectuer des travaux de protection nécessités par suite des dégâts survenus aux ouvrages de protection des ports du littoral de la mer du Nord et aide aux foyers sinistrés. — Rapport, par M. Truffaut ..... p. 610

Bénéfices des exploitations agricoles. — Proposition de loi de M. Godin ..... p. 610

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée. — Rapport par M. Pierrard. p. 611

Modification de la circulaire n° 112 S S du 3 avril 1947 afin que les pensions et retraites ne soient plus considérées comme revenus professionnels. — Proposition de résolution de M. Frédéric-Dupont. p. 611

Exercice des professions de médecin, chirurgien dentiste et de sage-femme par certains praticiens étrangers. — Avis ..... p. 611

Statut du personnel des écoles annexes et des écoles d'application. — Proposition de loi de M. André Monteil ..... p. 611

Organisation de l'administration générale de l'assistance publique de Paris et création d'un conseil des hôpitaux de Seine et Seine-et-Oise. — Proposition de loi de M. Bernard Lafay ..... p. 612

Prorogation du délai fixé pour la liquidation et la dévolution du patrimoine de l'entr'aide française. — Proposition de M. Pierre Chevalier ..... p. 617

Amnistie des condamnations prononcées contre des travailleurs lors des grèves dans les mines de la sidérurgie. — Réintégration des travailleurs licenciés ou suspendus. — Proposition de résolution de M. Kriegel-Valrimont..... p. 617

Allocation d'une subvention à la cité universitaire de Paris en vue du maintien sans augmentation des anciens taux des loyers payés par les résidents. — Proposition de loi de M. Cayol..... p. 618

Prix du poisson. — Proposition de résolution de M. Reeb..... p. 618

Aménagements fiscaux. — Lettre rectificative au projet de loi..... p. 618

Secours aux victimes de la catastrophe de la fosse 11 de Béthune. — Proposition de résolution de Mme Darras ..... p. 619

Modification de l'article 380 du code pénal (vol entre parents). — Avis. p. 619

Autorisation pour les officiers nommés ou promus à un grade à titre temporaire en vertu du décret du 1 octobre 1939 et qui ont été privés de leur grade par l'acte dit loi du 22 aout 1940, de porter à nouveau les insignes de ce grade, d'en recevoir l'appellation et d'en exercer les fonctions tout en ne percevant que la somme du grade à titre définitif dont ils sont détenteurs. — Rapport par M. Capdeville ..... p. 619

Complément à l'article 76 de la loi d'urbanisme du 15 juin 1943. — Rapport par M. Darou..... p. 620

Constitution de la « Société des transports pétroliers par pipe-line » et construction d'un pipe-line entre la Basse-Seine et la région parisienne. — Rapport par M Peytel ..... p. 620

Interdiction de l'emploi de certains gaz toxiques dans la désinsectisation et la dératisation des locaux d'habitation. — Rapport par M. Barrot ..... p. 621

Abrogation de l'article 206 du décret n° 48-1986 du 9 décembre 1948 instituant une commission départementale de conciliation en cas de contestation de l'application des droits d'enregistrement prévus en cas de vente d'immeubles. — Proposition de résolution de M. Theetten..... p. 621

Autorisation d'avances du Trésor à la caisse nationale de crédit agricole. — Projet de loi..... p. 622

Annulation de crédits en application de l'article 2 de la loi n° 48-1921 du 21 décembre 1948 et ouverture de crédits au titre du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones pour l'exercice 1949. — Rapport supplémentaire par M. Charles Barangé..... p. 622

Incendie involontaire en forêt. — Avis par M. Valentino..... p. 623

Modification en faveur des anciens combattants des conditions d'âge exigées pour l'octroi de l'allocation temporaire aux économiquement faibles et de l'allocation aux vieux travailleurs. — Proposition de loi de M Chautard..... p. 623

Application à toutes les stations balnéaires du paragraphe 10 de l'article 10 de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 sur les loyers. — Proposition de loi de M. Defos du Rau..... p. 624

Ratification du décret du 1er janvier 1949 précisant que les relations douanières entre l'Afrique équatoriale et le Cameroun seront réglées par une convention approuvée par les hauts commissaires de ces deux territoires. — Projet de loi..... p. 624

Vente des immeubles de faible valeur dépendant des successions vacantes. — Projet de loi..... p. 624

Modification de l'article 29 du livre Ier du code du travail concernant le repos des femmes en couches. — Rapport supplémentaire par Mlle Prévert ..... p. 624

Complément à l'ordonnance du 21 avril 1945 sur la nullité des actes de spoliation accomplis par l'ennemi ou sous son contrôle. — Rapport par M. Mondon..... p. 625

Maintien des services d'hospitalisation existant à l'hôtel Foch de Suresnes. — Proposition de résolution de Mme Hertzog-Cachin.... p. 625

Renforcement du contrôle sur les organismes de sécurité sociale. — Proposition de loi de M. Viatte..... p. 626

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée ..... p. 627

Solde et allocations accessoires du personnel colonial. — *Passages accordés aux officiers, fonctionnaires, employés et agents civils et militaires des services coloniaux ou locaux.* — Rapport par M. Ninine..... p. 627

Application aux départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion des dispositions de la législation de sécurité sociale relative aux accidents du travail et aux maladies professionnelles. — *Rajustement des rentes et allocations accordées aux victimes d'accidents du travail pour cette application.* — Rapport par M. Ninine ..... p. 629

Abrogation du septième alinéa de l'article 444 du code d'instruction criminelle. — Rapport par M. Minjoz ..... p. 630

Extension du champ d'application de la loi du 29 décembre 1934 facilitant l'acquisition de véhicules et tracteurs automobiles. — Rapport, par M. Minjoz..... p. 631

Modification de l'article 51 du code des pensions en étendant le bénéfice de la pension de veuve au taux spécial aux veuves âgées de plus de soixante ans et dont le revenu imposable ne dépasse pas 100.000 francs. — Proposition de loi de Mme Péri..... p. 631

Extension du bénéfice de la pension d'ascendant aux ascendants des victimes de la guerre qui ne sont imposables à l'impôt général sur le revenu que pour un revenu net ne dépassant pas 100.000 F. — Proposition de loi de Mme Péri... p. 631

Maintien, après le décès de la mère, des allocations accordées aux orphelins de guerre atteints d'une infirmité incurable. — Proposition de loi de Mme Péri..... p. 631

Garantie aux vieux travailleurs d'une représentation dans les commissions cantonales d'assistance. — Proposition de loi de M. Juge... p. 632

Modification de l'article 11 de la loi n° 48-337 du 27 février 1948 sur le rapport constant entre les pensions militaires d'invalidité et les traitements bruts des fonctionnaires. — Proposition de loi de M. Touchard..... p. 632

Codification des rapports entre employeurs et façonniers de l'industrie textile. — Proposition de loi de M. Marcel Noël..... p. 632

Accord d'une majoration exceptionnelle de pension aux veuves de guerre remariées dont le mari est décédé des suites d'un fait de guerre. — Proposition de loi de Mme Péri..... p. 633

Inscription dans la nomenclature du dix-neuvième tableau des travaux susceptibles de provoquer des maladies professionnelles de l'industrie du délainage. — Rapport, par M. Renard..... p. 633

Création dans l'administration des postes, télégraphes et téléphones d'un cadre provisoire de dames inspecteurs adjoints, dames inspecteurs, en vue de l'intégration dans ce cadre des dames commis ancienne formule, surveillantes et surveillantes principales des postes, télégraphes et téléphones issues des ex-dames employées et dames commis des postes, télégraphes et téléphones. — Rapport, par Mme Reynaud..... p. 633

Conditions d'exonération des droits de successions dus par les héritiers des victimes de guerre. — Proposition de loi de M. Theetten... p. 634

Modification de l'article 1033 du code de procédure civile relatif aux délais de procédure. — Proposition de loi de M. Garet.... .... p. 634

Nomination des juges de paix. — *Organisation des justices de paix.* — Rapport, par M. Garet..... p. 634

Transfert des audiences des justices de paix au palais de justice dans les villes de plus de 500.000 habitants. — Rapport, par M. Garet. p. 635

Exercice des professions de médecin, chirurgien dentiste et sage-femme par certains patriciens étrangers — Rapport, par M. Maurice Fredet..... p. 635

Extension de la sécurité sociale aux grands invalides et aux veuves de guerre qui n'exercent pas ou n'ont pas exercé une fonction salariée. —, Rapport, par M. Mokhtari ..... p. 635

Statut des réfractaires. — Rapport, par M. Darou..... p. 636

Assurance des marins de commerce et de la pêche contre les pertes d'équipement par suite d'événements de mer. — Avis..... p. 636

Répartition des abattements globaux opérés sur le budget de la santé publique et de la population par la loi n° 48-1972 du 31 décembre 1948. — Avis..... p. 637

Accord d'un crédit aux sinistrés de la ville de Rosendaël (Nord) à la suite de l'inondation occasionnée par la rupture de la digue de Dunkerque. — Proposition de résolution de M. Theetten..... p. 637

Affirmation et matérialisation par le Gouvernement des droits de souveraineté de la France sur les îles australes françaises, notamment l'archipel Kerguelen, et envoi d'une mission économique, scientifique et militaire. — Proposition de résolution de M. Louis Rollin ..... p. 637

Fixation de l'âge d'ouverture du droit à pension pour le personnel du service des égouts. — Proposition de loi de M. Charles Schauffler. p. 638

Report exceptionnel au 31 mai 1946 de l'origine du délai de cinq ans prévu à l'article 67 de la loi de pension des militaires et marins retraités et rappelés à l'activité. — Proposition de loi de M. Delcos ..... p. 638

Autorisation de dépenses d'investissement reconstruction, modernisation et équipement) pour l'exercice 1949. — Avis..... p. 638

Feuille 21.

Autorisation de dépenses d'investissement (reconstruction, modernisation et équipement) pour l'exercice 1949. — Avis (*suite*) ..... p. 641

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée. — Rapport, par M. de Moro-Giafferri ..... p. 641

Accord aux fonctionnaires et agents de l'Etat mis à la retraite au titre de l'article 21 de la loi du 8 août 1947 d'une bonification de service égale à la prorogation d'activité qu'ils étaient en droit d'espérer en vertu des dispositions de l'article 10 de la loi du 15 février 1946. — Proposition de loi de M. Delcos..... p. 641

Modification de l'article 58 de la loi du 20 septembre 1948 relatif au cumul des pensions. — Proposition de loi de M. Delcos..... p. 641

Obligation pour les établissements de crédit de communiquer au ministère des finances les comptes courants et dossiers des titres n'ayant pas donné lieu à opérations depuis cinq ans. — Proposition de loi de M. Charles Lussy ..... p. 642

Election des députés à l'Assemblée nationale. — Proposition de loi de M. Jacques Bardoux..... p. 642

Rentes et allocations accordées aux victimes d'accidents du travail. — Rapport supplémentaire, par M. Meck..... p. 646

Assouplissement des lois du 7 janvier 1948 et du 12 mars 1948 connues sous le nom de plan Mayer. — Proposition de loi de M. Girardot. p. 647

Rétablissement des parités de traitement entre les classes et échelons du corps des administrateurs civils et du cadre provisoire des agents supérieurs. — Proposition de résolution de M. Servin..... p. 648

Prorogation du décret n° 46-2020 du 17 septembre 1946 attribuant une indemnité de difficulté administrative à certains fonctionnaires. — Proposition de résolution de Mme Scheil ..... p. 648

Application du décret du 10 janvier 1949 portant extension aux étudiants de certaines dispositions du régime de la sécurité sociale aux élèves infirmières et assistantes sociales. — Rapport, par Mlle Prévert ..... p. 648

Abrogation des dispositions du décret-loi du 30 octobre 1935 en ce qui concerne la retenue faite sur les salaires mensuels des cantonniers de l'Etat pour frais de mandats-cartes. — Proposition de résolution de M. Poumadère..... p. 648

Modification de l'article 14 du règlement de l'Assemblée nationale en vue de la constitution d'une commission des boissons. — Rapport, par M. Delachenal. — Avis, par M. de Sesmaisons..... p. 649

Allocation à toutes les mères d'une prime exceptionnelle à l'occasion de la fête des mères. — Proposition de résolution de Mme Roca. p. 649

Cessation des activités des exploitations d'électricité et de gaz. — *Installations intérieures et appareils ménagers.* — Rapport, par M. Barrot ..... p. 650

Fixation de l'âge d'ouverture du droit à pension pour le personnel du service des égouts. — Rapport, par M. Yves Fagon..... p. 650

Publications destinées à la jeunesse. — — Rapport, par M. Gosset..... p. 651

Ratification de l'accord culturel conclu entre le Gouvernement de la République française et le gouvernement de la Sarre le 15 décembre 1948. — Rapport, par M. Philippe Farine..... p. 652

Abrogation du deuxième alinéa de l'article 17 du décret du 10 décembre 1923 portant atteinte au droit de certains anciens combattants pensionnés pour tuberculose. — Rapport, par M. Maurice Poirot.. p. 652

Cession à l'office national industriel de l'azote de l'usine sulfurique de Bordc-Longue, dépendant de la poudrerie nationale à Toulouse. — Rapport par M. Tourtaud.... p. 653

Allocation d'une subvention à la cité universitaire de Paris en vue du maintien sans augmentation des anciens taux des loyers payés par les résidents. — Rapport, par M. Cogniot..... p. 653

Ouverture d'un deuxième crédit en vue de compléter les secours accordés à titre d'avances sur dommages aux victimes de l'insurrection malgache. — Proposition de loi de M. Duveau..... p. 653

Accord de certaines facilités aux assujettis au prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation, et institution d'une procédure spéciale pour l'examen des demandes en remise ou en modération des majorations d'impôt prévus par l'article 3 de la loi n° 48-1477 du 24 septembre 1948. — Avis..... p. 654

Répartition des abattements globaux opérés sur le budget des affaires étrangères par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Avis.... p. 654

Atténuation de la crise du logement par une meilleure répartition en accordant des indemnités aux locataires désirant se retirer à la campagne ou acceptant un logement plus petit que celui qu'ils occupent actuellement. — Proposition de loi de M. Marrane..... p. 654

Réduction de loyers. — Avis..... p. 655

Organisation de la liaison et de la coordination des services sociaux. — Proposition de loi de M. Auban... p. 656

Dévolution des terrains d'aviation militaires désaffectés. — Rapport supplémentaire par M. de Sesmaisons ..... p. 656

Création et suppression de postes de magistrats. — Projet de loi..... p. 656

Cession amiable de l'ancien terrain d'aviation de Menzel-Témime (Tunisie). — Projet de loi..... p. 657

Exploitation des substances utiles aux recherches et réalisations concernant l'énergie atomique dans les territoires d'outre-mer. — Rapport par M. Malbrant..... p. 657

Organisation et composition du haut conseil de l'Union française. — Rapport par M. Martine..... p. 657

Répartition de l'abattement global opéré sur le budget de la justice par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Avis..... p. 657

Report de crédits de l'exercice 1947 à l'exercice 1948. — Avis..... p. 658

Répartition de l'abattement global opéré sur le budget du travail et de la sécurité sociale par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Avis ..... p. 658

Appel des jeunes gens sous les drapeaux. — Avis..... p. 658

Abrogation de l'article 9 de la loi du 30 juin 1917 sur la spécialisation des inspecteurs des colonies. — Projet de loi..... p. 658

Répartition des abattements globaux opérés sur le budget annexe de la radiodiffusion française par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Projet de loi. ..... p. 659

Institution en faveur de certains grands invalides et mutilés de guerre d'une indemnité spéciale extraordinaire. — Lettre rectificative au projet de loi..... p 663

Rapport par M. Albert Aubry..... p. 663

Prorogation des dispositions du décret n° 46-2020 du 17 septembre 1946 accordant une indemnité de difficultés administratives aux fonctionnaires en service dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle. — Proposition de résolution de M. Mondon. p. 664

Maintien en fonctions et titularisation, suivant un pourcentage déterminé des instituteurs et des institutrices pourvus du brevet élémentaire et qui sont restés à la disposition de leurs académies respectives durant la guerre et l'occupation. — Proposition de résolution de Mme Lempereur... p. 664

Organisation de la formation professionnelle. — Projet de loi..... p. 664

Modification et complément à la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 sur les loyers. — Rapport par M. Dominjon..... p. 669

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée ..... p. 670

Affirmation et matérialisation par le Gouvernement des droits de souveraineté de la France sur les îles australes françaises, notamment l'archipel Kerguelen et envoi d'une mission économique, scientifique et militaire. — Rapport par M. Castellani..... p. 670

Maintien pour les officiers généraux du cadre de réserve du régime du payement mensuel et à terme échu de leur solde. — Proposition de résolution de M. Edmond Michelet ..... p. 671

Répartition de l'abattement global opéré sur le budget de la justice par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Rapport par M. Charles Barangé ..... p. 671

Report de crédits de l'exercice 1947 à l'exercice 1948. — Rapport par M. Charles Barangé..... p. 671

Répartition des abattements globaux opérés sur le budget des affaires étrangères par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Rapport par M. Charles Barangé..... p. 672

Répartition des abattements globaux opérés sur le budget de la santé publique et de la population par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Rapport par M. Charles Barangé ..... p. 672

Répartition de l'abattement global opéré sur le budget du travail et de la sécurité sociale par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Rapport par M. Charles Barangé..... p. 672

Accord de certaines facilités aux assujettis au prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation et institution d'une procédure spéciale pour l'examen des demandes en remise ou en modération des majorations d'impôts. — Rapport par M. Eugène Rigal..... p. 672

Institution en faveur de certains grands invalides et mutilés de guerre d'une indemnité spéciale extraordinaire. — Avis par M. Devemy... p. 672

Feuille 22.

Institution en faveur de certains grands invalides et mutilés de guerre d'une indemnité spéciale extraordinaire. — Avis par M. Devemy (suite)..... p. 673

Répartition de l'abattement global opéré sur le budget de l'aviation civile et commerciale par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Avis ..... p. 673

Répartition de l'abattement global opéré sur le budget des travaux publics, des transports et du tourisme par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Avis..... p. 673

Répartition de l'abattement global opéré sur le budget de l'industrie et du commerce par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Avis ..... p. 673

Cumul des exploitations agricoles. — Rapport par M. Lucas..... p. 674

Etablissement de servitudes et obligations dans l'intérêt des réceptions radioélectriques. — Rapport par M. Barthélémy..... p. 674

Etablissement de servitudes dans l'intérêt des réceptions radioélectriques. — Rapport par M. Barthélémy ..... p. 675

Répartition de l'abattement global opéré sur le budget des anciens combattants et victimes de la guerre par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Lettre rectificative au projet de loi..... p. 675

Annulation de crédits en application de l'article 2 de la loi n° 48-1921 du 31 décembre 1948 et ouverture de crédits au titre du budget annexe des monnaies et médailles pour l'exercice 1949. — Projet de loi.. p. 675

Organisation des services de police dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion. — Projet de loi..... p. 676

Modification des articles 2, 7 et 8 de la loi du 18 août 1948 créant le conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux. — Proposition de loi de M. Jean-Raymond Guyon p. 676

Institution en faveur de certains grands invalides et mutilés de guerre d'une indemnité spéciale extraordinaire. — Deuxième lettre rectificative au projet de loi. p. 677

Revalorisation du traitement des instituteurs du cadre spécial et des moniteurs en Algérie et intégration du cadre spécial dans le cadre normal. — Proposition de résolution de M. Mokhtari..... p. 678

Réorganisation du régime de l'émission à Madagascar. — Rapport par M. Castellani..... p. 678

Prévision d'une répartition de pneus à tous les automobilistes dès le mois de mai et de la liberté de vente pour le 1er juillet 1949. — Proposition de résolution de M. Poumadère..... p. 680

Ouverture de crédits au budget du ministère des affaires étrangères pour le fonctionnement de la nouvelle légation de France à Tel-Aviv. — Projet de loi..... p. 680

Régions administratives. — Rapport par M. Alfred Coste-Floret..... p. 681

Assurance des marins de commerce et de la pêche contre les pertes d'équipement par suite d'événements de mer. — Rapport par M. Gance ..... p. 683

Favorisation et soutien pécuniaire d'une saison artistique et culturelle dans le cadre du palais de Versailles. — Proposition de résolution de M. Marcel Poimbœuf..... p. 683

Modification de l'article 18 bis du règlement. — Proposition de résolution de M. Henri Teitgen..... p. 683

Organisation et fonctionnement de la lutte contre les maladies vénériennes. — Proposition de loi de M. Segelle..... p. 683

Complément à la loi du 30 juin 1926 en ce qui concerne le remboursement des prestations, taxes locales et fournitures individuelles. — Proposition de loi de M. Minjoz ..... p. 684

Déclassement de l'ancienne enceinte fortifiée de Strasbourg. — Rapport par M. Clostermann..... p. 684

Modification de la loi du 30 juin 1926 sur la propriété commerciale. — Proposition de loi de M. Citerne, p. 684

Institution d'un code du travail dans les territoires et territoires associés relevant du ministère de la France d'outre-mer. — Projet de loi ..... p. 686

Prorogation dans les départements de la Guyane française, de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion de la date de clôture de l'exercice 1948, de la date limite de vote pour l'exercice 1948 des impositions directes par les assemblées locales ainsi que de la date limite de clôture de la session budgétaire des conseils généraux pour l'exercice 1949. — Projet de loi..... p. 698

Répartition de l'abattement global opéré sur le budget de l'intérieur par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Avis..... p. 699

Répartition des abattements globaux opérés sur le budget de l'industrie et du commerce par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Rapport par M Charles Barangé. p. 699

Dissolution du commissariat à la mobilisation des métaux non ferreux. — Rapport par M. Degoutte..... p. 699

Répartition de l'abattement global opéré sur le budget des travaux publics, des transports et du tourisme par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Rapport par M. Charles Barangé ..... p. 700

Répartition de l'abattement global opéré sur le budget de l'aviation civile et militaire par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Rapport par M. Charles Barangé..... p. 700

Répartition des abattements globaux opérés sur le budget des finances par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Avis..... p. 700

Accord aux anciens combattants originaires des territoires d'outre-mer d'avantages analogues à ceux accordés aux anciens combattants métropolitains (indemnité spéciale extraordinaire). — Proposition de résolution de M. Ninine..... p. 700

Ouverture d'un crédit de 4 milliards et création de recettes au moins égales au montant de ce crédit pour effectuer le payement de la première tranche du pécule aux prisonniers de guerre qui pendant leur captivité n'ont perçu ni solde ni traitement. — Proposition de loi de M. Michel..... p. 700

Application sans délai aux agents hospitaliers de l'assistance publique de la Seine des arrêtés parus au Journal officiel *les 29 janvier et 12 février 1949.* — Proposition de résolution de Mme Rabaté..... p. 702

Ouverture de crédits pour le secours des populations sinistrées de la côte Est de Madagascar par suite de cyclone. — Proposition de résolution de M. Castellani..... p. 702

Réorganisation des sociétés nationales de constructions aéronautiques et de la Société nationale d'études et de constructions de moteurs d'aviation. — *Protection des secrets de la défense nationale.* — Projet de loi..... p. 702

Annulation de crédits en application de l'article 2 de la loi n° 48-1921 du 21 décembre 1948 et ouverture de crédits au titre du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones pour l'exercice 1949. — Lettre rectificative au projet de loi ..... p. 703

Accord d'un contingent exceptionnel de croix de la Légion d'honneur à l'occasion du centième anniversaire de la révolution de 1848 et du tricentenaire des traités de Westphalie. — Avis..... p. 703

Répartition des abattements globaux opérés sur le budget de la présidence du conseil par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Avis. p. 704

Répartition de l'abattement global opéré sur le budget de la présidence du conseil par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Rapport par M. Charles Barangé..... p. 704

Feuille 23.

Répartition de l'abattement global opéré sur le budget de la présidence du conseil par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Rapport par M. Charles Barangé *(suite)* ..... p. 705

Répartition de l'abattement global opéré sur le budget de l'intérieur par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Rapport par M. Charles Barangé ..... p. 705

Répartition de l'abattement global opéré sur le budget de l'éducation nationale par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Avis ..... p. 705

Rapport par M. Charles Barangé..... p. 706

Répartition de l'abattement global opéré sur le budget des finances par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Rapport par M. Charles Barangé ..... p. 706

Répartition de l'abattement global opéré sur le budget de la France d'outre-mer par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Avis..... p. 707

Rapport par M. Charles Barangé..... p. 707

Répartition de l'abattement global opéré sur le budget de l'agriculture par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Avis ..... p. 707

Rapport par M. Charles Barangé..... p. 707

Prorogation des délais prévus par la loi n° 49-331 du 12 mars 1949. — Projet de loi ..... p. 708

Modification de la loi du 7 janvier 1948 autorisant l'émission d'un emprunt. — Proposition de loi de M. Siefridt ..... p. 708

Relèvement du chiffre plafond fixé en matière de procédure commerciale pour le recouvrement des petites créances. — Proposition de loi de M. Minjoz ..... p. 708

Accord aux bénéficiaires de l'allocation aux vieux travailleurs salariés ou de l'indemnité temporaire, au titre de la loi du 13 septembre 1946, d'un voyage gratuit par an en chemin de fer sans limitation de parcours sur tout le territoire métropolitain. — Rapport par M. Poumadère..... p. 708

Substitution, pour la fourniture de l'armée, de la viande de porc frais ou congelé à la viande de bœuf. — Rapport par M. Thoral. p. 709

Fixation du régime électoral, de la composition et de la compétence d'une assemblée représentative territoriale et du conseil général de la Côte française des Somalis. — Avis..... p. 709

Augmentation de 25 à 60.000 francs du montant de la majoration accordée aux mutilés du travail à 100 p. 100 incurables et dont l'état nécessite des soins constants. — Proposition de loi de M. Maurice Fredet ..... p. 713

Accès d'une nouvelle catégorie de citoyens de statut local au premier collège algérien. — Proposition de loi de M. Bentaieb ..... p. 713

Accord aux tuberculeux en traitement dans les établissements de cure et à leurs familles de la réduction de 50 p. 100 sur les tarifs de chemin de fer et de la franchise postale. — Proposition de résolution de M. Mora ..... p. 714

Modification de l'article 11 de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre. — Proposition de loi de M. Burlot..... p. 714

Complément à l'article 3 de la loi n° 49-489 du 12 avril 1949 portant application de la sécurité sociale des militaires. — Proposition de loi de M. Emile-Louis Lambert ..... p. 714

Confirmation de l'application de l'article 31 du livre 1er du code du travail sur les conventions collectives aux offices publics et ministériels. — Rapport par M. Gazier. p. 715

Extension à la deuxième naissance et aux suivantes du bénéfice d'allocation de maternité accordée à la première naissance sans aucune condition quand la mère a moins de vingt-cinq ans. — Rapport par M. Bouxom ..... p. 716

Application au personnel docker et assimilé des ports maritimes et fluviaux des dispositions de l'ordonnance du 22 février 1945 instituant des comités d'entreprise. — Rapport par M. Cayol..... p. 716

Suspension de toute importation de vins étrangers pour la durée de la campagne vinicole en cours. — Rapport par M. Lucien Lambert.. p. 717

Amnistie de certaines infractions commises par les agriculteurs à la législation sur les prix, à la législation économique ou à l'occasion du fonctionnement des tribunaux paritaires. — Proposition de loi de M. de Sesmaisons..... p. 717

Modification du décret accordant médailles et primes et certaines distributions aux mères de dix, huit et cinq enfants. — Proposition de loi de Mme François..... p. 718

Annulation du payement des astreintes en matière de dommages intérêts résultant de jugement d'expulsion de locaux d'habitation. — Propositions de loi de M. Alphonse Denis ..... p. 718

Accord aux viticulteurs victimes des gelées qui ont sévi dans l'Aude et l'Hérault le 10 avril 1949 de secours d'urgence, de dégrèvements d'impôts, de l'exonération au titre du prélèvement exceptionnel et d'indemnités proportionnelles à l'importance des dégâts subis par chaque viticulteur sinistré. — Proposition de résolution de M. Llante ..... p. 718

Acquisition de la nationalité française par déclaration aux personnes originaires des territoires cédés à la France par le traité de paix avec l'Italie du 10 février 1947. — Avis ..... p. 719

Modification de l'article 365 du code pénal. — Avis..... p. 719

Modification de l'article 43 de la loi du 21 avril 1810 concernant les mines, minières et carrières. — Rapport par M. Louvel ..... p. 719

Modification de certaines dispositions du statut vitcole. — Rapport par M. Guille ..... p. 719

Diminution des frais de transports établis par la Société nationale des chemins de fer français pour les vins expédiés des lieux de production vers les centres de consommation. — Proposition de résolution de M. Zunino..... p. 720

Activités industrielles ou commerciales de l'Etat, des établissements publics nationaux, des entreprises publiques et sociétés d'économie mixte. — Proposition de loi de M. Edouard Bonnefous..... p. 720

Mise à la disposition des agriculteurs du matériel et des produits qui leur sont nécessaires pour la culture à des prix qui répondent à la baisse des produits agricoles. — Proposition de résolution de M. Temple..... p. 721

Fonctionnaires, employés ou ouvriers d'une administration publique d'origine étrangère, anciens combattants des armées alliées, ayant acquis la nationalité française. — Proposition de loi de M. Touchard ..... p. 721

Suppression du cadre des agents supérieurs et intégration de ceux-ci dans le cadre des administrateurs civils. — Proposition de loi de M. René Kuehn..... p. 722

Création d'un comité de coordination des tarifs de transports, droits et taxes de transit de port et de tous les frais perçus pour le transfert des produits de l'Algérie en France métropolitaine. — Proposition de résolution de M. Fernand Chevalier..... p. 723

Autorisation de transformation d'emplois et réforme de l'auxiliariat. — Projet de loi..... p. 723

Ouverture d'un crédit de 2 millions pour la célébration du bi-millénaire de la bataille d'Alésia. — Projet de loi..... p. 723

Ouverture d'un crédit de 5 millions de francs au budget du ministère de l'éducation nationale pour la célébration du centenaire de la mort de Chopin. — Projet de loi. p. 724

Modification de l'article 14 de la loi du 25 avril 1946 relative à la nationalisation de certaines sociétés d'assurances et à l'industrie des assurances en France. — Projet de loi..... p. 724

Modalités de la prise en charge par l'Etat de l'exécution des tâches de répartition de produits industriels. — Projet de loi..... p. 724

Mise gratuite à la disposition de l'œuvre de la transfusion sanguine d'urgence des installations et de l'équipement du centre militaire d'études et de fabrication de la pénicilline et d'expropriation d'un immeuble. — Avis..... p. 725

Modification de l'article 94 du règlement de l'Assemblée nationale relatif à la procédure de conversion automatique des questions écrites en questions orales. — Proposition de résolution de M. Vendroux..... p. 725

Retour à la liberté des salaires dans le cadre des conventions collectives. — Avis..... p. 725

Restriction à la prorogation résultant de l'extension à l'Algérie de la loi n° 48-2009 du 31 décembre 1948 concernant certains locaux à usage commercial, industriel ou artisanal. — Refus d'homologation d'une décision de l'assemblée algérienne..... p. 726

Hôpitaux et hospices publics. — Projet de loi..... p. 727

Modification des articles 23, 24, 63, 69 et 326 du code d'instruction criminelle. — Projet de loi..... p. 730

Complément et modification de l'article 23 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse. — Projet de loi ..... p. 731

Modification de l'article 32 de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre. — Projet de loi..... p. 731

Ratification de la convention relative au service militaire conclue le 30 mars 1949 entre la France et le Luxembourg. — Projet de loi. p. 731

Modification de la législation des sociétés. — Projet de loi..... p. 731

Extension aux entreprises de transport des dispositions de l'article 1er de la loi n° 46-2195 du 11 octobre 1946 relative à l'organisation des services médicaux du travail. — Projet de loi ..... p. 733

Restaurants sociaux. — Proposition de loi de M. Francis Leenhardt .... p. 733

Ratification de la convention financière franco syrienne signée le 7 février 1949. — Projet de loi..... p. 734

Feuille 24.

Ratification de la convention financière franco-syrienne signée le 7 février 1949. — Projet de loi (*suite*) ..... p. 737

Approbation de la convention signée à Paris le 18 octobre 1946 entre la République française et les Etats-Unis d'Amérique en vue d'éviter la double imposition et l'évasion en matière d'impôts sur les successions et de modifier et de compléter la convention franco-américaine du 25 juillet 1939 relative aux impôts sur les revenus et du protocole signé à Washington le 17 mai 1948. — Projet de loi ..... p. 738

Demandes en autorisation de poursuites contre des membres de l'Assemblée ..... p. 742 et 743

Affiliation des employés de transports routiers à la caisse autonome de retraite des agents de chemins de fer secondaires d'intérêt général, d'intérêt local et des tramways. — Proposition de résolution de M. Bonnet ..... p. 743

Pouvoi de la ville de Paris d'un stade d'au moins 100.000 places. — Proposition de résolution de M. Jean Cayeux ..... p. 743

Extension dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion de certains textes concernant la législation du travail agricole de la France métropolitaine. — Projet de loi..... p. 743

Exonération des étudiants des instituts d'études politiques de l'obligation d'acquitter de nouveaux droits en s'inscrivant en vue d'obtenir les grades dans les facultés de droit — Proposition de loi de M. Cayol. p. 744

Fixation du prix du blé. — Proposition de résolution de M. René Charpentier .... p. 744

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée ..... p. 744

Cessation des dispositions prévues par l'article 2 de la loi du 24 janvier 1941 portant prorogation de délais en matière de propriété industrielle. — Proposition de loi de M. Jean-Paul Palewski..... p. 744

Aménagement de l'exercice du droit de préemption. — Proposition de loi de M. Rumarony..... p. 744

Complément au décret du 22 mars 1947 portant fixation du prix du blé par l'institution d'un prix différentiel en faveur des petits et moyens producteurs. — Proposition de loi de M. Waldeck Rochet ..... p. 745

Délai pour le payement du deuxième tiers provisionnel des impôts. — Proposition de résolution de M. Hénault..... p. 745

Modification du statut viticole du « Champagne ». — Projet de loi. p. 745

Approbation d'une convention passée entre l'Etat et le département de la Moselle en vue de la cession à cette collectivité des bâtiments de l'ancien tribunal de Thionville. — Projets de loi..... p. 746 et 748

Ratification des accords relatifs à la sécurité sociale intervenus le 25 février 1949 entre la France et la Sarre. — Projets de loi..... p. 748

Transfert au Panthéon du corps du père de Victor Schoelcher. — Projet de loi..... p. 753

Modification du statut de la Cochinchine dans l'Union française. — Projet de loi..... p. 753

Création d'un conseil des mines dans le département de la Guyane. — Projet de loi..... p. 754

Régularisation de la situation des élèves recrutés au concours de 1947 de l'école centrale des arts et manufactures. — Projet de loi..... p. 754

Organisation par décret d'un référendum dans les établissements français de l'Inde et engagement des dépenses afférentes aux frais de déplacement et de séjour des observateurs neutres appelés à assister à cette consultation. — Projet de loi..... p. 755

Attribution de la farine panifiable nécessaire aux industries utilisatrices françaises — Proposition résolution de Mme Rose Guérin . p. 755

Assimilation de la culture du tabac aux cultures générales en vue de déterminer l'impôt agricole. — Proposition de résolution de M. Ruffe..... p. 755

Règlement définitif des opérations de reclassement du personnel des organismes de sécurité sociale. — Proposition de loi de M. Alfred Costes ..... p. 756

Ratification du traité d'union douanière entre la France et l'Italie signé à Paris le 26 mars 1949. — Projet de loi..... p. 757

Ratification du statut du conseil de l'Europe signé à Londres le 5 mai 1949 et fixation des modalités de désignation des représentants de la France à l'Assemblée consultative prévue par ce statut. — Projet de loi..... p. 759

Majoration du taux de l'allocation aux vieux travailleurs anciens salariés. — Propositions de loi de M. Croizat..... p. 761

Ratification du pacte de l'Atlantique signé à Washington le 4 avril 1949. — Projet de loi..... p. 762

Attribution d'une pension d'invalidité basée sur le taux du grade à tous les militaires de carrière et à leurs ayants cause. — Proposition de loi de M. Médecin..... p. 765

Modification de la réglementation en vigueur sur la liberté des transports de camionnage urbain. — Proposition de loi de M. Robert Schmidt ..... p. 765

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée ..... p. 766

Régime des assurances sociales applicables aux assurés des professions non agricoles. — Projet de loi. . p. 766

Réduction du droit de consommation sur l'alcool. — Proposition de résolution de M. Jean-Raymond Guyon ..... p. 766

Aménagements fiscaux. — Rapport, par M. Charles Barangé..... p. 767

Feuille 25.

Aménagements fiscaux. — Rapport, par M. Charles Barangé (*suite*)..... p. 769

Feuille 26.

Aménagements fiscaux. — Rapport, par M. Charles Barangé (*suite*)..... p. 801

Ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1948 et ratification de décrets. — Rapport, par M. Charles Barangé (*suite*)..... p. 829

Feuille 27.

Ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1948 et ratification de décrets. — Rapport, par M. Charles Barangé (*suite*) ..... p. 833

Aménagements fiscaux en matière de bénéfices agricoles et de revenus fonciers — Rapport, par M. Charles Barangé..... p. 855

Feuille 28.

Aménagements fiscaux en matière de bénéfices agricoles et de revenus fonciers. — Rapport par M. Charles Barangé (*suite*) ..... p. 861

Ouverture de crédits et autorisation d'engagement de dépenses au titre du budget général de l'exercice 1949 (Dépenses civiles de reconstruction et d'équipement, opérations nouvelles). — Rapport par M. Charles Barangé..... p. 868

Accroissement des ressources et de l'action des chambres d'agriculture. — Proposition de loi de M. Jacques Bardoux..... p. 889

Participation des caisses d'épargne au financement de la reconstruction — Proposition de loi de M. Jacques Bardoux ..... p. 890

Modification de l'article 2 de la loi du 1er septembre 1948 relative aux locations faites à des administrations publiques. — Proposition de loi de M. Frédéric-Dupont ..... p. 892

Exclusion de l'application du décret du 29 octobre 1936 relatif aux cumuls de retraites, de rémunérations et de fonctions des commissaires et du personnel des associations syndicales de remembrement et de reconstruction. — Proposition de loi de M. Garet..... p. 892

Annulation de l'arrêté du 26 janvier 1949 relatif aux taux d'extraction et aux caractéristiques obligatoires des différentes farines et fixation à 81 du taux de blutage du blé — Rapport par M. Garavel ..... p. 893

Modification du statut viticole champenois. — Proposition de loi de M. René Charpentier..... p. 893

Modification des conditions d'obtention de l'allocation temporaire des économiquement faibles et de l'allocation aux vieux travailleurs salariés. — Proposition de résolution de M. Frédéric-Dupont. p. 893

Revalorisation des indemnités de réquisition de terrains pour l'implantation de constructions provisoires. — Proposition de loi de M. Sid Fridi ..... p. 894

Demandes en autorisation de poursuites contre des membres de l'Assemblée. ..... p. 894

Bénéfice des allocations de chômage au profit des travailleurs sans emploi quelle que soit la localité dans laquelle ils résident. — Proposition de loi de Mme Francine Lefebvre ..... p. 894

Complément à l'article 39 de la loi du 29 juillet 1881 sur la presse. — Projet de loi..... p. 894

Codification des textes sur le chômage et modification de certaines de leurs dispositions. — Proposition de loi de Mme Francine Lefebvre. p. 895

Feuille 29.

Codification des textes sur le chômage et modification de certaines de leurs dispositions. — Proposition de loi de Mme Francine Lefebvre (*suite*). p. 897

Ratification du décret du 22 mars 1949 approuvant une délibération prise par le conseil d'administration du Cameroun demandant la modification du décret du 17 février 1921 relatif au fonctionnement du service des douanes dans ce territoire. — Projet de loi..... p. 899

Modification de l'article 39 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse. — Proposition de loi de M. Wasmer ..... p. 899

Organisation de la commémoration solennelle du 50e anniversaire de la victoire de Kousseri et de la réunion en un seul bloc des trois Afriques françaises. — Proposition de résolution de M. Serre..... p. 899

Chômeurs totaux et partiels. — Proposition de résolution de M. Patinaud ..... p. 900

Pouvoirs des comités d'entreprise et meilleure application de l'ordonnance du 22 février 1945. — Avis. p. 901

Accord de secours aux familles des victimes de l'accident survenu le 18 mai 1949 à la fabrique de dynamite d'Ablon (Calvados). — Proposition de résolution de M. Lenormand ..... p. 903

Application des articles 309 et 311 du code pénal en cas d'utilisation de nouvelles techniques d'aveux spontanés. — Proposition de loi de M. July ..... p. 903

Modification de l'organisation de la sécurité sociale — Proposition de loi de M. Burlot ..... p. 904

Assouplissement dans l'application des dispositions relatives aux majorations de 10 p. 100 pour payement tardif des impôts directs. — Proposition de résolution de M. Hutin-Desgrées ..... p. 905

Prorogation en raison de la guerre de la durée des droits de propriété littéraire et artistique. — Rapport par M. Citerne ..... p. 905

Rentes et allocations accordées aux victimes d'accidents du travail. — Avis par M. Baurens ..... p. 905

Libération de l'hôpital des « Hauts-Clos de l'Aube ». — Proposition de résolution de M. Marcel Noël..... p. 905

Faculté pour les commerçants et artisans désireux de bénéficier des dispositions du décret n° 49-367 du 17 mars 1949 sur la dotation pour approvisionnements techniques de produire leurs déclarations à l'administration jusqu'au 30 juin 1949. — Proposition de loi de Mme Ginollin..... p. 906

Accord aux bénéficiaires des congés payés de réduction de tarifs sur les navires reliant la métropole à l'Afrique du Nord — Proposition de résolution de M. Charles Benoist ..... p. 906

Création d'un avancement d'échelon pour les facteurs, chargeurs, manutentionnaires et plantons des postes, télégraphes et téléphones. — Proposition de loi de M. Barthélemy ..... p. 906

Accord d'un secours aux familles des victimes de l'accident survenu le 18 mai 1949 à la fabrique de dynamite d'Ablon (Calvados). — Rapport par M. Fruitaut..... p. 907

Accord aux veuves de guerre non remariées d'un voyage annuel gratuit ou à prix réduit pour accompagner leurs enfants en vacances. — Avis par M. Bour..... p. 907

Accord aux vieux travailleurs salariés et aux économiquement faibles d'une réduction de 50 p. 100 sur les tarifs ferroviaires appliqués par la S. N. C. F. — Rapport par M. Schaff..... p. 907

Demande à l'Assemblée nationale d'une prolongation du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour formuler son avis sur la proposition de loi constatant la nullité de l'acte dit loi du 14 février 1941 relative à l'aménagement des lotissements défectueux. — Résolution..... p. 907

Demande à l'Assemblée nationale d'une prolongation du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour formuler son avis sur la proposition de loi relative à la réglementation de l'activité des entreprises privées participant au service extérieur des pompes funèbres. — Résolution. p. 908

Faculté pour les membres d'un conseil général ou d'un conseil municipal de participer aux délibérations de ce conseil et des commissions qui en dépendent. — Avis ..... p. 908

Modification de l'article 48 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 en ce qui concerne l'attribution et le taux de remboursement des bons de lait. — Avis..... p. 908

Création des conditions budgétaires d'une saine réforme administrative. — Avis..... p. 908

Apprentissage dans les métiers d'artisanat. — Proposition de loi de M. Debré ..... p. 909

Rétablissement du libre marché des pneus de tourisme. — Proposition de résolution de M. Deixonne.... p. 909

Complément aux dispositions de la loi du 20 avril 1949 sur les dommages de guerre, en étendant son bénéfice aux dommages de réquisition. — Proposition de M. Meck. p. 909

Codification des avantages sociaux des lois des 14 avril 1924 et 20 septembre 1928 dont peuvent bénéficier les tributaires du régime local de retraite d'Alsace et de Lorraine. — Proposition de résolution de M. Meck..... p. 910

Création d'un budget annexe des prestations familiales agricoles et fixation de ce budget pour l'exercice 1949. — Avis..... p. 910

Mise gratuite à la disposition de l'œuvre de transfusion sanguine d'urgence des installations et de l'équipement du centre militaire d'étude et de fabrication de la pénicilline et expropriation d'un immeuble. — Rapport par M. Segelle ..... p. 912

Dispositions d'ordre économique et financier. — Projet de loi..... p. 912

Demande en autorisation de poursuites concernant M. Tourné. — Rapport par M. Mallez..... p. 920

Nomination d'une commission spéciale chargée d'enquêter sur les motifs qui ont pu provoquer l'accident ayant entraîné la mort de l'équipage et la destruction du Cormoran N. C. 211. — Rapport par M. Minjoz..... p. 920

Modification du statut de la Cochinchine dans l'Union française. — Rapport par M. Duveau..... p. 921

Octroi aux chômeurs totaux et partiels du bénéfice de la demi-gratuité sur les transports en commun, tramways, autobus et chemins de fer. — Proposition de résolution de M. Carmolacce..... p. 921

Exonération d'impôts des augmentations de prix des places et représentations cinématographiques comportant intermèdes. — Proposition de loi de M. Frédéric-Dupont ..... p. 921

Limite d'âge des fonctionnaires des cadres supérieurs de l'ancienne administration centrale des colonies. — Proposition de loi de M. Frédéric-Dupont..... p. 922

Prorogation dans les départements de la Guyane française, de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion de la date de clôture de l'exercice 1948, de la date limite de vote pour l'exercice 1948 des impositions directes par les assemblées locales et de la date limite de clôture de la session budgétaire des conseils généraux pour l'exercice 1949. — Rapport par M. Albert Petit..... p. 922

Application de l'article 8 de la loi du 4 mars 1943 relatif aux participations des sociétés. — Proposition de loi de M. Montillot..... p. 922

Prise en compte pour la retraite du temps de service accompli en vertu de la prolongation de l'activité autorisée par le décret du 18 décembre 1948. — Proposition de loi de M. Cogniot..... p. 923

Octroi aux chômeurs de la région parisienne du bénéfice de la demi-gratuité sur les transports en commun. — Proposition de résolution de M. Raymond Guyot.... p. 923

Complément à la loi du 1er septembre 1948 en ce qui concerne les rapports entre les porteurs de parts de certaines sociétés immobilières et leurs locataires. — Proposition de loi de M. Forcinal..... p. 923

Participation du ministère de l'éducation nationale aux frais de l'organisation d'une exposition de la Résistance. — Rapport par M. Lamps ..... p. 924

Création de zones franches dans les ports. — Projet de loi..... p. 924

Rétablissement de la liberté du marché des pneumatiques. — Proposition de résolution de M. Charles Lusey ..... p. 926

Libération des victimes de la répression colonialiste et cessation de la guerre du Viet-Nam. — Proposition de résolution de M. Jacques Duclos..... p. 926

Demandes en autorisation de poursuites contre des membres de l'Assemblée .... p. 926

Suppression ou réduction des droits de succession en ligne directe en faveur des enfants qui s'engagent à rester à la terre et à exploiter le bien familial. — Proposition de loi de M Waldeck Rochet.... p. 926

Facilitation de l'accession à la propriété familiale agricole par la réduction de 50 p. 100 des droits de vente. — Proposition de loi de M. Waldeck Rochet..... p. 927

Sursis à toute augmentation du prix des loyers pour le deuxième trimestre de 1949. — Proposition de loi de M. Citerne..... p. 927

Accord aux agriculteurs victimes de l'orage de grêle qui a sévi en Saône-et-Loire le 24 avril 1949 d'une juste indemnisation et de l'exonération des impôts de 1949 et du prélèvement exceptionnel. — Proposition de résolution de M. Waldeck Rochet..... p. 928

Demande en autorisation de poursuites concernant M. Marcel Cachin. — Rapport par Mme Madeleine Braun ..... p. 928

Dispositions d'ordre financier. — Rapport par M. Charles Barangé..... p. 928

Feuille 30.

Dispositions d'ordre financier. — Rapport par M. Charles Barangé (*suite*)..... p. 929

Complément à la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers. — Proposition de loi de M. Louis Rollin ..... p. 945

Conditions dans lesquelles doit s'opérer le transfert des charges scolaires des houillères aux communes minières. — Proposition de loi de M. Deixonne..... p. 945

Extension aux fonctionnaires et agents tributaires de la caisse générale des retraites de l'Algérie de la loi du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions. — Refus partiel d'homologation d'une décision de l'assemblée algérienne ..... p. 946

Accord d'une amnistie aux délinquants forestiers pour pacage et labours illicites dans les forêts domaniales d'Algérie. — Proposition de loi de M. Cadi Abdelkader..... p. 950

Liberté du commerce du charbon à usage domestique. — Proposition de résolution de M. Deixonne.... p. 950

Etablissement d'une trêve dans les régions des digues en Indochine. — Proposition de résolution de M. Defferre ..... p. 951

Liberté de distribution des pneumatiques. — Proposition de résolution de M. Peytel..... p. 951

Droits du Cambodge à l'occasion de la modification du statut de la Cochinchine. — Proposition de résolution de M. Defferre..... p. 951

Diminution, par le Gouvernement, du prix de ses services et notamment de ceux des postes, télégraphes et téléphones. — Réduction du prix de revient de la Société nationale des chemins de fer français par un plan de réforme interne du réseau et de la structure de cette société. — Proposition de résolution de M. Robert Schmidt ..... p. 951

Modification de l'ordonnance du 17 octobre 1945 sur le statut du fermage et du métayage. — Proposition de loi de M. Terpend..... p. 952

Complément à l'article 118 du code des contributions directes afin de prolonger jusqu'à l'âge de vingt-trois ans le bénéfice des dégrèvements fiscaux au profit des enfants qui poursuivent régulièrement leurs études. — Proposition de loi de M. Desjardins..... p. 952

Suppression du haut commissariat au ravitaillement. — Projet de loi... p. 952

Extension aux départements d'outre-mer des dispositions de la loi du 10 août 1871 relatives aux circonscriptions électorales, aux conditions et au mode d'élection des conseillers généraux et portant sectionnement des quatre départements en cantons — Projet de loi ..... p. 954

Prorogation de la législation en vigueur dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle. — Projet de loi..... p. 956

Abrogation de l'article 52 du livre II du code du travail (interdiction aux établissements industriels d'employer les jours fériés les mineurs de moins de dix-huit ans et les femmes). — Proposition de loi de M. Serre..... p. 956

Octroi d'un secours aux trois départements algériens victimes des inondations du 28 avril 1949 et plus particulièrement à la commune mixte de Laghouat. — Proposition de résolution de M. Rabier ..... p. 956

Complément à la liste des inéligibilités prévues par le paragraphe 3 de l'article 12 de la loi du 30 novembre 1875, modifiée par l'article 45 de la loi du 5 octobre 1946. — Proposition de loi de M. René Pleven ..... p. 957

Création d'un contingent exceptionnel de croix du Mérite maritime en faveur des états-majors et des équipages de la marine militaire ayant participé aux dragages. — Projet de loi..... p. 957

Accord aux militaires et marins mobilisés à Madagascar du bénéfice des dispositions du décret-loi du 9 septembre 1939 permettant, en temps de guerre, le mariage par procuration des militaires et marins présents sous les drapeaux. — Projet de loi..... p. 957

Répartition de l'abattement global opéré sur le budget des anciens combattants et victimes de la guerre par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Avis..... p. 957

Annulation de crédits en application de l'article 2 de la loi n° 48-1921 du 31 décembre 1948 et ouverture de crédits au titre du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones pour l'exercice 1949. — Avis..... p. 958

Démarches immédiates du Gouvernement en vue de proposer que la rencontre du président Truman et du maréchal Staline puisse avoir lieu à Paris. — Rapport par M. Henri Teitgen..... p. 958

Diverses dispositions d'ordre économique et financier. — Rapport supplémentaire par M. Charles Barangé ..... p. 958

Demande à l'Assemblée nationale d'une prolongation du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour formuler son avis sur la proposition de loi constatant la nullité de l'acte dit loi du 14 février 1941 complétant la loi du 15 mars 1928 facilitant l'aménagement des lotissements défectueux. — Rapport par M. Cordonnier ..... p. 959

Demande à l'Assemblée nationale d'une prolongation du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour formuler son avis sur la proposition de loi tendant à modifier l'article 3 de l'acte dit loi du 5 mars 1943 relatif à la réglementation de l'activité des entreprises privées participant aux services extérieurs des pompes funèbres. — Rapport par M. Cordonnier..... p. 959

Prorogation jusqu'au 31 janvier 1948 des délais prévus à l'article 75 de l'ordonnance du 19 septembre 1945 portant organisation de l'ordre des comptables et des experts comptables. — Rapport par M. Musmeaux ..... p. 960

Cumul de certaines pensions du régime général de la sécurité sociale avec des pensions de régimes spéciaux. — Proposition de loi de M. Rosenblatt ..... p. 960

Modification de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers. — Proposition de loi de M. Citerne..... p. 960

Feuille 31.

Modification de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers. — Proposition de loi de M. Citerne (*suite*)..... p. 961

Garantie au jeune homme libéré du service militaire de la continuité de son contrat de travail. — Proposition de loi de M. Gabriel Paul ..... p. 961

Modification des dispositions de l'article 38 de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers pour le remboursement des prestations et fournitures. — Proposition de loi de Mme Rabaté..... p. 961

Modification de la loi du 2 avril 1949 accordant le bénéfice du maintien dans les lieux à certains clients des hôtels, pensions de famille et meublés. — Proposition de loi de M. Berger ..... p. 961

Modification de certaines dispositions relatives aux habitations à bon marché de la loi du 1er septembre 1948. — Proposition de loi de M. Berger ..... p. 962

Accord d'allocations compensatrices des majorations de loyer aux occupants des habitations à bon marché et des locaux meublés et garnis. — Proposition de loi de M. Berger ..... p. 962

Modification de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers. — Proposition de loi de M. Cilerne..... p. 962

Extension des dispositions de la loi du 29 décembre 1934 concernant la vente à crédit des automobiles aux opérations de prêt gagées par des véhicules automobiles. — Proposition de loi de M. Delachenal ..... p. 962

Modification de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers. — Proposition de loi de M. Cilerne..... p. 962
Proposition de loi de M. Bourbon ..... p. 963

Application de l'article 18 du décret du 26 février 1897 qui détermine le taux des salaires de l'Etat d'après celui des industries similaires. — Proposition de résolution de M. Cherrier ..... p. 963

Limitation du nombre des camions bazards à leur effectif actuel. — Proposition de loi de M. Louis Rollin ..... p. 963

Accord aux titulaires de pensions différées du bénéfice de la loi n° 48-777 du 4 mai 1948 portant majoration des rentes viagères de l'Etat. Proposition de loi de M. Jean Cayeux ..... p. 963

Secours aux victimes de la catastrophe de la fosse 11 de Béthune. — Rapport par M. Camphin..... p. 964

Abrogation des dispositions administratives qui, en matière de droit commun, suppriment ou limitent le droit qui appartient aux juges d'accorder le sursis aux peines d'emprisonnement qu'ils prononcent et de faire bénéficier le coupable des circonstances atténuantes. — Rapport par M. Mondon ..... p. 964

Annulation de l'acte dit loi du 8 août 1914. — Rapport par M. Mondon. p. 965

Augmentation de la limite des ressources pour l'attribution de l'allocation aux vieux travailleurs salariés. — Rapport par M. Meck..... p. 965

Réalisation d'économies dans les départements ministériels et administratifs et spécialement en ce qui concerne les missions et les déplacements. — Proposition de résolution de M. Hutin-Desgrées... p. 965

Sécurité sociale. — Proposition de loi de M. Gérard Duprat..... p. 965

Répartition de deux pneus à tous les automobilistes dès le mois de mai. — Liberté du marché des pneumatiques. — Rapport par M. Peyrat ..... p. 967

Demande en autorisation de poursuites concernant M. Florimond Bonte. — Rapport par M. Farine.. p. 967

Modification du statut de la Cochinchine dans l'Union française. — Avis ..... p. 967

Aide aux producteurs fruitiers des Hautes-Alpes dont les vergers ont été atteints par les gelées printanières. — Proposition de résolution de M. Gaston Julian..... p. 967

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée ..... p. 968

Ratification du décret du 11 avril 1949 approuvant une délibération prise par le conseil d'administration du Cameroun le 21 janvier 1949 à l'effet de modifier l'article 90 du décret du 17 février 1921. — Projet de loi ..... p. 968

Encouragement à la production charbonnière. — Proposition de résolution de M. Deixonne..... p. 968

Modification du mode de désignation des conseillers de l'Assemblée de l'Union française. — Proposition de loi de M. Ninine..... p. 968

Amnistie de certains contribuables assujettis au payement de l'impôt de solidarité et limitation des recours de l'administration en matière de payement de cet impôt. — Proposition de résolution de M. Hénault..... p. 969

Cumul des exploitations agricoles. — Avis par M. Defos du Rau..... p. 969

Ouverture de crédits provisoires et autorisation d'engagement de dépenses au titre des dépenses militaires pour le mois de juin 1949 — Projet de loi..... p. 970

Complément à l'article 60 de la loi du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires. — Proposition de loi de M. Médecin..... p. 973

Modification des articles 147, 148 et 150 du code pénal relatifs aux faux en écriture — Rapport par M. Defos du Rau..... p. 973

Testaments faits dans un lieu avec lequel toute communication est interrompue. — Validation des dispositions testamentaires exprimées de 1939 à 1945 par les déportés, travailleurs forcés ou prisonniers de guerre hors des formes légales. — Assimilation au mineur appelé sous les drapeaux en temps de guerre, au mineur déporté, requis ou victime de faits de guerre et dont l'acte de décès mentionne qu'il est mort pour la France. — Rapport par M. Defos du Rau..... p. 974

Baux à loyers de locaux ou d'immeubles à usage commercial, industriel ou artisanal détruits par suite d'actes de guerre. — Rapport par M. Garet..... p. 975

Prescription en matière pénale. — Rapport par M. Defos du Rau... p. 976

Etablissement d'une trêve dans les régions des digues en Indochine. — Rapport par M. Defferre..... p. 976

Modification de l'acte dit loi du 11 juin 1941 relatif à l'échange blé-pain. — Proposition de loi de M. Sourbet ..... p. 977

Arrêt du recrutement du cadre spécial dans l'enseignement primaire public en Algérie et intégration de ce cadre spécial dans le cadre normal. — Proposition de résolution de M. Rabier..... p. 977

Modification de l'article 25 du livre Ier du code du travail. — Avis..... p. 977

Organisation de la radiodiffusion et de la télévision françaises. — Proposition de loi de M. Jacques Debû-Bridel ..... p. 978

Rétablissement, conformément à l'article 18 de l'ordonnance du 15 août 1945 instituant un impôt de solidarité nationale, au profit des enfants nés entre le 18 septembre 1917 et le 18 février 1919, de la qualité d'enfants à charge tant pour l'impôt principal que pour la majoration de 25 p. 100. — Proposition de loi de M. Desjardins ..... p. 978

Prorogation des sociétés arrivées à leur terme statutaire qui, par suite de faits de guerre, n'ont pu procéder à cette prorogation. — Avis ..... p. 979

Extension aux fonctionnaires retraités du bénéfice de l'article 20 de la loi du 27 février 1948 portant ouverture de crédits en vue du reclassement de la fonction publique — Proposition de loi de M. Chassaing ..... p. 979

Droits du Cambodge à l'occasion de la modification du statut de la Cochinchine. — Rapports par M. Defferre..... p. 979

Régime de vente de l'essence. — Avis. p. 980

Accord à la Haute-Volta d'un crédit spécial pour le rééquipement de ses services publics. — Proposition de résolution de M. Nazi-Boni ..... p. 980

Retraites des ouvriers et employés des carrières de bauxite. — Rapport par M. Gabriel Roucaute..... p. 980

Rétablissement des crédits nécessaires au fonctionnement du laboratoire de contrôle des médicaments antivénériens. — Proposition de loi de M. Arthaud..... p. 981

Modification du statut de la Cochinchine dans l'Union française. — Rapport par M. Duveau..... p. 982

Dotation aux facteurs et agents techniques des postes, télégraphes et téléphones de tenues et de vêtements de travail. — Rapport par M. Barthélemy..... p. 982

Abrogation des dispositions du décret-loi du 30 octobre 1935 en ce qui concerne la retenue faite sur les salaires mensuels des cantonniers de l'Etat pour frais de mandats-cartes. — Rapport par M. Dutard. p. 982

Création de centres de rééducation fonctionnelle et professionnelle en faveur des grands mutilés de guerre. — Rapport par M. Touchard ..... p. 982

Abaissement du degré minimum des vins de coupage destinés à la consommation locale. — Refus d'homologation d'une décision de l'Assemblée algérienne..... p. 983

Répartition de l'abattement global opéré sur le budget des anciens combattants et victimes de la guerre par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Rapport par M. Charles Barangé ..... p. 983

Annulation de crédits en application de l'article 2 de la loi n° 48-1921 du 31 décembre 1948 et ouverture de crédits au titre du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones pour l'exercice 1949. — Rapport par M. Charles Barangé. p. 984

Développement et encouragement de l'élevage ovin. — Proposition de résolution de M. Poumadère..... p. 984

Cessation de l'introduction de main-d'œuvre étrangère. — Proposition de résolution de M. Patinaud ..... p. 984

Dissolution, nationalisation et adoption du statut définitif des usines automobiles Berliet. — Troisième rapport supplémentaire par M. André Denis..... p. 985

Création d'un budget annexe des prestations familiales agricoles et fixation de ce budget pour l'exercice 1949. — Rapport par M. de Tinguy ..... p. 986

Modification du nom patronymique et du prénom. — Francisation du nom patronymique et du prénom des étrangers. — Rapport supplémentaire par M. Dominjon..... p. 988

Extension du bénéfice du billet collectif à 50 p. 100 aux organisations de plein air et de jeunesse. — Rapport par M. Philippe Farine. p. 988

Interprétation des termes des articles 34, 39, 45, 46 et 92 du règlement sur la possibilité de renvoyer à la suite une interpellation dont la discussion générale est en cours. — Rapport par M. Minjoz..... p. 989

Modification des articles 44 a et 44 b du livre 1er du code du travail. — Rapport par M. Alfred Costes. p. 989

Création des conditions budgétaires d'une saine réforme administrative. — Rapport par M. Charles Barangé ..... p. 990

Modification au tableau annexe de la loi du 18 juillet 1895 concernant la détermination et la conservation des postes électrosémaphoriques. — Rapport par M. André Monteil ..... p. 991

Reclassement d'enseignes de vaisseau de 2e classe et officiers de grade correspondant. — Rapport par M. André Monteil..... p. 991

Accord de justes indemnités aux victimes des inondations qui viennent de désoler le département de la Savoie. — Proposition de résolution de M. Pierre Cot..... p. 992

Indemnisation des victimes des orages qui ont ravagé le département de l'Allier au mois de mai 1949. — Proposition de résolution de M. Gilles Gozard..... p. 992

Demande à l'Assemblée nationale d'une prolongation du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour formuler son avis sur la proposition de loi tendant à instituer une carte nationale dite « carte sociale des économiquement faibles ». — Résolution ..... p. 992

Demande en autorisation de poursuites concernant M. André Le Troquer. — Rapport par M. Fernand Mazuez ..... p. 992

Demandes en autorisation de poursuites concernant M. Cristofol. — Deuxième rapport supplémentaire par M. de Moro-Giafferri..... p. 992

Feuille 32.

Demandes en autorisation de poursuites concernant M. Cristofol. — Deuxième rapport supplémentaire par M. de Moro-Giafferri (*suite*)..... p. 993

Demandes en autorisation de poursuites concernant M. Georges Morand — Rapport par M. de Moro-Giafferri ..... p. 993

Création d'un centre de rééducation fonctionnelle et d'orientation professionnelle à l'hôtel des Invalides pour les grands mutilés de guerre. — Proposition de résolution de M. Forcinal..... p. 993

Faculté pour les boulangers du choix de leurs meuniers. — Proposition de résolution de M. Géard Vée... p. 994

Inclusion des cultures florales des Alpes-Maritimes dans le programme national d'investissements agricoles. — Proposition de résolution de M. Virgile Barel..... p. 994

Aide aux agriculteurs victimes de la grêle dans le département de l'Allier. — Proposition de résolution de M. Pouyet ..... p. 995

Protection et développement de l'industrie pipière française. — Proposition de résolution de M. Barthélémy ..... p. 995

Bénéfice au profit des salariés des professions agricoles de la majoration aux allocations familiales accordée aux salariés des autres professions. — Proposition de loi de M. Hilaire Perdon..... p. 995

Amnistie des délits politiques dans les territoires d'outre-mer. — Proposition de résolution de M. Lisette. p. 996

Indemnisation des dégâts causés en Savoie par la pluie et l'ouragan. — Proposition de résolution de M. Delachenal ..... p. 996

Demande à l'Assemblée nationale d'une prolongation du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour formuler son avis sur la proposition de loi tendant à instituer une carte nationale dite « carte sociale des économiquement faibles ». — Rapport par M. Jean Cayeux..... p. 996

Liberté d'approvisionnement pour les boulangers et uniformisation de la qualité du pain. — Rapport par M. Pirot ..... p. 996

Ratification de l'accord culturel conclu entre le Gouvernement de la République française et le gouvernement de la Sarre le 15 décembre 1948. — Avis par M. Vendroux.... p. 997

Modification et complément à l'ordonnance du 22 février 1945 instituant des comités d'entreprises. — Proposition de loi de M. Renard ..... p. 997

Création d'un budget annexe des prestations familiales agricoles et fixation de ce budget pour l'exercice 1949. — Avis par M. Charpentier ..... p. 998

Répression des faits de collaboration et indignité nationale. — *Substitution, en matière pénale, de juridictions normales aux juridiction d'exception.* — Rapport par M. Grimaud..... p. 998

Rétablissement de la ristourne sur l'essence en faveur des chauffeurs de taxi. — *Garantie à l'industrie des taxis d'une allocation d'essence égale à celle accordée au mois de mai 1949.* — Proposition de résolution de M. Raymond Guyot ..... p. 999

Prorogation de la durée statutaire des sociétés anonymes réquisitionnées pendant la guerre. — Proposition de loi de M. Jean-Paul David ..... p. 999

Mesures de sauvegarde de l'industrie horlogère française et encouragement au développement et à la prospérité de cette industrie. — Proposition de résolution de M. Barthélemy..... p. 999

Création d'un prêt d'installation aux jeunes diplômés. — Proposition de loi de M. Garaudy..... p. 1000

Publications destinées à la jeunesse. — Avis par M. Deixonne..... p. 1000

Modification à la loi n° 48-30 du 7 janvier 1948 autorisant un prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation. — Proposition de loi de M. Gilles Gozard..... p. 1001

Affiliation des clercs et employés de notaire d'Algérie à la caisse de retraite et d'assistance instituée dans la métropole par la loi du 12 juillet 1937. — Proposition de loi de M. Rabier..... p. 1001

Extension aux départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane française, de certaines exemptions fiscales contenues dans la loi du 1er septembre 1948 relative aux loyers. — Proposition de loi de M. Valentino..... p. 1001

Modification de l'article 4 de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers. — Proposition de loi de M. Louis Rollin ..... p. 1001

Accord d'un crédit aux sinistrés de la ville de Rosendaël (Nord) à la suite de l'inondation occasionnée par la rupture de la digue de Dunkerque en mars dernier. — Rapport par M. Truffaut..... p. 1002

Accord d'un secours aux trois départements algériens victimes des inondations des 28 avril 1949 et spécialement à la commune mixte de Laghouat. — *Aide aux producteurs fruitiers des Hautes-Alpes dont les vergers ont été atteints par les gelées printanières.* — *Aide aux agriculteurs victimes de la grêle dans le département de l'Allier.* — Rapport par M. Truffaut..... p. 1002

Indemnisation des victimes des dégâts causés par la tempête des 30 et 31 décembre 1948 dans le département du Morbihan. — Rapport par M. Truffaut..... p. 1002

Modification de l'article 38 de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers. — Proposition de loi de M. Frédéric-Dupont ..... p. 1002

Organisation et unification du régime d'assurance des marins. — Avis. p. 1003

Liberté du commerce du charbon à usage domestique. — Rapport par M. Slon..... p. 1003

Fixation du budget des dépenses militaires pour l'exercice 1949 (défense nationale : section commune, guerre, articles de loi). — Rapport par M. Guesdon..... p. 1003

Fixation du budget des dépenses militaires pour l'exercice 1949 (défense nationale: section commune, guerre, articles de loi). — Rapports par M. R. - A. Guesdon ..... p. 1009 et 1010

Fixation du budget des dépenses militaires pour l'exercice 1949 (défense nationale: air; budget annexe des constructions aéronautiques). — Rapport par M. Gavini ..... p. 1010

Fixation du budget des dépenses militaires pour l'exercice 1949 (défense nationale: marine; budget annexe des constructions et crmes navales). — Rapports par M. Pierre Meunier..... p. 1013 et 1016

Fixation du budget des dépenses militaires pour l'exercice 1949 (France d'outre-mer. — II. Dépenses militaires). — Rapport par M. Bourgès-Maunoury ..... p. 1017

Fixation du budget des dépenses militaires pour l'exercice 1949 (défense nationale: budget annexe des fabrications d'armement). — Rapport par M. Jean Charlot.... p. 1017

Fixation du budget des dépenses militaires pour l'exercice 1949 (défense nationale: budgets annexes des poudres et du service des essences). — Rapport par M. Tourtaud ..... p. 1019

Fixation du budget des dépenses militaires pour l'exercice 1949 (défense nationale: air; budget annexe et constructions aéronautiques). — Rapport par M. Gavini ..... p. 1021

Ouverture de crédits provisoires et autorisation d'engagement de dépenses au titre des dépenses militaires pour le mois de juin 1949. — Rapport par M. Guesdon..... p. 1022

Réorganisation des sociétés nationales de constructions aéronautiques et de la société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation. — *Protection des secrets de la défense nationale.* — Rapport par M. Pierre-Henri Teitgen ..... p. 1023

Feuille 33.

Réorganisation des sociétés nationales de constructions aéronautiques et de la société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation. — *Protection des secrets de la défense nationale.* — Rapport par M. Pierre-Henri Teitgen (*suite*) ..... p. 1025

Création d'un centre de rééducation fonctionnelle et d'orientation professionnelle à l'hôtel des Invalides pour les grands mutilés de guerre. — Rapport par M. Macouin ..... p. 1026

Déduction des frais exceptionnels résultant de la loi sur les loyers. — Proposition de loi de M. Jean-Paul David ..... p. 1027

Bénéfice au profit des salariés des professions agricoles de la majoration aux allocations familiales accordée aux salariés des autres professions. — Rapport par Mme Marie Lambert..... p. 1027

Bénéfice au profit des propriétaires d'immeubles sinistrés et reconstruits d'une exemption de l'impôt foncier. — Proposition de loi de M. Pierre Chevallier..... p. 1027

Demandes en autorisation de poursuites contre des membres de l'Assemblée ..... p. 1028

Prorogation du délai de douze mois prévu à l'article 127 bis de la loi n° 48-1307 du 23 août 1948 sur la sécurité sociale des cadres. — Proposition de loi de M. Degoutte ..... p. 1028

Création d'un contingent spécial de croix de chevalier de la Légion d'honneur en faveur des médaillés d'honneur du travail sexagénaires. — Proposition de loi de M. Christiaens..... p. 1028

Précision de l'état civil des enfants légitimés adoptivement. — Proposition de loi de M. Deixonne.... p. 1028

Annulation de crédits en application de l'article 2 de la loi n° 48-1921 du 21 décembre 1948 et ouverture de crédits au titre du budget annexe des monnaies et médailles pour l'exercice 1949. — Rapport par M. Charles Barangé..... p. 1028

Organisation d'une compensation des impôts avec les créances sur l'Etat. — Proposition de résolution de M. Max Brusset..... p. 1029

Saisie-arrêt ou cession de certains salaires ou appointements. — Rapport supplémentaire de M. Segelle ..... p. 1029

Octroi du caractère comminatoire aux astreintes fixées par les tribunaux en matière d'expulsion. — Annulation du payement des astreintes en matière de dommages et intérêts résultant de jugement d'expulsion de locaux d'habitation. — Rapport par M. Citerne..... p. 1030

Révision des condamnations pénales prononcées pendant l'occupation par les juridictions du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle. — Rapport par M. Wasmer p. 1030

Renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial ou industriel. — Rapport par M. Citerne..... p. 1031

Maintien de la réduction de 50 à 75 pour 100 accordée aux mutilés sur les tarifs des chemins de fer lorsqu'ils utilisent des billets populaires de congés payés avec réduction de 30 p. 100. — Rapport par M. Mouton..... p. 1031

Adaptation de la législation des assurances sociales agricoles à la situation des cadres des professions agricoles et forestières. — Proposition de loi de M. Desjardins ..... p. 1031

Modification de la loi du 23 juin 1886 relative aux membres des familles ayant régné en France. — Proposition de loi de M. Hutin-Desgrées ..... p. 1032

Exonération des « coopératives culturelles » des taxes et impôts sur les cercles privés. — Proposition de loi de M. Gilles Gozard..... p. 1033

Ouverture au ministère du travail des crédits nécessaires pour assurer un taux différentiel d'attraction de main-d'œuvre étrangère en faveur des employeurs agricoles. — Projet de loi..... p. 1034

Organisation de la justice musulmane en Algérie. — Avis..... p. 1034

Assimilation de certaines villes sinistrées aux villes de plus de 5 000 habitants pour l'application de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'allocation aux vieux travailleurs salariés. — Proposition de loi de M. Siefridt..... p. 1034

Accord de prêts à l'hôtellerie et assouplissement des formalités pour l'obtention de ces prêts. — Non exigibilité du règlement des impôts des commerçants des stations thermales avant la fin de saison. — Proposition de résolution de M. Poumadère..... p. 1034

Demande en autorisation de poursuites concernant M. Chausson. — Rapport par M. Courant..... p. 1035

Demande en autorisation de poursuites concernant M. Lenormand. — Rapport par M. Courant..... p. 1035

Demande en autorisation de poursuites concernant M. de Chevigné. — Rapport par M. Philippe Farine. p. 1035

Demande en autorisation de poursuites concernant M. Lavergne. — Rapport par M. de Moro-Giafferri... p. 1035

Fixation du budget des dépenses militaires pour l'exercice 1949 défense nationale au, budget annexe des constructions aéronautiques) — Avis par M. Maroselli. p. 1035

Ouverture de crédits provisoires et autorisations d'engagement de dépenses au titre des dépenses militaires pour le mois de juin 1949. — Avis par M. Triboulet..... p. 1038

Modification de l'article 82 du règlement de l'Assemblée nationale. — Proposition de résolution de M. Barrachin ..... p. 1038

Echelonnement sur plusieurs mois des déclarations exigées des entreprises industrielles et commerciales par les administrations fiscales — Proposition de résolution de M. Gozard ..... p. 1039

Application de la Constitution de la République française qui garantit aux économiquement faibles des moyens convenables d'existence. — Proposition de loi de M. Pallinaud ..... p. 1039

Complétant à l'article 8 à la loi du 22 décembre 1925 sur le dégagement des cadres militaires. — Proposition de loi de M. Joseph Denais ..... p. 1040

Modification des conditions dans lesquelles sont institués les comités d'entreprises. — Rapport supplémentaire par M. Gazier..... p. 1040

Elections complémentaires aux chambres d'agriculture. — Proposition de loi de M. Jean Masson..... p. 1040

Bénéfice, au profit des soutiens de famille, de l'exemption totale ou d'une réduction du temps de service militaire. — Proposition de résolution de M. Jean Masson ..... p. 1041

Accord d'une indemnité immédiate de 3.000 F par mois aux fonctionnaires titulaires et auxiliaires appartenant aux catégories les plus défavorisées. — Titularisation des auxiliaires occupant un emploi permanent. — Versement aux auxiliaires de bureau du complément qui leur est dû au titre de la deuxième tranche de reclassement. — Réalisation dans les moindres délais de la troisième tranche de reclassement des fonctionnaires postiers, agents des services publics et assimilés. — Proposition de résolution de M. Jacques Grésa..... p. 1041

Candidats aux services publics ayant été empêchés d'y accéder et fonctionnaires et agents des services publics ayant dû quitter leur emploi par suite d'événements de guerre. — Rapport par M. Yves Fagon ..... p. 1041

Syndicats de communes et syndicats mixtes. — Proposition de loi de M. Fonlupt-Esperaber ..... p. 1042

Mise à la disposition des caisses mutuelles d'allocations familiales agricoles des crédits nécessaires pour leur permettre de payer les prestations aux intéressés dans les délais réglementaires. — Proposition de résolution de M. Juge. p. 1044

Institution au profit des départements et des communes d'un prélèvement en argent sur le rendement des usines hydroélectriques situées sur leur territoire. — Proposition de résolution de M. Fonlupt-Esperaber ..... p. 1044

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée ..... p. 1045

Liberté du commerce du sucre sans augmentation de prix. — Proposition de loi de M. Genest..... p. 1045

Suspension de l'émission et du recouvrement des rôles relatifs à la taxe proportionnelle et à la surtaxe progressive jusqu'à la discussion par le Parlement des dispositions modifiant le décret portant réforme fiscale. — Proposition de résolution de M. Garcia. p. 1045

Modification de l'article 156 a du livre II du code du travail. — Proposition de loi de M. Sion... p. 1045

Fixation du budget des dépenses militaires pour l'exercice 1949 Défense nationale: section commune, guerre, articles de loi. — Rapport supplémentaire par M. R.-A. Guesdon ..... p. 1046

Prise en charge par l'Etat du montant des avantages particuliers octroyés par l'accord franco-italien du 26 mars 1949 au profit des travailleurs italiens employés dans les mines et dans l'agriculture. — Projet de loi..... p. 1056

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Décret n° 49-1439 du 24 octobre 1949 relatif aux indemnités allouées à divers fonctionnaires de la présidence du conseil (secrétariat général du Gouvernement).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu le décret du 31 janvier 1935 portant organisation des services administratifs de la présidence du conseil, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété;

Vu l'article 7 de l'ordonnance du 6 janvier 1945 portant réforme des traitements

des fonctionnaires de l'Etat et aménagement des pensions civiles et militaires;

Vu le décret n° 48-1096 du 9 juillet 1948 portant relèvement des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires susceptibles d'être attribuées à certains personnels civils de l'Etat;

Vu le décret n° 46-2302 du 21 octobre 1946, modifié par les décrets n°s 47-1043 du 11 juin 1947, 47-2060 du 22 octobre 1947 et 48-1059 du 2 juillet 1948 relatif aux indemnités des huissiers et du chef surveillant de la présidence du conseil (secrétariat général du Gouvernement);

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 1er du décret susvisé du 21 octobre 1946, modifié, est de nouveau modifié et complété ainsi qu'il suit:

« *Art.* 1er. — Des indemnités peuvent être accordées aux huissiers et au chef surveillant titulaires de la présidence du conseil (secrétariat général du Gouvernement), en raison du travail supplémentaire ou permanent auquel ils sont astreints, dans les limites des maxima annuels suivants:

« Huissier chef.....	13.500 F.
« Huissiers du président (chacun)	13.500
« Chef surveillant.....	13.500
« Huissiers de direction (chacun)	10.800 F ».

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — La majoration prévue par l'article 1er du décret n° 48-1096 du 9 juillet 1948 portant relèvement des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires susceptibles d'être attribuées à certains personnels de l'Etat est applicable aux indemnités énumérées à l'article 1er.

Art. 3. — Le présent décret, qui aura effet à compter du 1er janvier 1949, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 octobre 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),
JEAN BIONDI.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Décret portant nomination de magistrats.

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 octobre 1949: page 10239, 3e colonne, 22e et 23e ligne, au lieu de: « Juge de 3e classe détaché au tribunal de première instance de la Seine, M. Barbat », lire: « Juge d'instruction de 3e classe détaché au tribunal de première instance de la Seine, M. Barbat ».

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Traitements alloués, à compter du 1er janvier 1949, à certains personnels des écoles de rééducation professionnelle des mutilés de guerre et du travail.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, le secrétaire d'Etat aux finances et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),

Vu la loi du 31 décembre 1948 portant fixation du budget général de l'exercice 1948;

Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948, portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels de l'Etat relevant du régime général des pensions;

Vu le décret n° 48-1124 du 13 juillet 1948 attribuant une majoration de reclassement en faveur du personnel de l'Etat au titre de la première tranche de reclassement de la fonction publique;

Vu l'arrêté du 24 décembre 1948 fixant les traitements du personnel des écoles de rééducation professionnelle de mutilés de guerre et du travail;

Vu l'arrêté n° 49-12 du 12 janvier 1949 instituant une nouvelle majoration en faveur des personnels de l'Etat, au titre de la deuxième tranche de reclassement de la fonction publique;

Vu le décret n° 49-508 du 14 avril 1949 relatif à la revision du plan de classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat,

Arrêtent:

Art. 1er. — En application de l'article 2 du décret n° 49-12 du 12 janvier 1949, les traitements alloués à compter du 1er janvier 1949 et compte tenu des deux premières tranches de reclassement à certains personnels des écoles de rééducation professionnelle de mutilés de guerre et du travail sont fixés ainsi qu'il suit:

EMPLOIS	CLASSES ET ÉCHELONS	TRAITEMENTS de base 1948.	INDICES	MAJORATIONS de reclassement.	NOUVEAUX traitements 1949
		francs.		francs.	francs.
Régisseur économe.....	1re classe.....	105.000	350	62.925	381.000
	2e classe.....	97.200	325	57.850	350.000
	3e classe.....	90.000	302	52.875	322.000
	4e classe.....	82.800	279	47.225	295.000
	5e classe.....	75.600	256	41.250	269.000
	6e classe.....	68.400	233	34.425	215.000
	7e classe.....	61.200	209	27.925	220.000
	8e classe.....	54.000	185	21.975	195.000
Secrétaire de direction.....	1re classe.....	90.000	315	58.275	332.000
	2e classe.....	84.000	297	53.350	312.000
	3e classe.....	78.000	279	49.425	290.000
	4e classe.....	72.000	261	44.250	271.000
	5e classe.....	66.000	242	39.450	249.000
	6e classe.....	60.000	222	33.850	229.000
	7e classe.....	54.000	204	28.950	209.000
	8e classe	48.000	185	21.225	191.000
Aide-comptable	Classe exceptionnelle..		260 (1)		
	1re classe.....	66.000	230	34.575	240.000
	2e classe.....	62.400	215	30.025	225.000
	3e classe.....	58.500	200	25.625	210.000
	4e classe.....	54.600	185	21.825	196.000
	5e classe.....	50.700	170	17.625	182.000
	6e classe.....	46.800	155	13.800	167.000
	7e classe.....	42.900	140	11.025	154.000
	8e classe.....	39.000	130	10.075	148.000
Cuisinier	1re classe.....	60.000	195	22.825	208.000
	2e classe	56.500	185	21.350	197.000
	3e classe.....	52.000	175	18.925	187.000
	4e classe	49.500	165	16.425	177.000
	5e classe.....	46.000	155	14.000	167.000
	6e classe.....	44.500	145	13.000	154.000
	7e classe.....	39.000	135	11.950	141.000

(1) Les conditions d'accès à cette classe et les traitements correspondants seront fixés ultérieurement.

Art. 2. — Les professeurs d'enseignement général des écoles de rééducation professionnelle de mutilés de guerre et du travail, issus d'un corps enseignant du ministère de l'éducation nationale percevront un traitement égal à celui qu'ils recevraient dans leur corps d'origine.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 octobre 1949.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,
Pour le ministre et par délégation spéciale:
Le directeur du cabinet,
EMMANUEL CHALANDON.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat aux finances et par autorisation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MATTÉO CONNET.

Création d'une commission spéciale de codification des textes législatifs et réglementaires concernant les pensions civiles et militaires de retraite.

Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),

Vu le décret n° 48-800 du 10 mai 1948 instituant une commission supérieure chargée d'étudier la codification et la simplification des textes législatifs et réglementaires;

Après avis de la commission supérieure précitée dans sa séance du 19 juillet 1949,

Arrêtent:

Art. 1er. — La codification des textes législatifs et réglementaires concernant les pensions civiles et militaires de retraite, régies par la loi du 20 septembre 1948, sera préparée par une commission ainsi composée:

Un conseiller d'Etat, président;
Le directeur du budget ou son représentant;
Le directeur de la dette publique ou son représentant;
Le directeur de la fonction publique ou son représentant;
Le représentant du ministère des finances auprès de la commission supérieure de précodification.

Art. 2. — Suivant la nature des questions étudiées, pourront être entendues par la commission toutes les personnalités, et notamment:

Le directeur de la comptabilité publique ou son représentant;
Le chef du service des pensions de l'administration intéressée ou son représentant.

Art. 3. — Un administrateur civil du ministère des finances et des affaires économiques (direction de la dette publique) remplira les fonctions de secrétaire.

Art. 4. — Les projets de codification préparés par la commission seront soumis à l'examen de la commission supérieure chargée d'étudier la codification et la simplification des textes législatifs et réglementaires.

Art. 5. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 octobre 1949.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),
JEAN BIONDI.

Dévolution d'une parcelle de terre sise à Rouffach et acquise par l'ennemi pendant l'occupation.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'ordonnance du 12 novembre 1943 prise pour l'application de la déclaration des Nations-Unies du 5 janvier 1943 sur la nullité des actes de spoliation accomplis par l'ennemi ou sous son contrôle;

Vu l'ordonnance du 9 juin 1945 portant troisième application de l'ordonnance du 12 novembre 1943 sur la nullité des actes de spoliation accomplis par l'ennemi à son profit;

Vu le décret n° 45-1640 du 23 juillet 1945;

Vu l'ordonnance de référé en date du 3 janvier 1949, du président du tribunal civil de Colmar, signifiée au ministre des finances le 25 avril 1949, constatant la nullité de la cession par Mlle Isner (Julie) d'une parcelle de terre sise à Rouffach, au profit de l'administration civile allemande en Alsace;

Vu l'avis émis par la commission spéciale interministérielle dans sa séance du 14 octobre 1949,

Arrête:

Art. 1er. — Est attribuée à l'Etat la parcelle de terre n° Q 304 p, appartenant à Mlle Isner (Julie), acquise par l'ennemi pendant l'occupation.

Art. 2. — Le directeur des finances extérieures et le chef du service des domaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 octobre 1949.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par autorisation:
Le chef de cabinet,
YVES MALÉCOT.

Rétablissement des droits de douane applicables à certains produits.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Sur l'avis conforme du ministre responsable de la ressource,

Vu l'ordonnance du 8 juillet 1944 relative au régime douanier et fiscal des importations;

Vu l'arrêté du 16 décembre 1947 portant modification du tarif des droits de douane d'importation et les textes subséquents qui l'ont modifié ou complété;

Vu le tarif des droits de douane d'importation;

Vu le code des douanes, et notamment l'article 25,

Arrête:

Art. 1er. — Sont rétablis les droits de douane d'entrée applicables aux marchandises reprises au tableau ci-après:

NUMÉROS du tarif.	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES
1675 1676 A et B	Roulements montés ou complets. Parties et pièces détachées de roulements.

Art. 2. — Continueront à bénéficier de la suspension des droits de douane d'entrée les marchandises que l'on justifiera, dans les conditions fixées par l'article 25 du code des douanes, avoir été expédiées directement à destination du territoire douanier avant la date d'insertion du présent arrêté au *Journal officiel* et qui seront déclarées pour la consommation sans avoir été placées en entrepôt ou constituées en dépôt.

Art. 3. — Les dispositions du présent arrêté ne sont pas applicables aux départements français d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion.

Art. 4. — Le directeur général des douanes et droits indirects est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 octobre 1949.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur adjoint du cabinet,
PHILIPPE DE MONTRÉMY

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Tableau des éléments retenus pour le calcul des bénéfices agricoles forfaitaires imposables au titre de l'année 1949 (bénéfices de 1948).

Rectificatif et additif au *Journal officiel* du 29 septembre 1949:

Page 18 B. A. — Département de la Charente, Généralités des cultures:

Ier groupe, colonne 4, 1e ligne, supprimer: « Barret »; 7e ligne, supprimer: « Chebrac »; 13e ligne, après: « l'Isle-d'Espagnac », ajouter: « Londigny »; 14e ligne, au lieu de: « Montignac », lire: « Montignac-Charente »; 17e ligne, supprimer: « Saint-Christophe-de-Chalais »; 19e et 20e ligne, au lieu de: « Saint-Médard », lire: « Saint-Médard-de-Barbezieux ».

IIIe groupe, colonne 4, 3e ligne, au lieu de: « Bors », lire: « Bors-de-Montmoreau »; 16e ligne, au lieu de: « Saint-Médard », lire: « Saint-Médard-de-Rouillac ».

Page 19 B. A. — Département de la Charente, Vignes, Zone D, colonne 4, 5e et 6e ligne, au lieu de: « Saint-Médard », lire: « Saint-Médard-de-Rouillac ».

Page 41 B. A. — Département de l'Hérault, Vignes, en regard du paragraphe: « 2e Vignes produisant des vins délimités de 2e et 3e catégorie », colonne 4, au lieu de: « Bénéfice de 800 F par hectolitre récolté en sus de 37 hl à l'hectare », lire: « Bénéfice de 800 F par hectolitre récolté en sus de 38 hl à l'hectare ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 septembre 1949:

Page 95 B. A. — Département de Seine-et-Marne, Généralité des cultures, II, Région Nord, en regard de la 3e catégorie, colonne 3, au lieu de: « 5.400 », lire: « 7.000 ».

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Décret n° 49-1233 portant publication de l'arrangement franco-luxembourgeois relatif à l'échange des stagiaires entre la France et le Luxembourg et de l'accord franco-luxembourgeois relatif aux travailleurs frontaliers, signés à Paris le 27 juin 1949.

Additif aux annexes publiées à la suite du décret n° 49-1233 du 4 septembre 1949, publié au Journal officiel *du 13 septembre 1949 (pp. 9250 et suivantes).*

ARRANGEMENT

RELATIF A L'ADMISSION DE STAGIAIRES EN FRANCE ET AU LUXEMBOURG

Le Gouvernement de la République française et le gouvernement grand-ducal désireux de favoriser d'une manière effective la formation de stagiaires luxembourgeois et français au point de vue professionnel et linguistique ont arrêté d'un commun accord les dispositions suivantes:

Article 1er.

Le présent arrangement s'applique aux stagiaires c'est-à-dire aux ressortissants de l'un des deux pays qui se rendent dans l'autre

pour une période limitée, afin d'y perfectionner leur formation générale et professionnelle, tout en y occupant un emploi, dans un établissement industriel, commercial, artisanal ou agricole.

Les stagiaires seront autorisés à occuper un emploi dans les conditions indiquées ci-après, sans que la situation du marché du travail dans leur profession puisse être prise en considération.

Article 2.

Les stagiaires peuvent être de l'un ou de l'autre sexe. En règle générale, ils ne doivent pas être âgés de plus de trente ans.

Article 3.

L'autorisation est donnée en principe pour une année. Elle peut, exceptionnellement être prolongée de six mois.

Article 4.

Les stagiaires pourront être admis si les employeurs qui désirent les occuper s'engagent envers les autorités compétentes à les rémunérer, dès qu'ils rendront des services normaux, d'après les tarifs fixés par les conventions collectives de travail ou, à défaut de telles conventions, d'après les taux normaux et courants de la profession et de la région.

Dans les autres cas, les employeurs devront s'engager à leur donner une rémunération correspondant à la valeur de leurs services et qui devra, pour le moins, leur permettre de subvenir à leurs besoins essentiels.

Article 5.

Le nombre des stagiaires pouvant être admis dans chacun des deux pays ne devra pas dépasser 200 par an.

Ce contingent est valable pour l'année 1949 jusqu'au 31 décembre et pour chacune des années suivantes, du 1er janvier au 31 décembre. Les stagiaires résidant déjà sur le territoire de l'autre Etat le 1er janvier ne seront pas compris dans le contingent de l'année courante. Le nombre de 200 stagiaires par an pourra être atteint quelle que soit la durée des autorisations accordées au cours de l'année précédente.

Le contingent pourra être modifié ultérieurement en vertu d'un accord qui devra intervenir sur la proposition de l'un des deux Etats le 1er décembre au plus tard pour l'année suivante. Si le contingent prévu n'était pas atteint au cours d'une année par les stagiaires de l'un des deux Etats, celui-ci ne pourrait pas réduire le nombre des autorisations données aux stagiaires de l'autre Etat, ni reporter sur l'année suivante le reliquat inutilisé de son contingent.

Article 6.

Les personnes qui désirent bénéficier des dispositions du présent arrangement en feront la demande à l'autorité chargée dans leur pays de centraliser les demandes de stagiaires. Elles fourniront en même temps toutes les indications nécessaires pour l'examen de leur demande, et feront connaître le nom et l'adresse de leur futur employeur. Il appartiendra à ladite autorité d'examiner s'il y a lieu de transmettre la demande à l'autorité correspondante de l'autre Etat, en tenant compte du contingent annuel auquel elle a droit, et de la répartition de ce contingent qu'elle aura arrêté elle-même entre les diverses professions.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale, direction de la main-d'œuvre, recueillera les demandes d'admission des candidats stagiaires (français). L'office national du travail à Luxembourg en fera autant pour les candidats luxembourgeois. Les deux autorités se transmettront directement les demandes qu'elles auront acceptées.

Article 7.

Les autorités compétentes des deux pays faciliteront les démarches des candidats stagiaires en vue de trouver un emploi. Au besoin, ces candidats pourront s'adresser, dans chaque pays, à l'organisme spécialement chargé d'appuyer leurs efforts. Les candidats luxembourgeois bénéficieront en France de l'aide du ministère du travail et de la sécurité sociale, direction de la main-d'œuvre, pour l'échange des stagiaires avec l'étranger. Une aide pareille sera accordée aux candidats français par l'office national du travail à Luxembourg par l'intermédiaire de la chambre de commerce et de la chambre des métiers.

Article 8.

Les autorités compétentes feront leurs efforts pour assurer l'instruction des demandes dans le plus court délai possible. Elles s'efforceront également d'aplanir avec la plus grande diligence les difficultés qui pourraient surgir à propos de l'entrée et du séjour des stagiaires.

Article 9.

Les deux gouvernements constitueront une commission mixte qui se réunira alternativement en France et au Luxembourg à la demande de l'une ou de l'autre des parties contractantes. Cette commission sera compétente pour arrêter les mesures de détail et d'ordre nécessaires pour l'exécution effective des dispositions du présent arrangement. Elle aura également pour mission de proposer, le cas échéant, sa revision ou son extension. La commmission sera composée de deux représentants au maximum des administrations intéressées de chaque Etat.

Article 10.

Les dispositions de l'arrangement du 26 octobre 1936 relatives à l'admission des stagiaires au Luxembourg et en France sont annulées et remplacées par celles du présent arrangement.

Article 11.

Le présent arrangement entrera en vigueur dès sa publication et restera en vigueur jusqu'au 31 décembre 1949. Il sera toutefois appliqué dès sa signature.

Il sera ensuite prorogé par tacite reconduction et chaque fois pour une nouvelle année, à moins qu'il ne soit dénoncé par une des parties avant le 1er juillet pour la fin de l'année.

Toutefois, en cas de dénonciation, les autorisations accordées en vertu du présent arrangement resteront valables pour la durée pour laquelle elles ont été accordées.

Fait à Paris, le 27 juin 1949.

Signé: R. BOUSQUET. Signé: FUNCK.

Exequatur.

L'exequatur est accordé à M. Alfred Berthod, en qualité de consul de la confédération suisse à Bordeaux, avec juridiction sur les départements suivants: Ariège, Charente-Maritime, Charente, Gers, Haute-Garonne, Haute-Vienne, Corrèze, Dordogne, Gironde, Lot, Lot-et-Garonne, Deux-Sèvres, Indre, Vienne, Landes, Hautes-Pyrénées, Basses-Pyrénées, Tarn-et-Garonne.

L'exequatur est accordé à M. Pierre Œchslin, en qualité de consul de Suisse à Dijon, avec juridiction sur les départements de l'Aube, de la Côte-d'Or, de la Haute-Marne, de la Nièvre et de l'Yonne.

L'exequatur est accordé à M. Walter Kunz, en qualité de consul de la confédération suisse à Mulhouse, avec juridiction sur les départements du Haut-Rhin, des Vosges et du territoire de Belfort.

L'exequatur est accordé à M. Ernst Theiler, en qualité de consul de la confédération suisse pour l'Afrique équatoriale française avec résidence à Léopoldville.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Citations à l'ordre de l'armée aérienne.

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 septembre 1949:

Page 9203, 3e colonne, 1re ligne, au lieu de: « La Colle (Bernard), capitaine, groupe de chasse 1/3 Navarre », lire: « Lacolle (Bernard), capitaine, groupe de chasse 1/3 Navarre ».

Décret du 19 octobre 1949 déclarant d'utilité publique l'acquisition d'un terrain sis à Saint-Pierre-des-Corps (Indre-et-Loire), nécessaire à la construction d'une caserne de gendarmerie.

Par décret en date du 19 octobre 1949, est déclarée d'utilité publique l'acquisition par le département de la défense nationale d'un terrain de 9.233 m. sis à Saint-Pierre-des-Corps (Indre-et-Loire), nécessaire à la construction d'une caserne de gendarmerie.

Décret du 19 octobre 1949 déclarant d'utilité publique et urgente l'acquisition de parcelles de terrain sises à Mérignac et à Caudéran (Gironde), nécessaires au parc du génie de Bourran.

Par décret en date du 19 octobre 1949, est déclarée d'utilité publique et urgente l'acquisition pour les besoins de l'armée de terre de parcelles de terrains sises sur les communes de Mérignac et de Caudéran (Gironde) et formant l'assiette du camp de Bourran utilisé comme parc régional du génie de la 4e région militaire.

Décret du 19 octobre 1949 portant acceptation de l'offre de démission d'un officier de la gendarmerie nationale.

Par décret en date du 19 octobre 1949, est acceptée l'offre de démission de son grade de lieutenant de la gendarmerie nationale présentée par M. Bérenger (André-Victor-Eugène).

M. Bérenger est nommé au grade de lieutenant dans le cadre des officiers de réserve de la gendarmerie nationale à compter du jour de sa radiation des contrôles de l'armée active.

Décret du 19 octobre 1949 portant nomination et reclassement dans le corps des ingénieurs militaires de l'air d'anciens élèves de l'école polytechnique classés à leur sortie de l'école dans le corps des ingénieurs militaires de l'air.

Par décret en date du 19 octobre 1949, sont nommés ingénieurs élèves militaires de l'air, pour compter du 1er octobre 1949, les anciens élèves de l'école polytechnique de la promotion 1946 dont les noms suivent:

MM. Guyard (Henri-Georges).
Bloch (Serge-Paul-André).
Pacaud (Louis-Eugène).
Decaulne (Paul).
Cazaubiel (Jean-François).

La prise de rang des intéressés en qualité d'ingénieur élève militaire de l'air est fixée au 1er octobre 1948.

[Les intéressés se classent sur la liste d'ancienneté du corps des ingénieurs militaires de l'air immédiatement avant M. Goulas (Roger-Pierre-Emile)].

Le présent décret aura effet pécuniaire à compter du 1er octobre 1949.

Décret du 19 octobre 1949 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 19 octobre 1949, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 18 octobre 1949, portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, les officiers et officiers mariniers des différents corps de la marine dont les noms suivent, pour compter du 30 juin 1949:

MILITAIRES DÉGAGÉS DES CADRES

(Art. 2 et 3 de la loi n° 49-591 du 26 avril 1949.)

TABLEAU GENERAL

AU GRADE DE COMMANDEUR

Officiers de marine.

BATAILLE (M.-J.-G.), capitaine de vaisseau; 68 annuités. Officier du 22 juin 1939. Cité.

AU GRADE D'OFFICIER

Officiers de marine.

HERVE (J.-V.), capitaine de corvette. Chevalier du 31 décembre 1941. Annuités depuis la nomination au grade de chevalier: 28.

GUEIT (V.-E.), capitaine de corvette; 52 annuités. Chevalier du 31 décembre 1937.

HALLE (E.-G.-M.), capitaine de frégate; 50 annuités. Chevalier du 31 décembre 1937. Cité.

SOULEZ (P.-G.), capitaine de corvette; 49 annuités. Chevalier du 13 octobre 1940. Cité.

Ingénieurs mécaniciens.

LE SEVEN (P.-A.), ingénieur mécanicien de 1re classe; 51 annuités. Chevalier du 30 juin 1937.

LE MIGNON (M.-J.), ingénieur mécanicien en chef de 1re classe; 51 annuités. Chevalier du 11 janvier 1936.

Corps des officiers des équipages de la flotte.

DECTOT (J.-P.-R.), officier des équipages de 1re classe. Chevalier du 7 novembre 1942. Annuités depuis la nomination dans le grade de chevalier: 24.

OLLIVIER (L.-M.-B.), officier des équipages principal; 60 annuités. Chevalier du 1er janvier 1940.

AU GRADE DE CHEVALIER

Officiers de marine.

CHEMINOT (R.-G.), lieutenant de vaisseau; 30 annuités. Cité.

DREVILLON (J.), lieutenant de vaisseau; 28 annuités.

SIDO (M.-H.-M.), lieutenant de vaisseau; 28 annuités. 3 fois cité.

DE RAUCOURT (J.-L.), lieutenant de vaisseau; 28 annuités. Cité.

Ingénieurs mécaniciens.

LE BUHE (A.-J.-G.), ingénieur mécanicien de 1re classe; 35 annuités. Cité.

RAGOT (J.-A.), ingénieur mécanicien de 1re classe; 32 annuités.

DENEL (J.-M.-L.-R.), ingénieur mécanicien de 1re classe; 33 annuités. 2 fois cité.

Officiers des équipages de la flotte.

RAULT (M.-L.-M.-A.), officier de 2e classe des équipages; 53 annuités. Cité.

HOUSSIN (J.), officier de 1re classe des équipages; 45 annuités.

BOULLAIRE (G.-F.-P.-M.), officier de 2e classe des équipages; 44 annuités.

Corps des équipages de la flotte.

MÉCANICIENS D'AVIONS

CAER (Yves), premier maître, mle 121966-2. Médaillé militaire du 12 février 1931; 27 ans 8 mois de services, 43 annuités. Cité.

CHARPENTIERS

AUTRÉT (Ciet), maître principal, mle 122014-2. Médaillé militaire du 7 juillet 1933; 27 ans 11 mois de services, 41 annuités. Cité.

CANONNIERS DE DÉFENSE DES CÔTES

LE BRIS (Yves), maître principal, mle 119094-2. Médaillé militaire du 3 juillet 1933; 30 ans 4 mois de services, 35 annuités. Cité.

RADIOTÉLÉGRAPHISTES

OGOR (François), premier maître, mle 98-Cas-19. Médaillé militaire du 1er juillet 1931; 28 ans 2 mois de services, 44 annuités. Cité.

CHAUFFEURS

QUILLIEN (Guillaume), maître, mle 121927-2. Médaillé militaire du 30 juin 1932; 29 ans de services, 50 annuités. Cité.

Décret du 20 octobre 1949 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur

Par décret du Président de la République en date du 20 octobre 1949, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, vu la déclaraiton du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 18 octobre 1949 portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, les officiers et officiers mariniers des différents corps de la marine, dont les noms suivent, pour compter du 30 juin 1949:

ARMÉE ACTIVE

DÉCORATION AVEC TRAITEMENT

TABLEAU SPECIAL DE L'AERONAUTIQUE

AU GRADE D'OFFICIER

Officiers de marine.

VARROQUIER (P.-H.), capitaine de corvette. Chevalier du 7 juillet 1945. Annuités depuis la nomination au grade de chevalier: 14. Deux fois cité.

SIROUY (J.-M.-F.-A.), capitaine de corvette. Chevalier du 7 juillet 1945. Annuités depuis la nomination au grade de chevalier: 13. Cité.

VAZIAGA (C.-J.-F.), capitaine de corvette. Chevalier du 7 juillet 1945. Annuités depuis la nomination au grade de chevalier: 15. Blessé. Deux fois cité.

AU GRADE DE CHEVALIER

Officiers de marine.

KELLER (G.-E.-J.), lieutenant de vaisseau; 21 annuités. Deux fois cité.

CHARON (R.-A.), lieutenant de vaisseau; 21 annuités. Une fois cité.

Corps des équipages de la flotte.

PILOTES D'AÉRONAUTIQUE

RAGOT (Georges), premier maître, mle 2460-C-33; 16 ans de services, 26 annuités, six fois cité, 17.191 heures de vol (majorées). Médaillé militaire du 21 juillet 1940.

RADIOTÉLÉGRAPHISTES VOLANTS

FEVRE (Tanguy), maître principal, mle 121.720.2; 29 ans de services, 49 annuités, 13.826 heures de vol (majorées). Médaillé militaire du 23 mars 1940.

TABLEAU GENERAL

AU GRADE DE COMMANDEUR

Officiers de marine.

RUYSSEN (H.-J.-A.), capitaine de vaisseau; 86 annuités. Officier du 16 juin 1938. Deux fois cité.

BRACHET (F.), capitaine de vaisseau; 82 annuités. Officier du 23 décembre 1938.

DOIGNON (J.-L.), capitaine de vaisseau; 75 annuités. Officier du 23 décembre 1937.

TARIEL (J.-M.-J.), capitaine de vaisseau; 69 annuités. Officier du 31 décembre 1937. Deux fois cité.

LAGUARIGUE (J.-F.-M.-A.-P.), capitaine de vaisseau; 68 annuités. Officier du 22 juin 1939. Cité.

FATOU (R.-E.-H.-M.), capitaine de vaisseau; 67 annuités. Officier du 22 juin 1939.

QUATREFAGES (Y.-A.-M.), capitaine de vaisseau; 61 annuités. Officier du 23 décembre 1938.

DERRIEN (E.), capitaine de vaisseau; 65 annuités. Officier du 16 juin 1938. Cité. Blessé.

Ingénieurs mécaniciens.

PEN (P.-Y.), ingénieur mécanicien en chef de 1re classe; 60 annuités. Officier du 13 octobre 1940. Deux fois cité.

Ingénieurs des constructions et armes navales.

THERY (R.-V.-S.), ingénieur général de 2e classe du génie maritime; 68 annuités. Officier du 29 décembre 1932. Deux fois cité.

VIEILLE (H.-M.-M.), ingénieur général de 2e classe du génie maritime; 69 annuités. Officier du 24 décembre 1932. Deux fois blessé. Cité.

BLAVIGNAC (J.-M.-E.), ingénieur général de 1re classe de l'artillerie navale; 66 annuités. Officier du 29 décembre 1932. Blessé. Cité.

Commissaires.

GAILLARD (H.-E.-E.), commissaire en chef de 1re classe; 61 annuités. Officier du 23 décembre 1938.

Administrateurs de l'inscription maritime.

BIGUET (G.-L.), administrateur général de 2e classe; 45 annuités. Officier du 1er janvier 1939.

AU GRADE D'OFFICIER

Officiers de marine.

HERSART DE LA VILLEMARQUE (G.-M.-C.), capitaine de corvette; 68 annuités. Chevalier du 30 janvier 1937. Cité.

GAUSSERES (P.-A.-G.), capitaine de corvette; 49 annuités. Chevalier du 22 juin 1939.

CARSIN (J.-M.-J.), capitaine de corvette; 48 annuités. Chevalier du 23 décembre 1936.

LE SAINT (J.), lieutenant de vaisseau. Chevalier du 17 décembre 1941. Annuités depuis la nomination au grade de chevalier: 39. Blessé. Trois fois cité.

LUCAS (L.-Y.-M.), capitaine de corvette; 18 annuités. Chevalier du 13 octobre 1940.

ARNOULX DE PIREY (G.-M.-J.), capitaine de corvette; 48 annuités. Chevalier du 16 juin 1938. Cité.

RUEL (A.-H.), capitaine de corvette; 48 annuités. Chevalier du 16 juin 1938.

AUGUSTIN (M.-A.), capitaine de corvette; 48 annuités. Chevalier du 30 juin 1937. Cité.

HEMMERICH (J.-G.), capitaine de corvette; 48 annuités. Chevalier du 13 octobre 1940.

DEMANCHE (J.-C.-E.-M.), capitaine de corvette; 48 annuités. Chevalier du 23 décembre 1938

CHAMPEL (J.-C.-P.), capitaine de frégate; 48 annuités. Chevalier du 22 juin 1939.

LE DANTEC (J.-F.-L.), capitaine de frégate; 48 annuités. Chevalier du 16 juin 1938. Cité.

GUERRE (J.-M.-F.-J.), capitaine de corvette; 47 annuités. Chevalier du 16 juin 1938.

DEGLO DE BESSES (J.-L.), capitaine de corvette; 47 annuités. Chevalier du 23 décembre 1938. Cité.

CELERIER (P.-L.-M.), capitaine de frégate; 47 annuités. Chevalier du 27 octobre 1940. Cité.

REVOL (G.-A.), capitaine de frégate; 47 annuités. Chevalier du 22 juin 1939. Cité.

DELAPLACE (R.-G.), capitaine de corvette; 47 annuités. Chevalier du 22 juin 1939. Cité.

RIOU (R.-J.-C.), capitaine de frégate; 47 annuités. Chevalier du 23 décembre 1938.

CORNUAULT (J.-E.), capitaine de frégate; 45 annuités. Chevalier du 1er juillet 1941. Cité. Médaille des évadés.

Ingénieurs mécaniciens.

GUILLEMIN (L.-J.), ingénieur mécanicien de 1re classe; 19 annuités. Chevalier du 1er janvier 1940.

RICART (D.-F.-L.-A.), ingénieur mécanicien principal; 42 annuités. Chevalier du 5 juin 1940. Trois fois cité.

LE GOHIC (L.-L.), ingénieur mécanicien principal. Chevalier du 7 novembre 1942. Annuités depuis la nomination au grade de chevalier: 13. Cité.

Corps du contrôle de l'administration de la marine.

CRESPIN (R.-L.-V.), contrôleur de 1re classe; 41 annuités. Chevalier du 1er janvier 1940.

Ingénieurs du génie maritime et de l'artillerie navale.

MICHOT (R.-L.-A.), ingénieur en chef de 1re classe de l'artillerie navale; 41 annuités. Chevalier du 13 octobre 1940.

JOURDAIN (A.-C.), ingénieur en chef de 1re classe de l'artillerie navale; 41 annuités. Chevalier du 1er janvier 1940.

AUBRY (R.-E.), ingénieur en chef de 1re classe de l'artillerie navale; 41 annuités. Chevalier du 1er janvier 1940.

Commissaires.

BUFFETAULT (F.-E.-M.), commissaire en chef de 1re classe; 39 annuités. Chevalier du 13 octobre 1940.

LE ROY (E.-M.), commissaire en chef de 2e classe. Chevalier du 31 décembre 1941. Annuités depuis la nomination au grade de chevalier: 16. Blessé. Cité.

BERLINGERI (J.-V.-E.), commissaire en chef de 2e classe; 38 annuités. Chevalier du 1er juillet 1941

Médecins.

AUDOYE (R.-A.-J.), médecin en chef de 2e classe; 13 annuités. Chevalier du 1er janvier 1940.

LABERNEDE (R.-L.-J.), médecin en chef de 2e classe; 13 annuités. Chevalier du 21 juin 1939.

Officiers des équipages de la flotte.

JEGOU (Y.-M.), officier des équipages principal. Chevalier du 7 juillet 1915. Annuités depuis la nomination au grade de chevalier: 14. Deux fois cité.

LE GALL (J.-F.), officier de 1re classe des équipages; 67 annuités. Chevalier du 27 octobre 1940. Cité.

CARVAL (N.-A.-M.), officier de 1re classe des équipages; 66 annuités. Chevalier du 1er janvier 1940. Cité.

JULE (Y.-M.), officier des équipages principal; 60 annuités. Chevalier du 1er juillet 1941. 3 fois cité.

LE VAILLANT (H.-F.), officier des équipages principal; 60 annuités. Chevalier du 1er janvier 1940. Cité

LE BIHAN (J.-P.-M.), officier des équipages principal; 56 annuités. Chevalier du 1er juillet 1941.

Officiers d'administration commissariat et santé.

ANTONIETTI (M.-J.-B.), officier d'administration principal; 52 annuités. Chevalier du 22 juin 1932.

Ingénieurs des directions de travaux des constructions et armes navales.

KEROULLE (A.-J.), ingénieur en chef des directions de travaux de l'artillerie navale; 59 annuités. Chevalier du 1er janvier 1940. Cité.

FAVE (L.-M.-H.), ingénieur en chef des directions de travaux des constructions navales; 58 annuités. Chevalier du 13 octobre 1940.

ALQUIER (R.-S.-Z.), ingénieur des directions de travaux principal des constructions navales; 66 annuités. Chevalier du 1er janvier 1940. Blessé. 2 fois cité. Médaille de la Résistance.

SELLIER (M.), ingénieur des directions de travaux en chef de l'artillerie navale; 58 annuités. Chevalier du 26 juin 1939.

Ingénieurs des directions de travaux des travaux maritimes.

GIRAUD (F.), ingénieur des directions de travaux principal; 50 annuités. Chevalier du 1er juillet 1932. Cité.

Administrateurs de l'inscription maritime.

ROBERT (P.-D.), administrateur en chef de 1re classe; 43 annuités. Chevalier du 1er juillet 1939.

GEORGELIN (R.-M.), administrateur en chef de 2e classe; 32 annuités. Chevalier du 5 juin 1940. Blessé. Cité.

AU GRADE DE CHEVALIER

Officiers de marine.

LIBOUBEN (F.), lieutenant de vaisseau; 36 annuités.

DEROUSSEN (J.-P.-D.), lieutenant de vaisseau; 32 annuités. Cité.

GENEVAUX (L.-E.), lieutenant de vaisseau; 30 annuités. Médaille de la Résistance.

HOMMERY (A.-L.-M.), enseigne de vaisseau de 1re classe; 30 annuités. Cité.

THOME (P.-M.), lieutenant de vaisseau; 29 annuités.

BAUDEUF (A.-A.), lieutenant de vaisseau; 29 annuités. Cité.

DUCORPS (G.-A.-J.), lieutenant de vaisseau; 29 annuités.

RAULT (J.-C.-M.-A.), lieutenant de vaisseau; 29 annuités.

LE MEE (G.-Y.-F.), lieutenant de vaisseau; 28 annuités.

GUYOT (M.-P.-M.), lieutenant de vaisseau; 29 annuités. Blessé. Cité.

CLAYEUX (E.-A.-R.), lieutenant de vaisseau; 29 annuités. Cité.

MOUREN (P.-F.-M.), lieutenant de vaisseau; 29 annuités. Cité.

HENRY (A.-H.), lieutenant de vaisseau; 29 annuités.

LEMASSON (P.-G.), lieutenant de vaisseau; 28 annuités. Cité.

LAURAIN (B.-P.-J.-M.), lieutenant de vaisseau; 28 annuités.

GARRETA (H.-P.), lieutenant de vaisseau; 28 annuités. Cité.

BRISSET (L.), lieutenant de vaisseau; 28 annuités.

ALLAIN-DUPRE (M.-F.-I.), capitaine de corvette; 28 annuités.

PAUL (H.), lieutenant de vaisseau; 28 annuités. Cité.

BARBET (M.-L.-H.), lieutenant de vaisseau; 28 annuités.

CHAMINADE (P.), lieutenant de vaisseau; 27 annuités.

DEUFFIC (L.-C.-M.), lieutenant de vaisseau; 27 annuités.

MONOT (A.-J.-F.), capitaine de corvette; 28 annuités.

Ingénieurs mécaniciens.

FABRY (A.-A.), ingénieur mécanicien de 1re classe; 28 annuités. Cité.

HAFFMERLEHNER (P.-E.-C.), ingénieur mécanicien de 1re classe; 28 annuités.

MOREAU (M.-B.-E.), ingénieur mécanicien de 1re classe; 28 annuités. Cité.

LE GAD (T.-V.), ingénieur mécanicien de 1re classe; 27 annuités. Cité.

MULTON (M.-A.), ingénieur mécanicien principal; 27 annuités. Cité.

POSTIC (H.), ingénieur mécanicien de 1re classe; 28 annuités.

ROMANO (F.-M.), ingénieur mécanicien de 1re classe; 25 annuités. Cité.

SAGNIAL (R.-J.), ingénieur mécanicien de 1re classe; 22 annuités. Cité. Médaille de la Résistance avec rosette.

Corps du contrôle de l'administration de la marine.

FABRY (G.-H.), contrôleur de 2e classe; 21 annuités.

Ingénieurs du génie maritime et de l'artillerie navale.

SOYER (G.-A.-E.), ingénieur en chef de 2e classe de l'artillerie navale; 26 annuités.

SATOER (R.-E.-T.), ingénieur en chef de 2e classe du génie maritime; 30 annuités.

RAGONNET (L.-F.), ingénieur en chef de 2e classe du génie maritime; 24 annuités.

BRUNET (M.-E.-A.-F.), ingénieur en chef de 2e classe de l'artillerie navale; 24 annuités.

MONTAGNE (J.-A.-M.), ingénieur en chef de 2e classe de l'artillerie navale; 24 annuités.

PAPILLON (R.-H.-C.), ingénieur en chef de 2e classe du génie maritime; 26 annuités.

Commissaires.

VIGOUROUX (M.-E.-G.-P.), commissaire principal; 26 annuités.

PETIT (R.-E.-M.-A.-L.), commissaire principal; 32 annuités.

KAIR (J.-C.-L.), commissaire principal; 27 annuités.

BERTHEVET (G.-R.-C.-M.), commissaire principal; 28 annuités. Cité.

Médecins.

BRUYANT (J.-M.-E.), médecin principal; 28 annuités. Cité.

HEBRAUD (Y.-P.-A.), médecin principal; 28 annuités.

GENIAUX (B.-B.), médecin principal; 28 annuités.

SEINCE (F.-F.-C.), médecin principal; 31 annuités. Blessé. Cité.

GODEAU (J.), médecin principal; 30 annuités.

Pharmaciens chimistes.

ISTIN (E.-A.), pharmacien chimiste principal; 29 annuités.

Administrateurs des services centraux de la marine.

TITI (N.-A.-M.), administrateur principal des services centraux; 22 annuités.

Officiers des équipages de la flotte.

CAUTRES (G.-T.-A.), officier de 2e classe des équipages; 62 annuités. Cité.

POITIER (R.), officier de 2e classe des équipages; 52 annuités. Cité.

LEYMERIGIE (E.-M.), officier de 2e classe des équipages; 47 annuités.

LE ROUX (L.-M.-G.), officier de 2e classe des équipages; 44 annuités. Cité.

BELAIR (J.), officier de 1re classe des équipages; 43 annuités. Deux fois cité.

DUPUY (P.-J.), officier de 1re classe des équipages; 42 annuités.

SALUDEN (F.-M.), officier de 2e classe des équipages; 42 annuités. Cité.

KERSUAL (H.), officier de 2e classe des équipages; 41 annuités.

ROMMEL (H.), officier de 2e classe des équipages; 41 annuités.

PROVOST (J.-J.), officier de 2e classe des équipages; 41 annuités.

MORLEC (L.), officier de 1re classe des équipages; 41 annuités.

LE ROUX (Y.-M.), officier de 1re classe des équipages; 41 annuités.

Officiers d'administration des directions de travaux des constructions et armes navales.

COCHARD (J.-R.-M.), officier d'administration de 1re classe; 33 annuités.

LAURANS (A.), officier d'administration de 1re classe; 31 annuités.

Officiers d'administration comptables des matières.

TREPIER (E.-J.), officier d'administration de 1re classe; 34 annuités.

Officiers d'administration (branche commissariat santé).

BOUSSARD (F.-J.-P.), officier d'administration de 1re classe; 29 annuités.

Ingénieurs des directions de travaux des constructions et armes navales.

LE BOUEDEC (L.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe de l'arme navale; 31 annuités.

GUEIT (M.-L.-P.), ingénieur des directions de travaux principal des constructions navales; 45 annuités.

LEVRARD (F.-F.-M.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe des constructions navales; 53 annuités.

BRIERE (P.-L.-J.), ingénieur des directions de travaux principal de l'arme navale; 41 annuités.

AVERTY (E.-J.-B.), ingénieur des directions de travaux principal des constructions navales; 46 annuités.

KERYHUEL (N.-J.-M.), ingénieur des directions de travaux principal des constructions navales; 41 annuités.

LE VOURCH (C.-V.-M.), ingénieur des directions de travaux principal des constructions navales; 43 annuités.

BEZIEL (G.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe des constructions navales; 52 annuités.

DANIELOU (Y.), ingénieur des direction de travaux de 1re classe des constructions navales; 51 annuités.

BONJEAN (H.-M.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe des constructions navales; 48 annuités.

SAUVAIRE (V.-L.-M.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe des constructions navales; 53 annuités.

AVON (A.-V.), ingénieur des directions de travaux principal des constructions navales; 40 annuités.

MANGEZ (G.-H.), ingénieur des directions de travaux principal des constructions navales; 44 annuités. Deux fois blessé.

PEMPTROIT (L.-L.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe des constructions navales; 49 annuités. Cité.

BODIGER (F.-M.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe des constructions navales; 49 annuités. Deux fois blessé. Cité.

SABIN (J.-R.-P.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe des constructions navales; 41 annuités.

VIEL (R.-L.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe des constructions navales; 42 annuités.

LASTRETO (M.-J.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe des constructions navales; 44 annuités.

LE GALL (J.-C.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe des constructions navales; 45 annuités. Cité.

Ingénieurs des directions de travaux des travaux maritimes.

VINCENT (R.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe; 32 annuités.

Administrateurs de l'inscription maritime.

FAVERGE (F.-M.-D.), administrateur principal; 31 annuités.

CACAUD (A.-M.), administrateur en chef de 2e classe; 28 annuités. Cité.

Professeur d'hydrographie de la marine marchande.

JEANNEAU (P.-S.), professeur principal d'hydrographie; 22 annuités.

Corps des équipages de la flotte.

PILOTES D'AÉRONAUTIQUE

SARROTTE (Raymond), maître principal, mle 68-R-33-A. Médaillé militaire du 1er janvier 1940; 16 ans 2 mois de services, 23 annuités, cinq fois cité, blessé, 21.231 heures de vol (majorées).

RADIOTÉLÉGRAPHISTES VOLANTS

LESTERLIN (Gaston), premier maître, mle 3350-26-I. Médaillé militaire du 1er juillet 141; 23 ans de services, 31 annuités, cité, 23.622 heures de vol (majorées).

MANŒUVRIERS

BOUROULLEC (Urbain), maître principal, mle 119133-2. Médaillé militaire du 1er juillet 1931; 30 ans de services, 53 annuités.

TIMONIERS

CAMUS (Henri), premier maître, mle 123362-2. Médaillé militaire du 24 janvier 1934; 27 ans de services, 49 annuités.

CANONNIERS

MOBIHAN (Jean), premier maître, mle 3215-B-29. Médaillé militaire du 5 juin 1940; 19 ans 9 mois de services, 31 annuités, quatre fois cité.

FUSILIERS

LE SONN (Jean), premier maître, mle 128365-2. Médaillé militaire du 2 juillet 1936; 26 ans de services, 38 annuités, cité.

OMNES (Louis), maître principal, mle 120771-2. Médaillé militaire du 1er juin 1932; 29 ans 2 mois de services, 43 annuités.

TORPILLEURS

KERNEIS (Jean), premier maître, mle 126762-2. Médaillé militaire du 21 décembre 1933; 26 ans 8 mois de services, 43 annuités, deux fois cité.

ELECTRICIENS

FLLEOUET (Marcel), maître, mle 123016-2. Médaillé militaire du 30 juin 1932; 28 ans 5 mois de services, 47 annuités.

LUZEN (Alain), premier maître, mle 123012-2. Médaillé militaire du 4 juillet 1934; 25 ans 6 mois de services, 46 annuités, cité.

RADIOTÉLÉGRAPHISTES

SCHWALM (Armand), maître principal, mle 120512-2. Médaillé militaire du 1er juillet 1932; 29 ans 8 mois de services, 34 annuités.

MÉCANICIENS

LE ELEM (Louis), maître principal, mle 121829-2. Médaillé militaire du 17 janvier 1933; 27 ans 4 mois de services, 46 annuités.

COADOU (Joseph), premier maître, mle 128189-2. Médaillé militaire du 4 juillet 1934; 26 ans 2 mois de services, 43 annuités.

STEBER (René), premier maître, mle 37036-3. Médaillé militaire du 7 juillet 1933; 28 ans 2 mois de services, 41 annuités.

LEBRAVE (Louis), maître principal, mle 38994-3. Médaillé militaire du 24 janvier 1934; 26 ans 4 mois de services, 41 annuités.

ARHAN (Ciel), maître principal, mle 130773-2. Médaillé militaire du 28 décembre 1934; 25 ans de services, 40 annuités, cité.

MÉCANICIENS DE DÉFENSE DES CÔTES

FONTES (Jean), premier maître, mle 18 *bis*-21. Médaillé militaire du 11 janvier 1933; 28 ans 8 mois de services, 30 annuités, cité.

FOURRIERS

PERROT (Jean), maître principal, mle 127667-2. Médaillé militaire du 24 janvier 1934; 26 ans 3 mois de services, 40 annuités, cité.

BOURDOULOUS (René), maître principal, mle 128765-2, médaillé militaire du 28 décembre 1934; 25 ans 9 mois de services, 32 annuités.

SECRÉTAIRES MILITAIRES

PERY (Jean), maître principal, mle 29925-2, médaillé militaire du 2 juillet 1936; 24 ans 4 mois de services, 29 annuités. Cité.

INFIRMIERS

SOISSON (Louis), maître, mle 121618-2, médaillé militaire du 7 juillet 1933; 27 ans 11 mois de services, 31 annuités.

MARINIERS DE PORT

LE BRIS (Guillaume), premier maître de manœuvre, mle 26381-3, médaillé militaire du 2 juillet 1936; 33 ans 10 mois de services, 38 annuités. Cité.

MARINS POMPIERS

QUERNE (Yves), premier maître, mle 53225-2, médaillé militaire du 25 juin 1939; 23 ans 5 ans de services, 25 annuités. Deux fois cité. Médaille de la Résistance.

Décret portant promotions dans les réserves de l'armée de terre.

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 septembre 1949:

RÉSERVE

TROUPES METROPOLITAINES

Artillerie.

Au grade de capitaine.

Rayer:

Roger (Paul-Léon-François), subdivision de Paris.
Schiltz (Georges), subdivision de Metz.
Grenier (Paul-Ernest-Henri), subdivision de Toulouse.
Léger (René-Maurice-Henri), subdivision de Paris.
Beurtheret (Charles-Alphonse-Emile), subdivision de Versailles.
Medaliabranetzky (Armand-Saül), subdivision de Limoges.
Lefort (Philippe-Charles), recrutement de Saigon.
Lamaison (Jean-Henri), subdivision de Paris.
Travichon (René-Sébastien), subdivision de Grenoble.
Brière de l'Isle (Henri-Gaston), recrutement de Saigon.
Jadot (Henri-Marie-Antoine), Extrême-Orient.
(Le reste sans changement.)

Décret portant promotions dans les réserves de l'armée de terre.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 octobre 1949, pages 9871 et suivantes:

RÉSERVES

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Au grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

1° Au lieu de:

Alziari de Nalaussene (Jean-Marie-Alphonse), subdivision de Marseille.
Brochard (Guy-Charles-Eugène-Français-Marie), subdivision de Paris.
Moettelbronn (Joseph-Eugène), subdivision de Metz.
Robert (Jean-Marie-Charles), subdivision de Versailles.
Marcerand (Louis-Marie-Jean), 1re région.
Lebalie (René-Jean), subdivision de Clermont-Ferrand.
Zurfluh (Paul-Robert-Denis), subdivision de Paris.
Dacqueville (Joël-François-Léon), subdivision de Paris.
Dierlot (Marcel-Auguste), subdivision de Strasbourg.
Le Sergeant d'Hendecourt (Cornille-Léon-François-Germain-Marie-Joseph), subdivision de Lille.
Bream (Alain-Georges-Paul-Marie-Michel), subdivision de Paris.
Rigenbach (Robert-Maximin-Ambroise), subdivision de Paris.
Jungeluth (Léon-Victor-Henri), subdivision de Paris.
Dernancourt (Raymond-Victor-Marie), subdivision de Lille.

Lire:

Alziari de Malaussene (Jean-Marie-Alphonse), subdivision de Marseille.
Brocard (Guy-Charles-Eugène-François-Marie), subdivision de Paris.
Mittelbronn (Joseph-Eugène), subdivision de Metz.
Robert (Jean-Marie-Charles), subdivision de Versailles.
Margerand (Louis-Marie-Jean), 1re région.
Lebaile (René-Jean), subdivision de Clermont-Ferrand.
Zurfluch (Paul-Robert-Denis), subdivision de Paris.
Bacqueville (Joël-François-Léon), subdivision de Paris.
Diebolt (Marcel-Auguste), subdivision de Strasbourg.
Le Sergent d'Hendecourt (Cornille-Léon-François-Germain-Marie-Joseph), subdivision de Lille.
Breham (Alain - Georges - Paul - Marie-Michel), subdivision de Paris.
Ringenbach (Robert-Maximin-Ambroise), subdivision de Paris.
Jungbluth (Léon-Victor-Henri), subdivision de Paris.
Dernaucourt (Raymond-Victor-Marie), subdivision de Lille.

2° Rayer:

Alfonsi (Antoine-Dominique-Vérité), recrutement de Saïgon.
Saur (Jean-Marie), subdivision de Laon.
Collard (Lucien), subdivision de Bizerte.
Marsily (Pierre-Joseph-Arsène), subdivision de Metz.
Cherriere (Jean), subdivision de Paris.
Saass (Edmond-Gustave), subdivision de Colmar.
Lesguillons (Marcel - Robert), subdivision d'Amiens.
Alexandre (Hubert-Jacques-Louis), subdivision de Vannes.
Tournier (Maurice-Léon-Victor), subdivision de Nancy.
Rousseau (Marcel - Albert), subdivision du Mans.
Laridan (René-Henri-Marie), subdivision de Paris.
Martin (Roger-Edouard-Jules-Henri), subdivision de Bordeaux.
Lacroix (Jacques), subdivision de Laon.
Passetemps (Jean-Lucien-Albert), recrutement d'Hanoï.

3° Ajouter: page 9878, 3e colonne:

Entre Deputie (Henri-Eugène-Joseph), subdivision de Paris, et Syreigeol (Paul-Antoine), division d'Alger: « Giret (Paul-André-Pierre), subdivision de Paris ».

Train.

Au grade de capitaine.

1° Au lieu de:

Florisgone (Michel-Louis-Marie), subdivision de Paris.
Steapfel (Pierre-Joseph), subdivision de Nancy.
Orrani (René-Charles), subdivision de Lyon.
Bilbaut (Pierre-Auguste), subdivision de Paris.
Perée (Jean-Alfred-Henri), subdivision de Grenoble.
Dumayne (Honoré-Jean-François), subdivision de Marseille.
Chenivresse (Julien-Flavien-Joseph), subdivision de Saint-Etienne.
Frat (Jacques-Gaston), Allemagne.

Lire:

Florisoone (Michel-Louis-Marie), subdivision de Paris.
Stempfel (Pierre-Joseph), subdivision de Nancy.
Oriani (René-Charles), subdivision de Lyon.
Bilbault (Pierre-Auguste), subdivision de Paris.
Perrée (Jean-Alfred-Henri), subdivision de Grenoble.
Dumaine (Honoré-Jean-François), subdivision de Marseille.
Chenivesse (Julien-Flavien-Joseph), subdivision de Saint-Etienne.
Prat (Jacques-Gaston), Allemagne.

2° Rayer:

Anne dit Mousset (Pierre-Albert-Valentin), subdivision de Paris.

3° Ajouter:

Marsily (Pierre-Joseph-Arsène), subdivision de Metz.

Transmissions.

1° Au lieu de:

Bouquet (Jean-Marie-Louis-Charles), subdivision de Paris.
Depreux (Henri), subdivision de Paris.
Ghiorino (Albert-Jean-Laurent), subdivision de Chambéry.
Royer (Gilbert-Marie-Pierre), subdivision de Poitiers.

Lire:

Fouquet (Jean-Marie-Louis-Charles), subdivision de Paris.
Depeux (Henri), subdivision de Paris.
Chiorino (Albert-Jean-Laurent), subdivision de Chambéry.
Rouyer (Gilbert-Marie-Pierre), subdivision de Poitiers.

2° Ajouter:

Saur (Jean-Marie), subdivision de Laon.
Rémy (Pierre-Gaston), 2e région.
Beurtheret (Charles-Alphonse-Emile), subdivision de Versailles.

Corps des interprètes militaires.

Au grade de capitaine.

Au lieu de:

Schob (Henri), Allemagne.

Lire:

Schwob (Henri), Allemagne.

Arme blindée et cavalerie.

Au grade de capitaine.

1° Au lieu de:

Floderer (René), subdivision de Limoges.
Marion de Proge (Joseph), subdivision de Rennes.
Du Poucet de Nadaillac (Philippe-Albert-Claude), subdivision de Paris.
Fontaine-Descambre (Pierre - Emmanuel - Ernest), subdivision de Paris.
Buthuille (Michel-Paul-Louis), subdivision d'Oran.
De Willenich (Jacques-Serge-Patrice-Hubert), subdivision de Paris.

Lire:

Floderer (René), subdivision de Limoges.
Marion de Proce (Joseph), subdivision de Rennes.
Du Pouget de Nadaillac (Philippe - Albert - Claude), subdivision de Paris.
Fontaine - Descambres (Pierre - Emmanuel - Ernest), subdivision de Paris.
Butruille (Michel - Paul - Louis), subdivision d'Oran.
Willenich (Jacques-Serge-Patrice-Hubert), subdivision de Paris.

2° Rayer:

Bernard (Georges-Emile-Antoine-Henri), recrutement de Saigon.
Balzeau (Charles - Albert - Alfred), subdivision de Versailles.
Peiffert (Francis - Marie - Charles), subdivision de Metz.
De Robiano de Saffran (Gérard-Jean-Amédée-Marie), subdivision de Nevers.

3e Ajouter:

Collard (Lucien), subdivision de Bizerte.
Lesguillons (Marcel - Robert), subdivision d'Amiens.
Alexandre (Hubert - Jacques - Louis), subdivision de Vannes.
Tournier (Maurice-Léon-Victor), subdivision de Nancy.
Martin (Roger-Edouard Jules-Henri), subdivision de Bordeaux.
Lacroix (Jacques), subdivision de Laon.

Génie.

ARME

Au grade de capitaine.

Rayer:

Lecomte (Aldéric-Pierre-Louis), subdivision de Montpellier.
Blanc (Pierre-Eugène-Marcel), subdivision de Saint-Etienne.
Vauvillier (Max-Emile), subdivision de Paris.
Malfroy (Maurice-Emile-Joseph), subdivision de Rouen.
Coussieu (Pierre-Jean), subdivision de Poitiers.
Olagnier (Raymond-Emilien), subdivision de Toulon.
Foucteau (André-Achille-Xavier), subdivision de Poitiers.
Damant (Jean-Pierre), subdivision de Strasbourg.
Bietrix (Georges-Marie), subdivision de Saint-Etienne.
Ratouis (Félix-Jean-Frédéric), subdivision de Chambéry.
Bérard (Raymond - Louis), subdivision de Chambéry.
Lescuyer (Jean-Marie), subdivision de Tours.
Uhry (Marcel - Jean - Joseph), subdivision de Nancy.
Gouby (Louis-Fernand), subdivision de Mascara.
Carlier (Gaston-Henri), subdivision de Laon.
Leclère (Bernard - Charles), subdivision de Laon.

Ajouter:

Léger (René-Maurice-Henri), subdivision de Paris

Matériel.

Au grade de capitaine.

CADRE DES INGÉNIEURS

Rayer:

Ucla (Pierre-Paul-Charles), 9e région.

Ajouter:

Balzeau (Charles-Albert-Alfred), 1re région.
Roger (Paul-Léon-François), 1re région.
Schiltz (Georges), 6e région.
Grenier (Paul-Ernest Henri), 5e région.
Cherrière (Jean), 1re région.
Saass (Edmond-Gustave), 6e région.
Vauvillier (Max-Emile), subdivision de Paris.
Malfroy (Maurice-Emile-Joseph), subdivision de Rouen.
Coussieu (Pierre-Jean), subdivision de Poitiers.
Olagnier (Raymond-Emilien), subdivision de Toulon.
Foucteau (André-Achille-Xavier), subdivision de Poitiers.
Damant (Jean-Pierre), subdivision de Strasbourg.
Bietrix (Georges-Marie), subdivision de Saint-Etienne).
Ratouis (Félix-Jean-Frédéric), subdivision de Chambéry.
Berard (Raymond - Louis), subdivision de Chambéry.
Lescuyer (Jean-Marie), subdivision de Tours.
Uhry (Marcel-Jean-Joseph), subdivision de Nancy.
Leclere (Bernard-Charles), subdivision de Lyon.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Laridan (René-Henri-Marie), 1re région.

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

Anne dit Moussat (Pierre-Albert-Valentin), 1re région.
De Robiano de Saffran (Gérard-Jean-Amédée-Marie), 7e région.
Gouby (Louis-Fernand), subdivision de Mascara.
Carlier (Gaston-Henri), subdivision de Laon

Intendance.

Au grade d'intendant militaire adjoint

Au lieu de:

Dorlhac de Borne (Alphonse-Albert-Jean).
Gautherot (Roger-Maire-Joseph),

Lire:

Dorlhac de Borne (Alphonse-Albert-Jean).
Gautherot (Roger-Marie-Joseph).

Au grade de capitaine d'administration.

Au lieu de:

Leuregans (Armal-Xavier-Fortuné).
Goiron (Joseph-Jean-Hippolyte).
Albouy (Eugène-Raymond-Georges).
Pournigault (Pierre-Marcel-Joseph).
Harouini (Armand-Elie).
Gennevois (Marc-Jules-Ennemond).
Vaur (Raymnod-Paul-François).
Paulhan (Pirre),

Lire:

Leuregans (Armel-Xavier-Fortuné).
Goiran (Joseph-Jean-Hippolyte).
Albouy (Eugène-Edmond-Georges).
Fournicault (Pierre-Marcel-Joseph).
Harouimi (Armand-Elie).
Genevois (Marc-Jules-Ennemond).
Vaur (Raymond-Paul-François).
Paulhan (Pierre).

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Au grade de capitaine.

Au lieu de:

Berbouse (Charles-Marie), 8e région.
De Tessiere de Blanzac (Marie-Raymond-Jacques), Madagascar.
Jaquande (Lucien-Frédéric), Madagascar.
Boher (Jean-François-René), 5e région.
Cormier (Charles-Fernand), 3e région.
Freycenon (Maurice-Théophile), 1re région.
Veyretonn (Adrien), Afrique équatoriale française.
Edmond (Jean), Afrique équatoriale française.
Graveau (Pierre), 1re région.
Guibert (Jean-Victor-Eugène), Afrique équatoriale française.
Gorce (Pierre-Henri-Martial), Extrême-Orient.
Maréchal (René-Eugène-François), 10e région.
Garage (Michel-Paul-André), 1re région.

Lire:

Verboux (Charles-Marie), 6e région.
De Tessières de Blanzac (Marie - Raymond - Jacques), Madagascar.
Jaquand (Lucien-Frédéric), Madagascar.
Boher (Jean-Joseph), 5e région.
Cormier (Ferdinand-Charles), 3e région.
Freycenon (Maurice-Théophile), 1re région.
Veyreton (Adrien), Afrique équatoriale française.
Emond (Jean), Afrique équatoriale française.
Graveaud (Pierre), Afrique équatoriale française.
Guibbert (Jean-Victor-Eugène), Afrique équatoriale française.
Gorce (Pierre-Marie-Martial), Extrême-Orient.
Maréchal (Pierre - Eugène - Alphonse), 10e région.
Garage (Michel-Paul-André), 1re région.

Rayer:

Poulet (Roger-Emile-Gustave), 1re région
Remy (Pierre-Gaston), 2e région.

Ajouter:

Alfonsi (Antoine-Dominique-Vérilé), recrutement de Saigon.
Bernard (Georges-Emile-Antoine-Marie), recrutement de Saigon.
Rousseau (Marcel - Albert), subdivision du Mans.
Poiffert (François-Marie-Charles), Madagascar et dépendances.
Passetemps (Jean-Lucien-Albert), recrutement d'Hanoi.

Artillerie.

Au grade de capitaine.

Au lieu de:

Averoux (André-Marie-Jacques), Afrique occidentale française.
De Sigaldi (Gérard - Jehan - Félix - Charles), Extrême-Orient.
Laudo (Raoul-Victor-Pierre), 10e région militaire.

Lire:

Averoux (André-Marc-Jacques), Afrique occidentale française.
De Sigaldi (Gérald - Jehan - Félix - Charles), Extrême-Orient.
Lando (Raoul-Victor-Pierre), 10e région militaire.

Ajouter:

Medaliabranetzky (Armand - Saül), Afrique équatoriale française.
Lefort (Philippe-Charles), Indochine.
Travichon (René-Sébastien), Antilles-Guyane.
Brière de L'Isle (Henri-Gaston), Indochine.
Jadot (Henri-Marie-Antoine), Indochine.

Adjoints de chancellerie.

Ajouter:

Poulet (Roger-Emile-Gustave), 1re région.

Adjoints administratifs des matériels et bâtiments coloniaux.

Au grade de capitaine.

Rayer:

Sautereau (Jules-Joseph-Marcel), 1re région militaire.

Adjoints techniques des matériels et bâtiments coloniaux.

Au grade de capitaine.

Au lieu de:

Rayneaud (Walter - Yvon - Roger), Extrême-Orient.

Lire:

Raynaud (Walter-Yvon-Roger), Extrême-Orient.

Ajouter:

Saulereau (Jules-Joseph-Marcel), 1re région militaire.

Services des essences des armées.

Au grade d'ingénieur de 1re classe des travaux.

Ajouter:

Lamaison (Jean-Henri), direction des essences du Nord.
Ucla (Pierre-Paul-Charles), 9e région militaire.

(Le reste sans changement.)

Décret portant promotions dans les réserves de l'armée de terre pour prendre rang du 1er juillet 1949.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 octobre 1949, page 10371, réserve, service de santé, 2e colonne, 17e ligne, au lieu de: « Debonais (Henri-Marie-Louis), 4e région », lire: « Debonais (Henri-Marie-Louis), 4e région »; 31e ligne, au lieu de: « Zevaeq (Raoul), 10e région », lire: « Zevaco (Raoul), 10e région ».

Régies d'avances.

Par arrêté du 1er octobre 1949, l'article 1er de l'arrêté du 11 juin 1948 est modifié comme suit:

« Le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties aux régisseurs des établissements et services extérieurs désignés ci-dessous relevant dans la métropole de la direction technique et industrielle de l'aéronautique, est fixé comme suit:

. . . . . .

« Circonscription aéronautique régionale de Paris 1: 6.500.000 F ».

. . . . . .

Par arrêté du 1er octobre 1949, l'article 2 de l'arrêté du 1er juillet 1949 est modifié comme suit:

« Le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties au régisseur d'avances de la section administrative des services centraux de l'air est fixé à 8.500.000 F ».

Par arrêté en date du 1er octobre 1949, l'article 1er de l'arrêté du 10 juin 1948 est modifié comme suit:

« Le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties aux régisseurs des établissements désignés ci-dessous du service du matériel de l'armée de l'air dans la métropole est fixé comme suit:

. . . . . .

« L'entrepôt de l'armée de l'air n° 604 à Nanterre: 5.500.000 F ».

Dérogation à l'arrêt du recrutement des personnels non titulaires (services extérieurs du secrétariat d'Etat aux formes armees [air]).

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air), le ministre du travail et de la sécurité sociale et le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu le décret n° 48-1600 du 13 octobre 1948 relatif au recrutement des personnels non titulaires,

Arrêtent.

Art. 1er. — Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) est autorisé à recruter, par dérogation aux dispositions de l'article 1er du décret n° 48-1600 du 13 octobre 1948 et par recrutement direct, dans la mesure où le centre d'orientation et de réemploi des fonctionnaires et agents des services publics ne pourra pas présenter de candidats:

Un professeur de dessin;
Une surveillante principale;
Une surveillante d'internat,

pour l'institution de jeunes filles de la Maison des Ailes, à Echouboulains.

Art. 2. — En vue de sauvegarder les droits des agents licenciés des services publics par suite des mesures de compressions budgétaires, il ne pourra être procédé au recrutement direct de ces personnels qu'après accord de la section locale du centre d'orientation et de réemploi.

Art. 3. — Le directeur du personnel civil, du contentieux et du matériel de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (air) est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er octobre 1949.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),
JEAN-MOREAU

Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat aux finances et par autorisation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre de la défense nationale, le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) et le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu la loi n° 48-1268 du 17 août 1948 tendant au redressement économique et financier;

Vu le décret n° 48-1600 du 13 octobre 1948 relatif au recrutement des personnels non titulaires;

Vu la circulaire n° 153/13/B/4 du 3 décembre 1948 du ministre des finances et des affaires économiques,

Arrêtent:

Art. 1er. — Par application de l'article 2 du décret n° 48-1600 du 19 octobre 1948 susvisé, le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) est autorisé à procéder, dans les services extérieurs de l'armée de l'air en Afrique du Nord, au recrutement de vingt auxiliaires temporaires, dans la limite des crédits correspondants inscrits au budget.

Art. 2. — Il ne pourra être effectué de recrutement direct de ces personnels que dans la mesure où le centre d'orientation et de réemploi des fonctionnaires et agents des services publics ne pourra pas présenter de candidats et, pour chaque cas, qu'après accord de cet organisme.

Art. 3. — Le directeur du budget du ministère des finances et des affaires économiques, le directeur du centre d'orientation et de réemploi du ministère du travail et de la sécurité sociale et le directeur du personnel civil, du contentieux et du matériel de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (air) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er octobre 1949.

Le ministre de la défense nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le secrétaire général du ministère de la défense nationale,
P. VALLERIE.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
DANIEL MAYER.

Pour le secrétaire d'Etat aux finances et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Pour le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) et par délégation:
Le chef du cabinet,
DÉSIRÉ ARNAUD.

Modification de l'arrêté du 30 juillet 1947 portant institution de spécialités au sein des différents corps du personnel non officier de l'armée de l'air.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),

Arrête:

Art. 1er. — L'article 3 de l'arrêté du 30 juillet 1947 susvisé est modifié de la façon suivante.

Au paragraphe 1er (brevetés supérieurs), remplacer:

« Contrôleurs d'opérations aériennes »,

Par:

« Contrôleurs adjoints d'opérations aériennes ».

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 octobre 1949.

Pour le secrétaire d'Etat aux forces armées (air):
Le directeur du cabinet,
MARTIN.

Tableau des désignations coloniales du 25 octobre 1949.

Les personnels ci-dessous désignés pour continuer leurs services outre-mer devront recevoir les vaccinations réglementaires et bénéficier de la permission de départ colonial avant la date fixée pour leur embarquement.

I. — A l'issue de cette permission, ils rejoindront leur corps et continueront à assurer leur service jusqu'à leur convocation par le commandant du D.I.T.C. (ou réception d'un ordre de la direction des troupes coloniales les affectant à l'encadrement d'un détachement de renfort).

Le commandant du D.I.T.C. doit, en conséquence, être informé de tout incident qui serait de nature à retarder l'embarquement du personnel précité.

Seuls, les isolés d'Afrique française du Nord rejoindront directement le D.I.T.C. à l'issue de leur permission.

II. — Leur embarquement sera assuré par les soins.

Du dépôt des isolés des troupes coloniales à Marseille pour les militaires devant servir dans les cadres;

Du service colonial de Bordeaux ou de Marseille pour ceux qui doivent servir hors cadres.

Les départs pouvant avoir lieu par voie aérienne aussi bien que par voie maritime, il est recommandé aux intéressés de préparer en conséquence leurs bagages de route.

III. — Les demandes de concession de passage gratuit formulées par les militaires qui désirent se faire accompagner de leur famille sont à adresser par la voie hiérarchique, dès leur désignation coloniale:

1° Pour les militaires dans les cadres, au ministère de la France d'outre-mer (D.A.M.), section transports, 27, rue Oudinot, Paris (7e);

2° Pour les militaires hors cadres au service colonial.

De Bordeaux, 2, rue Esprit-des-Lois, pour la Côte occidentale française d'Afrique et les Antilles;

De Marseille, 38-40, boulevard de la Major pour la Côte française des Somalis, le Pacifique et l'Océanie.

IV. — *a*) Provisoirement, les militaires dans les cadres désignés pour Madagascar ne pourront adresser leur demande de concession de passage gratuit qu'après leur débarquement sur ce territoire, sauf s'ils peuvent joindre à cette demande un certificat d'hébergement.

Toutefois, même dans ce cas, la délivrance de la concession de passage restera subordonnée à l'accord du général commandant supérieur qui sera donné par les soins du ministre de la France d'outre-mer.

b) En ce qui concerne les militaires désignés pour l'Indochine, la demande de conces-

sion de passage gratuit ne pourra être formulée que lorsque la décision supprimant l'envoi des familles sur ce territoire aura été rapportée;

c) L'acheminement des familles des militaires dans les cadres sur l'Afrique occidentale française, l'Afrique équatoriale française, la Côte française des Somalis, les Antilles, le Pacifique, est subordonné à l'avis des commandants supérieurs des territoires intéressés. Cet avis, demandé par le ministre de la France d'outre-mer, est favorable dans la mesure des logements disponibles.

Aucune demande à ce sujet ne doit être adressée directement aux commandants supérieurs des territoires précités.

V. — Au cas où des militaires auraient été mutés, il y aura lieu d'en aviser le dépôt des isolés des troupes coloniales de Marseille.

Sont désignés:

TROUPES COLONIALES

OFFICIERS

A. — **POUR SERVIR EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE**

I. — Embarquement à partir du 25 octobre 1949.

Infanterie coloniale.

Capitaine.

M. Denise (François), 1er régiment d'infanterie coloniale, précédemment désigné pour la Côte française des Somalis (n'a pas rejoint). Par permutation avec M. le capitaine Monteil.

II. — Embarquement à partir du 25 décembre 1949.

a) **Service de santé.**

Pour servir hors cadres.

MÉDECINS

Lieutenant-colonel.

M. Cauvin (Lucien), centre d'instruction et de transit colonial dans la métropole (commandant au tableau d'avancement).

Commandant.

M. Duchesne (Victor), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (capitaine au tableau d'avancement).

Capitaines.

MM.

Lasvaladas (Jean), 5e région militaire.

De Saint-Pastou.

De Bonrepeaux (Michel), hôpital militaire 294.

Pour servir dans les cadres.

b) **Infanterie coloniale.**

Lieutenant-colonel.

M. Gourvez (Pierre), état-major du général Sabattier.

Capitaines.

MM.

Labrot (Xavier), 13e régiment de tirailleurs sénégalais. Diplômé d'état-major.

Ducomet (Christian), 4e régiment d'infanterie coloniale.

Godinat (Robert), régiment colonial de chasseurs de chars.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.

Auffret (Henri), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole.

Philippe (Pierre), 3e régiment d'infanterie coloniale.

Mallegoll (André), 1er régiment de marche du Tchad.

Dumont Saint-Priest (Jean), régiment colonial de chasseurs de chars.

Dixonne (Marcel), régiment colonial de chasseurs de chars.

Rathier (Jean), 1er régiment d'infanterie coloniale.

Berger (Léon), régiment colonial de chasseurs de chars.

Descle (Hubert), 2e bataillon colonial de transmissions « transmissions ».

Chevet (Jacques), 24e régiment d'infanterie coloniale.

Dolce Rocca (Cyprien), 24e régiment d'infanterie coloniale « blindés ».

Riban (Paul), 8e bataillon d'infanterie coloniale, hors tour, missions diverses.

c) **Artillerie coloniale.**

Lieutenant-colonel.

M. Vaillant (Paul), dépôt des isolés des troupes coloniales P. O. Direction des troupes coloniales.

Capitaines.

MM.

Klepper (Guy), école supérieure technique du génie, Versailles (titre service des matériels et bâtiments coloniaux « électromécanicien »).

Faure (Pierre), 1/2e régiment d'artillerie coloniale.

Lieutenant.

M. Coutaud (Louis), ministère des forces armées (cabinet).

III. — Embarquement à partir du 25 janvier 1950.

a) **Infanterie coloniale.**

Colonel.

M. Pelissier (Auguste), 13e régiment de tirailleurs sénégalais.

Capitaines.

MM.

Nogret (Bernard), 3e régiment de tirailleurs sénégalais.

Quevat (Fernand), 1er régiment de marche du Tchad.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.

Bouesnard (Louis), 13e régiment de tirailleurs sénégalais.

Rossi (Jean), 13e régiment de tirailleurs sénégalais.

Finelle (Georges), centre d'instruction coloniale de l'arme blindée.

b) **Artillerie coloniale.**

Chef d'escadron.

M. Leymergie (Jean), état-major du général commandant en chef désigné du théâtre d'opérations d'Afrique du Nord, Alger.

Capitaine.

M. Gloaguen (Paul), régiment d'artillerie coloniale tractée, Sousse.

Lieutenant.

M. Le Glaunec (Georges), 1/7e régiment d'artillerie coloniale.

c) **Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe coloniaux.**

Capitaine.

M. Haberseizer (Etienne), régiment colonial de chasseurs de chars.

ANNULATION DE DÉSIGNATION COLONIALE

Est annulée la désignation pour servir « hors cadres » en Afrique occidentale française avec embarquement à partir du 25 juillet 1949, parue au *Journal officiel* de la République française du 25 juin 1949, de M. le médecin colonel Alain (Maurice), admis à faire valoir ses droits à la retraite.

B. — **POUR SERVIR EN AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE**

I. — Embarquement à partir du 25 décembre 1949.

a) **Service de santé colonial.**

Pour servir hors cadres.

MÉDECINS

Commandant.

M. Soumaire (André), dépôt des isolés des troupes coloniales.

b) **Artillerie coloniale.**

Pour servir hors cadres.

Lieutenant.

M. Noël (Jean), 1/3e régiment d'artillerie coloniale.

Pour servir dans les cadres.

c) **Infanterie coloniale.**

Capitaine.

M. Quetstroey (Lucien), 10e régiment de tirailleurs coloniaux rapatriables.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.

Escoffet (Bonaventure), 8e bataillon d'infanterie coloniale.

Le Morellec (Bernard), 1er régiment de marche du Tchad.

d) **Intendance coloniale.**

FONCTIONNAIRE

Intendant militaire de 3e classe.

M. Queney (Georges), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux, Saint-Cloud.

II. — Embarquement à partir du 25 janvier 1950.

a) **Infanterie coloniale.**

Capitaines.

MM.

Marchand (Georges), 15e régiment de tirailleurs sénégalais.

Dangles (Jean), 3e régiment de tirailleurs sénégalais.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.

Defoy (Jean), 6e régiment de tirailleurs sénégalais.

Lebec (Jean), 3e régiment de tirailleurs sénégalais.

Rebillaud (Henri), 1er régiment d'infanterie coloniale. Précédemment désigné pour l'Extrême-Orient, n'a pas rejoint.

b) **Artillerie coloniale.**

Lieutenant.

M. Pinelli (Gabriel), 1/7e régiment d'artillerie coloniale.

C. — **POUR SERVIR AU CAMEROUN**

Embarquement à partir du 25 décembre 1949.

Service de santé colonial.

Pour servir hors cadres.

MÉDECINS

Capitaines.

MM.

Pelissier (André), 1/2e régiment d'artillerie coloniale.

Mear (Yves), école d'application du service de santé des troupes coloniales.

D. — **POUR SERVIR A MADAGASCAR**

I. — Embarquement
à partir du 15 novembre 1949.

Infanterie coloniale.

Lieutenant-colonel.

M. Bonnaud (Félix), centre d'instruction des opérations amphibies d'Arzew.

II. — Embarquement
à partir du 25 décembre 1949.

a) **Service de santé colonial.**

Pour servir hors cadres.

MÉDECINS

Commandants.

MM.
Creste (Maurice), école d'application du service de santé des troupes coloniales.
Lafontaine (Jean), 4e région militaire.

Capitaine.

M. Robert (Pierre), hôpital militaire du Val-de-Grâce.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Sous-lieutenant.

M. Le Coz (Jean-Marie), direction du service de santé colonial.

Pour servir dans les cadres.

b) **Infanterie coloniale.**

Colonel.

M. de Tournadre (Louis), centre d'instruction des troupes coloniales dans la métropole.

Lieutenants et sous-lieutenants.

M. Ferrucci (Pascal), 2e bataillon colonial de transmissions.

c) **Artillerie coloniale.**

Chef d'escadron.

M. de la Tour du Pin Chambly de la Charce (Aymard), ministère de la France d'outre-mer (direction des affaires militaires).

Lieutenant.

M. Mélairie (Lucien), 1/3e régiment d'artillerie coloniale.

d) **Intendance coloniale.**

FONCTIONNAIRE

Intendant militaire de 3e classe.

M. Cazaux (Robert), ministère des forces armées, « secrétariat général ».

III. — Embarquement
à partir du 25 janvier 1950.

Infanterie coloniale.

Capitaine.

M. Perreau (Robert), 13e régiment de tirailleurs sénégalais.

Sous-lieutenant.

M. Callery (Jacques), 15e régiment de tirailleurs sénégalais.

ANNULATION DE DÉSIGNATION

Est annulée la désignation pour servir « hors cadres » à Madagascar avec embarquement à partir du 25 septembre 1948, parue au *Journal officiel* de la République française du 25 juillet 1948, de M. le médecin lieutenant-colonel Leitner (Auguste), admis à faire valoir ses droits à la retraite.

E. — **POUR SERVIR A LA COTE FRANÇAISE DES SOMALIS**

I. — Embarquement à partir
du 25 octobre 1949.

Infanterie coloniale.

Capitaine.

M. Monteil (Pierre), état-major particulier de l'infanterie coloniale, Ministère de la France d'outre-mer (direction des affaires militaires). Par permutation avec le capitaine Denise.

Lieutenant.

M. Volatier (Henri), centre d'instruction des troupes coloniales dans la métropole, précédemment désigné pour l'Extrême-Orient, n'a pas rejoint.

II. — Embarquement à partir
du 25 décembre 1949.

a) **Infanterie coloniale.**

Sous-lieutenant.

M. Claisse (Roger), 24e régiment d'infanterie coloniale.

b) **Artillerie coloniale.**

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.
Jouve (Louis), 1/2e régiment d'artillerie coloniale.
Cristini (Pierre), 1/3e régiment d'artillerie coloniale.

F. — **POUR SERVIR AUX ANTILLES**

Embarquement à partir
du 25 décembre 1949.

Artillerie coloniale.

Lieutenant.

M. Combes (José), 1/12e groupe autonome d'artillerie antiaérienne coloniale (radar).

G. — **POUR SERVIR AUX ETABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCEANIE**

I. — Embarquement à partir
du 25 décembre 1949,

Service de santé colonial.

Pour servir hors cadres.

MÉDECINS

Capitaine.

M. Heuls (Jacques), hôpital militaire 294.

H. — **POUR SERVIR EN EXTREME-ORIENT**

I. — Embarquement à partir
du 25 novembre 1949.

a) **Infanterie coloniale.**

Chef de bataillon.

M. Thiers (Raymond), 3e régiment d'infanterie coloniale (hors tour, volontaire).

b) **Artillerie coloniale.**

Capitaine.

M. Vogel (Henri), 1/7e régiment d'artillerie coloniale (hors tour, volontaire).

c) **Intendance coloniale.**

FONCTIONNAIRE

Intendants militaires adjoints.

MM.
Parisot (Georges), dépôt des isolés des troupes coloniales p. o.
Cuinières (Serge), dépôt des isolés des troupes coloniales p. o.

II. — Embarquement à partir
du 1er décembre 1949.

Service de santé colonial.

MÉDECINS

Commandants.

MM.
Samara (Maurice), 4e région militaire (hors tour volontaire).
Carrère (Paul), dépôt des isolés des troupes coloniales (hors tour, volontaire, régularisation).

III. — Embarquement à partir
du 25 décembre 1949.

a) **Infanterie coloniale.**

Capitaines.

MM.
Frizza (Henry), organe central des F. F. I.
Noyalet (Emile), 10e régiment de tirailleurs coloniaux rapatriables.
Le Bras (Henri), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.
Petitnicolas (Yves), 8e bataillon d'infanterie coloniale.
Rousseau (Michel), 3e régiment d'infanterie coloniale.
Leconte (Philippe), 4e régiment d'infanterie coloniale.
Baron (Louis), 4e régiment d'infanterie coloniale.
Borgnis Desbordes (Jean), 1er régiment d'infanterie coloniale.

b) **Artillerie coloniale.**

Capitaine.

M. Deninger (André), 1/3e régiment d'artillerie coloniale.

Lieutenant.

M. Souille (Christian), dépôt des isolés des troupes coloniales.

c) **Intendance coloniale.**

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Lieutenant.

M. Seré (Gaston), intendance militaire spéciale des pensions, Paris.

d) **Service de santé colonial.**

MÉDECINS

Colonel.

M. Vialard Goudou (Jean), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes.

Capitaine.

M. Grandbarbe (Jean), 1/3e régiment d'artillerie coloniale.

IV. — Embarquement à compter
du 1er janvier 1950.

Service de santé colonial.

MÉDECIN

Colonel.

M. Richet (Pierre), école d'application du service de santé des troupes coloniales, détaché hors cadres au service colonial de Bordeaux (hors tour volontaire).

V. — Embarquement à partir
du 25 janvier 1950.

a) **Infanterie coloniale.**

Chefs de bataillon.

MM.
Verdier (Yves), 6e régiment de tirailleurs sénégalais.
Aveline (Eugène), 13e régiment de tirailleurs sénégalais (hors tour volontaire).
Durand-Gosselin (Jean), 15e régiment de tirailleurs sénégalais (hors tour volontaire).

Capitaine.

M. Lecointe (Marc), dépôt des isolés des troupes coloniales, diplômé d'état-major.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.

Le Roy (Joseph), 6e régiment de tirailleurs sénégalais.

Dubois (Bernard), 15e régiment de tirailleurs sénégalais.

Dupont (Bernard), centre d'instruction colonial de l'arme blindée.

Juzaud (Guy), 3e régiment de tirailleurs sénégalais.

Denis (Jean), 5e régiment de tirailleurs sénégalais.

Kimpe (Victor), dépôt des isolés des troupes coloniales (hors tour volontaire).

b) Artillerie coloniale.

Lieutenant.

M. Barrot (Pierre), régiment d'artillerie coloniale tractée, Sousse.

VI. — Embarquement à partir du 10 février 1950.

Infanterie coloniale.

Chefs de bataillon.

M. Richard de Vesvrotte (Albert), dépôt des isolés des troupes coloniales, hors tour, volontaire.

Lieutenant.

M. Guinamant (Edmond), dépôt des isolés des troupes coloniales, hors tour, volontaire.

VII. — Embarquement à partir du 25 février 1950.

Infanterie coloniale.

Capitaine.

M. Dalle (Firmin), 3e régiment de tirailleurs sénégalais.

Lieutenants.

MM.

Lousteau (Henri), dépôt des isolés des troupes coloniales, hors tour, volontaire.

Soust (Jacques), dépôt des isolés des troupes coloniales, hors tour, volontaire.

Blanche (Guy), dépôt des isolés des troupes coloniales, hors tour, volontaire.

Mahe (Francis), en service à Madagascar, hors tour, volontaire.

ANNULATION DE DÉSIGNATIONS COLONIALES

Sont annulées les désignations pour servir en Extrême-Orient des officiers désignés ci-après:

1° Chef de bataillon d'infanterie coloniale Sauvage (Léon), de l'annexe du dépôt des isolés des troupes coloniales de Casablanca, admis à la retraite;

2° Capitaine d'infanterie coloniale Rabillard (Pierre), du centre administratif des troupes coloniales dans la métropole, admis à l'école d'état-major;

3° Des lieutenants d'infanterie coloniale:

Gambini (Paul), dé dépôt des isolés des troupes coloniales affecté à la 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes.

Rebillaud (Henri), du 1er régiment d'infanterie coloniale, désigné pour l'Afrique équatoriale française.

Volatier (Henri), du centre d'instruction des troupes coloniales dans la métropole, désigné pour la Côte française des Somalis.

SOUS-OFFICIERS ET HOMMES DE TROUPE

A. — POUR SERVIR EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

I. — Embarquement à partir du 25 décembre 1949.

a) Infanterie coloniale.

Adjudants-chefs.

Corazzini (Joseph), 4e régiment d'infanterie coloniale.

Lacour (Henri), 21e régiment d'infanterie coloniale.

Parisot (Charles), 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux.

Adjudants.

Denisset (Raoul), 21e régiment d'infanterie coloniale.

Felip (Constant), centre administratif des troupes coloniales en métropole.

Paoli (Luc), régiment colonial de chasseurs de chars.

Sergent-major.

Aumage (Louis), centre administratif des troupes coloniales en métropole.

Sergents-chefs.

Neveu (Robert), 4e régiment d'infanterie coloniale.

Paoli (Jacques), 4e régiment d'infanterie coloniale.

Froy (Jean), 1er régiment d'infanterie coloniale.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Désignation des corps.	Sergents.	Hommes de troupe.
1er régiment d'infanterie coloniale	»	(1) 2
3e régiment d'infanterie coloniale	2	11
4e régiment d'infanterie coloniale	2	2
21e régiment d'infanterie coloniale	2	10
Dépôt des isolés des troupes coloniales, Marseille	1	1
Annexe du D. I. T. C., Paris	1	1
10e régiment de tirailleurs coloniaux rapatriables	1	»
Centre administratif des troupes coloniales en métropole	1	1

(1) Vacances réservées en priorité aux militaires venant de la réserve et engagés ou rengagés pour ce territoire.

b) Télégraphistes coloniaux.

Adjudants-chefs.

Saillet (Jean), 1er bataillon de télégraphistes coloniaux.

Sergent-chef.

Jacquey (Guy), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Quinze hommes de troupe.

c) Arme blindée.

Adjudants-chefs.

Roussel (Jean), régiment colonial de chasseurs de chars.

Albouy (Emile), régiment colonial de chasseurs de chars (titre infanterie).

Sergent-chef.

Le Ray (Jacques), régiment colonial de chasseurs de chars (titre infanterie).

d) Artillerie coloniale.

Adjudants.

Marsault (Jean), 12e groupe d'artillerie antiaérienne coloniale.

Pezeret (André), 1/2 régiment d'artillerie coloniale.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

1/1 régiment d'artillerie coloniale: cinq maréchaux des logis; dix hommes de troupe.

1/2 régiment d'artillerie coloniale: un maréchal des logis; trois hommes de troupe.

1/3e régiment d'artillerie coloniale: un maréchal des logis; huit hommes de troupe.

12e groupe d'artillerie antiaérienne coloniale: deux hommes de troupe.

e) Service des matériels et bâtiments coloniaux.

AUTOMOBILISTES

Bourguignon (Henri), adjudant, école d'application du matériel, Bourges.

Blanc (René), maréchal des logis chef, bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux.

MÉCANICIEN D'ARTILLERIE

Maître (Robert), adjudant-chef, centre d'instruction et de transit colonial dans la métropole.

SELLIER

Salaun (Robert), adjudant, section des commis et ouvriers d'administration coloniaux.

SURVEILLANTS DE TRAVAUX

Jeffroy (Yves), adjudant, bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux.

BATIMENTS DIVERS

Dudouy (Georges), adjudant, bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux: vingt hommes de troupe.

f) Chancellerie coloniale.

Sergent.

Gabriel dit Issa (Jean), 39e compagnie de secrétaires d'état-major des troupes coloniales.

g) Section des commis et ouvriers d'administration coloniaux.

Sergents.

Monceau (Henri), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (intendance de Marseille).

Engrand (Gilbert), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (intendance de Marseille).

Potonnec (Michel), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux.

Granjon-Delepiney (Pierre), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (intendance de Toulon).

Blancher (Jacques), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (intendance de Toulon).

MAÎTRE OUVRIER TAILLEUR

Sergent.

Lestrat (Joseph), 1er régiment de marche du Tchad.

h) Service de santé des troupes coloniales.

Sergents-chefs (hors cadres).

Boyer (Paul), direction du service de santé des troupes coloniales (visite).
Maréchal (Jean), hôpital militaire 294 à Fréjus (écrit.).
Gianelli (Jacques), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales (infanterie coloniale).

Sergents.

Fixary (Eugène), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales (visite).
Gouin (Pierre), hôpital militaire 294 à Fréjus (visite).

II. — Embarquement à partir du 25 janvier 1950.

a) Infanterie coloniale.

Adjudant-chef.

Fernandez (Antoine), 15e régiment de tirailleurs sénégalais.

Adjudants.

Nerrant (André), 15e régiment de tirailleurs sénégalais.
Lafille (Jean), 13e régiment de tirailleurs sénégalais.
Bongioanni (Dominique), 6e régiment de tirailleurs sénégalais.

Sergents-chefs.

Verbrugge (Paul), 15e régiment de tirailleurs sénégalais.
Saly (Robert), 5e régiment de tirailleurs sénégalais.
Corso (Albin), 6e régiment de tirailleurs sénégalais.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Désignation des corps.	Sergents.	Hommes de troupe.
5e régiment de tirailleurs sénégalais	2	5
6e régiment de tirailleurs sénégalais	5	2
13e régiment de tirailleurs sénégalais	2	6
15e régiment de tirailleurs sénégalais	3	3

MUSICIEN

Adjudant.

Chailloux (Louis), 13e régiment de tirailleurs sénégalais.

b) Artillerie coloniale.

Maréchal des logis chef.

Durand (Jean), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

1/7e régiment d'artillerie coloniale. — Un maréchal des logis; cinq hommes de troupe.

MARÉCHAL FERRANT

Maréchal des logis chef.

Pinson (Etienne), 6e régiment de tirailleurs sénégalais.

c) Cadre des agents des corps de troupe.

Adjudant.

Prats (René), 13e régiment de tirailleurs sénégalais.

B. — **POUR SERVIR EN AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE**

I. — Embarquement à partir du 25 novembre 1949.

Infanterie coloniale.

Adjudant.

Gouineau (Donatien), 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux.

II. — Embarquement à partir du 25 décembre 1949.

a) Infanterie coloniale.

Adjudant-chef.

Loncan (Jean), 3e régiment d'infanterie coloniale.

Adjudants.

Vasseur (François), annexe du dépôt des isolés des troupes coloniales, Paris.
Hiniger (Roger), 3e régiment d'infanterie coloniale.
Rossi (Joseph), 3e régiment d'infanterie coloniale.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Désignation des corps.	Sergents	Hommes de troupe.
3e régiment d'infanterie coloniale	1	10
4e régiment d'infanterie coloniale	1	1
21e régiment d'infanterie coloniale	»	5
8e bataillon d'infanterie coloniale	»	(1) 2
Régiment de marche du Tchad	(1) 2	(1) 5

(1) Vacances réservées en priorité aux militaires venant des réserves et engagés ou rengagés pour ce territoire.

b) Arme blindée.

Sergent-chef.

Laffont (François), régiment colonial de chasseurs de chars.

c) Télégraphistes coloniaux.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Cinq hommes de troupe.

d) Artillerie coloniale.

Adjudant.

Pose (Emile), 1/3e régiment d'artillerie coloniale.

e) Service des matériels et bâtiments coloniaux.

ARTIFICIER

Marill (Joseph), adjudant, bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux.

COMPTABLES

Ouka (Marcel), maréchal des logis, commandement du corps du service des matériels et bâtiments coloniaux.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (un maréchal des logis, vingt hommes de troupe).

f) Service de santé des troupes coloniales.

Adjudant-chef (hors cadres).

Pellois (Maurice), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales (écrit).

g) Section des commis et ouvriers d'administration coloniaux.

Sergents.

Ian (Julien), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (D. A. M.).

Cordonnier.

Ori (Clément), sergent, centre administratif des troupes coloniales dans la métropole.

III. — Embarquement à partir du 25 janvier 1950.

Infanterie coloniale.

Adjudant.

Martinasso (Laurent), 3e régiment de tirailleurs sénégalais.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

DÉSIGNATION DES CORPS	Sergents.
6e régiment de tirailleurs sénégalais.	2
13e régiment de tirailleurs sénégalais.	1

C. — **POUR SERVIR A MADAGASCAR**

I. — Embarquement à partir du 25 décembre 1949.

a) Infanterie coloniale.

Adjudant-chef.

Dumanois (Bernard), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole.

Adjudant.

Facon (André), 1er régiment d'infanterie coloniale, opérateur de cinéma.

Sergents-chefs.

Schuhe (Pierre), 3e régiment d'infanterie coloniale.
Devisme (Edmond), centre administratif des troupes coloniales en métropole.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Désignation des corps.	Sergents.	Hommes de troupe.
1er régiment d'infanterie coloniale	»	(1) 2
3e régiment d'infanterie coloniale	1	12
4e régiment d'infanterie coloniale	»	1
21e régiment d'infanterie coloniale	»	3
8e bataillon d'infanterie coloniale	»	(1) 3
Régiment de marche du Tchad	1) 2	(1) 3

(1) Vacances réservées en priorité aux militaires venant des réserves engagés ou rengagés pour ce territoire.

b) **Arme blindée.**

Adjudants-chefs.

Eybalin (Jean), centre d'instruction colonial de l'arme blindée.
Delfini (Hercule), centre d'instruction colonial de l'arme blindée.

c) **Télégraphistes coloniaux.**

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Un homme de troupe.

d) **Artillerie coloniale.**

Adjudant.

Pacault (André), centre administratif des troupes coloniales dans la métropole.

e) **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

COMPTABLE

Lacaze (Jean), adjudant-chef, bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux.

AUTOMOBILISTES

Lagrave (Jean), adjudant, bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux.
Tomi (Claude), maréchal des logis, bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux.

INFANTERIE COLONIALE

(Au titre service des matériels et bâtiments coloniaux.)

Dupont (René), sergent-chef, commandement du corps du service des matériels et bâtiments coloniaux.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux: dix hommes de troupe.

f) **Chancellerie coloniale.**

Sergent.

Chambon (André), 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux.

g) **Section des commis et ouvriers d'administration coloniaux.**

TAILLEUR

Momet (Pierre), sergent, 1er régiment d'infanterie coloniale.

h) **Service de santé des troupes coloniales.**

Sergents-chefs (hors cadres).

Goutille (André), direction du service de santé des troupes coloniales (visite).
Laporte (Gabriel), régiment colonial de chasseurs de chars (visite).

Sergents.

Guillemart (Gabriel), direction du service de santé des troupes coloniales (visite).
Bourbonnais (Roger), hôpital militaire 294, à Fréjus (écritures).
Van Dionnant (Claude), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales (visite).

II. — Embarquement à partir du 25 janvier 1950.

Infanterie coloniale.

Adjudant.

Male (André), 5e régiment de tirailleurs sénégalais.

Sergent-chef.

Benech (Jean), 15e régiment de tirailleurs sénégalais.
Mosconi (Jean), 15e régiment de tirailleurs sénégalais.
Fournier (Pierre), 5e régiment de tirailleurs sénégalais.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

DÉSIGNATION DES CORPS	Sergents.
5e régiment de tirailleurs sénégalais.	1
6e régiment de tirailleurs sénégalais.	3

D. — POUR SERVIR EN COTE FRANÇAISE DES SOMALIS

I. — Embarquement à partir du 25 décembre 1949.

Infanterie coloniale.

Sergent-chef.

Pouron (Robert), 3e régiment d'infanterie coloniale.

II. — Embarquement à partir du 25 janvier 1950.

Infanterie coloniale.

Sergents-chefs.

Lagleyse (Olivier), 6e régiment de tirailleurs sénégalais.
Bellemere (Lucien), 13e régiment de tirailleurs sénégalais.

E. — POUR SERVIR AUX ANTILLES

Embarquement à partir du 25 décembre 1949.

Artillerie coloniale.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

1/3e régiment d'artillerie coloniale: un homme de troupe.

F. — POUR SERVIR AU PACIFIQUE

I. — Embarquement à partir du 25 décembre 1949.

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

COMPTABLE

Larance (Henri), adjudant-chef, 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux.

SURVEILLANT DE TRAVAUX

Miquel (René), maréchal des logis-chef, bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux: quatorze hommes de troupe.

II. — Embarquement à partir du 25 janvier 1950.

CLAIRON

Adjudant.

David (Joseph), 3e régiment de tirailleurs sénégalais.

G. — POUR SERVIR EN EXTREME-ORIENT

I. — Embarquement à partir du 25 novembre 1949.

a) **Infanterie coloniale.**

Adjudants.

Verhaeghe (Jean), 1er régiment d'infanterie coloniale.
Rassat (René), 1er bataillon de télégraphistes coloniaux.

Sergents-chefs.

Michelin (Georges), 1er régiment d'infanterie coloniale.
Theil (Désiré), régiment de marche du Tchad.
Bozzi (Pierre), régiment de marche du Tchad.
Lombard (Robert), régiment de marche du Tchad.

b) **Service de santé des troupes coloniales.**

Adjudant (cadres).

Pierrel (Max), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales (visite).

Sergent-chef.

Buisson (Georges), hôpital militaire 291, à Fréjus (visite).

Sergents.

Schuffenecker (Georges), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales (visite).
Orain (Arsène), école d'application du service de santé des troupes coloniales (visite).
Baiguini (François), école d'application du service de santé des troupes coloniales (éc.).

II. — Embarquement à partir du 25 décembre 1949.

a) **Infanterie coloniale.**

Adjudants-chefs.

Leroy (Paul), 4e régiment d'infanterie coloniale.
Laporte (Joseph), centre administratif des troupes coloniales en métropole.
Decanter (Louis), 3e régiment d'infanterie coloniale.
Gaborit (Joseph), 8e bataillon d'infanterie coloniale.
Dieupart (Ruel), 39e compagnie de secrétaires d'état-major coloniaux.
Valiere (Paul), 10e régiment de tirailleurs coloniaux rapatriables.

Adjudants.

Boc (Modeste), annexe du dépôt des isolés des troupes coloniales, Paris.
Lecorre (Henri), 21e régiment d'infanterie coloniale.

Sergents-majors.

Serafino (Noël), centre administratif des troupes coloniales en métropole.
Stehlin (André), régiment de marche du Tchad.
Suigo (Raymond), régiment colonial de chasseurs de chars.

Sergents-chefs.

Ancey (Louis), 4e régiment d'infanterie coloniale.
Grancon (Marcel), régiment de marche du Tchad.
Brusq (Yves), 21e régiment d'infanterie coloniale.
Meyer (Raphaël), centre d'instruction et de transit colonial en métropole.
Bottin (Jean), 4e régiment d'infanterie coloniale.

Bernardini (Martin), centre d'instruction et de transit colonial en métropole.
Moschetti (Norbert), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux.
Finidori (Don-Jacques), centre d'instruction et de transit colonial en métropole.
Deschamps (Jean), 8e bataillon d'infanterie coloniale.
Pipard (Georges), centre d'instruction et de transit colonial en métropole.
Bourcier (Jean), centre d'instruction et de transit colonial en métropole.
Salaun (Joseph), régiment colonial de chasseurs de chars.
Guichard (Marino), centre administratif des troupes coloniales en métropole.
Malirat (Régis), centre administratif des troupes coloniales en métropole.

b) Télégraphistes coloniaux.

Sergents-chefs.

Hammer (André), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux.
Queudrus, 1er bataillon de télégraphistes coloniaux.

Sergents.

Donzelot (Robert), 1er bataillon de télégraphistes coloniaux.
Denis (Jacques), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux.
Guidault (Jean-Marie), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux.

c) Arme blindée.

Adjudant-chef.

Campagne (Georges), régiment colonial de chasseurs de chars.

d) Artillerie coloniale.

Adjudant-chef.

Houry (Yves), centre d'instruction et de transit colonial dans la métropole.

Adjudants.

Vaucelles (Georges), 12e groupe d'artillerie antiaérienne coloniale.
Ancion (Adrien), 1/3e régiment d'artillerie coloniale.
Lugue (Armand), 1/1er régiment d'artillerie coloniale.

Maréchaux des logis chefs.

Triboulloy (Georges), 12e groupe d'artillerie antiaérienne coloniale.
Balthazar (Maurice), 12e groupe d'artillerie antiaérienne coloniale.
Cadoret (Jean), 1/1er régiment d'artillerie coloniale.
Millet (Alfred), 1/3e régiment d'artillerie coloniale.
Matton (Lucien), 1/3e régiment d'artillerie coloniale.
Verhaeghe (Constant), 12e groupe d'artillerie antiaérienne coloniale.
Lecourtier (Maurice), 12e groupe d'artillerie antiaérienne coloniale.

MARÉCHAL FERRANT

Adjudant-chef.

Renaud (Gérard), centre d'instruction et de transit colonial dans la métropole.

e) Service des matériels et bâtiments coloniaux.

SURVEILLANT DE TRAVAUX

Reale (Raymond), adjudant-chef, bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux.

COMPTABLE

Merour (Alexis), maréchal des logis-major, bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux.

INFANTERIE COLONIALE

(Au titre service matériels et bâtiments coloniaux).

Guylard (Pierre), sergent-chef, bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux.

f) Chancellerie coloniale.

Adjudant.

Claude (Georges), 39e compagnie de secrétaires d'état-major des troupes coloniales. Volontaire.

Sergents.

Debraine (Bernard), 39e compagnie de secrétaires d'état-major des troupes coloniales.
Mazeyrat (Louis), 39e compagnie de secrétaires d'état-major des troupes coloniales.
Raclot (Hubert), 39e compagnie de secrétaires d'état-major des troupes coloniales.
Rainsart (Dominique), 39e compagnie de secrétaires d'état-major des troupes coloniales.
Gaubens (Pierre), 39e compagnie de secrétaires d'état-major des troupes coloniales.

g) Cadre des agents des corps de troupe.

Adjudant.

Pasquet (René), dépôt des isolés des troupes coloniales. Volontaire.

h) Section des commis et ouvriers d'administration coloniaux.

Adjudants.

Dubois (Ernest), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (intendance de Toulon).
Durand (Louis), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (intendance de Toulon).

Sergents.

Chatelain (André), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux.
D'Allens (Maurice), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux.
Docco (Charles), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux.

CORDONNIER

Lequio (Jean), sergent, 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes.

III. — Embarquement à partir du 25 janvier 1950.

a) Infanterie coloniale.

Adjudants-chefs.

Delaire (Guillaume), 13e régiment de tirailleurs sénégalais.
Teissier (Albert), 15e régiment de tirailleurs sénégalais.
Bony (Alfred), centre administratif des troupes coloniales en A. F. N.

Adjudants.

Teulière (Julien), 5e régiment de tirailleurs sénégalais.
Colard (Paul), centre administratif des troupes coloniales en A. F. N.
Barbier (Pierre), 6e régiment de tirailleurs sénégalais.

Sergents-majors.

Fonteneau (Gabriel), 15e régiment de tirailleurs sénégalais.
Maisonnave (André), 6e régiment de tirailleurs sénégalais.
Masson (René), annexe du dépôt des isolés des troupes coloniales, Casablanca.

Sergents-chefs.

Zanni (Raymond), 5e régiment de tirailleurs sénégalais.
Perrot (Bernard), 6e régiment de tirailleurs sénégalais.
Allessandri (François), 13e régiment de tirailleurs sénégalais.

CLAIRON

Sergent-chef.

Quinton (Joseph), 6e régiment de tirailleurs sénégalais.

b) Artillerie coloniale.

Adjudant.

Deslandes (Claude), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie.

Maréchal des logis chef.

Fouineau (Maurice), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie.

Liste, par ordre alphabétique, des aspirants d'active, candidats au grade de sous-lieutenant d'active, admissibles à l'école militaire de l'air à la suite des épreuves écrites du concours exceptionnel de 1949, prévu par l'instruction n° 6760/EMGFAA-3EC du 24 août 1949.

(Décision ministérielle n° 7339/Cab/Mil/5P du 11 octobre 1949.)

I. — CORPS DES OFFICIERS DE L'AIR

Cadre navigant.

Delabruyère (Louis-Charles), C. S. E. A. et 3e R. A., base aérienne 705, Cognac.
Farina (Italo-Baptiste), 1re région aérienne, G. A. O. A. n° 1.

II. — CORPS DES OFFICIERS MÉCANICIENS

Cambon (Marcel), C. S. E. A. et 3e R. A., base aérienne 702.
Hintzy (Eugène), 1re région aérienne, base aérienne 102.
Vignaud (Maxime), C. S. E. A. et 3e région aérienne, base aérienne 705.

III. — CORPS DES OFFICIERS DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE L'AIR

Mondon (Maurice), 1re R. A., B. D. C. A. 72.
Poupeau (Jacques), C. S. E. A. et 3e région région aérienne, état-major.
Reynaud (Lucien), D. A. T., zone de défense aérienne 901.
Rousselot-Pailley (Roger), 5e région aérienne, base aérienne d'Agadir.

Dispositions générales.

1° Les épreuves orales se dérouleront à partir du 25 octobre 1949 au centre d'enseignement supérieur aérien, 7, place Joffre, Paris (7e);

2° Les candidats admissibles devront être mis en route de manière à se présenter au centre d'enseignement supérieur aérien le 25 octobre 1949, à huit heures trente précises, au secrétaire de la commission d'examen;

3° La 2e région aérienne sera chargée d'assurer le logement des candidats pendant la durée des épreuves orales;

4° Seul le candidat admissible de la 5e région aérienne sera porteur de son paquetage complet et attendra sur place la publication des résultats.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Approbation du budget autonome primitif de l'école nationale supérieure des arts décoratifs pour l'exercice 1949.

Par arrêté en date du 10 octobre 1949, les prévisions en recettes et en dépenses du budget autonome de l'école nationale supérieure des arts décoratifs, pour l'exercice 1949, sont fixées à la somme de 2.041.800 F.

Création de certificats d'aptitude professionnelle dans divers départements.

Par arrêté du 12 octobre 1949, il a été créé dans le département de la Haute-Loire un certificat d'aptitude professionnelle pour le métier de mécanicien denteller.

Par arrêté du 12 octobre 1949, il a été créé dans le département de la Loire-Inférieure un certificat d'aptitude professionnelle pour la profession de traducteur de langue espagnole.

Par arrêté du 12 octobre 1949, il a été créé dans le département du Rhône un brevet professionnel pour la profession de chimiste.

Création d'une section technique au collège technique de jeunes filles de Marseille.

Par arrêté en date du 13 octobre 1949, une section sociale d'enseignement technique a été créée au collège technique de jeunes filles de Marseille, 66, cours Franklin-Roosevelt.

Fonds de concours.

Par arrêté en date du 17 octobre 1949, il est ouvert au ministre de l'éducation nationale, sur l'exercice 1949, un crédit de 449.181 F applicable aux chapitres ci-après du budget de l'éducation nationale:

Chap. 318. — Art 1er. — Ecoles nationales d'enseignement technique — Matériel	49.181 F.
Chap. 390. — Palais nationaux. — Travaux de conservation	400 000
Total	449.181 F.

Remise de débet.

Par arrêté du 17 octobre 1949, il est fait remise gracieuse au profit de M. Belhatte (Henri), ancien employé du C. N. R. S., demeurant 64, avenue Jean-Jaurès, à Cachan, de la somme de 18 870 F dont il est redevable au centre national de la recherche scientifique à titre d'indemnités journalières versées par la sécurité sociale durant un congé de maladie payé par l'employeur.

Conseil supérieur de l'éducation nationale.

Par arrêté en date du 19 octobre 1949, le conseil supérieur de l'éducation nationale, statuant en matière contentieuse et disciplinaire, est convoqué le 8 novembre 1949, à neuf heures trente, au ministère de l'éducation nationale.

Programme du concours d'entrée à l'école normale supérieure.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté du 27 septembre 1946 fixant les programmes d'histoire moderne et d'histoire ancienne des concours d'entrée aux écoles normales supérieures de la rue d'Ulm et de Sèvres (section des lettres);

Vu l'avis de la section permanente du conseil de l'enseignement supérieur,

Arrête:

Art. 1er. — Les dispositions de l'arrêté susvisé du 27 septembre 1946 fixant les programmes d'histoire moderne et d'histoire ancienne des concours d'entrée aux écoles normales supérieures de la rue d'Ulm et de Sèvres (section des lettres), sont modifiées ainsi qu'il suit en ce qui concerne les questions VII et IX portant sur l'histoire moderne:

« VII. — Les problèmes de l'Europe centrale et orientale (y compris la Russie) de 1848 à 1914 ».

« IX. — Les Etats-Unis, de la guerre de Sécession à 1914 ».

. . . . . .

Art. 2. — Sont abrogées toutes dispositions contraires à celles du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 octobre 1949.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
LÉON BROUANT.

Date de l'élection des représentants du personnel à la commission supérieure des archives.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu les arrêtés des 20 juillet 1910, 26 juin 1923, 14 décembre 1937 et 4 juillet 1945;

Sur la proposition du directeur des archives de France,

Arrête:

Art. 1er. — L'élection de quatre membres à élire par le personnel à la commission supérieure des archives est fixée au mardi 8 novembre 1949. En cas de ballottage, le second tour de scrutin aura lieu le jeudi 24 novembre 1949.

Art. 2. — Le directeur des archives de France est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 20 octobre 1949.

Pour le ministre et par délégation:
Le conseiller technique,
HENRI LEGRAND.

Ouverture de crédits spéciaux d'exercices clos.

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 octobre 1949, page 10467, 2e colonne, 9e ligne, au lieu de: « Par arrêté en date du 29 juillet 1949 », lire: « Par arrêté en date du 29 septembre 1949 ».

Composition de la commission chargée de l'examen des connaissances et des titres des candidats à l'école française d'Athènes pour l'année scolaire 1949-1950.

Par arrêté en date du 17 octobre 1949, la commission chargée de l'examen des connaissances et des titres des candidats à l'école française d'Athènes, pour l'année scolaire 1949-1950, est composée ainsi qu'il suit:

M. P. Donzelot, directeur général de l'enseignement supérieur.

M. R. Demangel, directeur de l'école française d'Athènes.

M. Ch. Picard, professeur à la faculté des lettres de l'université de Paris.

M. G. Daux, professeur à la faculté des lettres de l'université de Paris.

M. L. Robert, professeur au Collège de France.

M. Ch. Dugas, doyen de la faculté des lettres de l'université de Lyon.

M. A. Plassart, professeur à la faculté des lettres de l'université de Paris.

Nomination d'élèves de l'école normale supérieure (section des sciences).

Par arrêté du 19 octobre 1949, sont nommés élèves de l'école normale supérieure (section des sciences, groupe I) dans l'ordre de mérite suivant:

28 MM. Bouissou (Henri).
29 Fayard (Pierre).
30 Levisailles (Jean).
31 Teissedou (Paul).
32 Zighera (Jacques).
33 Vaur (Pierre).
34 Gignoux (Dominique).
35 Blanchard (Henri).

Par arrêté du 20 octobre 1949, sont nommés élèves de l'école normale supérieure (section des sciences, groupe I) dans l'ordre de mérite suivant:

36 MM. Gourdin (Michel).
37 Baron (Christian).
38 Lafon (Jean-Pierre).

Nomination des élèves de première année de l'école nationale supérieure de céramique de Sèvres.

Par arrêté en date du 13 octobre 1949, sont nommés élèves de première année à l'école nationale supérieure de céramique de Sèvres, pour l'année scolaire 1949-1950, les jeunes gens dont les noms suivent:

Elèves français.

1 Lecrivain (Lucien).
2 Lepaslier (Pierre).
3 Bonnot (Henri).
4 Roger (Joël).
5 Bécue (Josselin).
6 Tulef (Jean).
7 Buchbinder (Ephraïm).
8 Rosenau (Bertrand).
9 Garnache (Jean).
10 Boyadjian (Jean).

Elèves étrangers.

Jacquet (Guy).

Architecture.

Par arrêté en date du 18 juillet 1949, M. Laurent, architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux, est désigné en qualité d'architecte en chef de l'internat du lycée de jeunes filles de Versailles.

Enseignement supérieur.

Par arrêté en date du 13 octobre 1949, M. Nguyen Van Thosl, chargé de recherches au comité national de la recherche scientifique, est nommé, à dater du 1er novembre 1949, sous-directeur de laboratoire stagiaire au Collège de France, en remplacement de M. Chevillard, appelé à d'autres fonctions.

Liste des élèves de troisième année de l'école centrale lyonnaise qui ont obtenu le diplôme d'ingénieur en 1949.

Par arrêté en date du 13 octobre 1949, le diplôme d'ingénieur est accordé aux élèves de l'école centrale lyonnaise dont les noms suivent:

1 Penz, électricité.
2 Moiroux, électricité.
3 Freyssinet, électricité.
4 Amaz, électricité.
5 Gazzano, mécanique.
6 Gonnon, électricité.
6 Loachampt, travaux publics.
6 Luzet, électricité.
6 Servettaz, électricité.
10 Cabannes, électricité.
10 Pelissier, électricité.
10 De Vesvrotte, électricité.
10 Zeller, électricité.
14 Collin, électricité.
14 Jamier, électricité.
16 Lachas, électricité.
16 Michel, travaux publics.
16 Triviaux, électricité.
19 Balique, électricité.
19 Baud, travaux publics.
19 Martin, travaux publics.
22 Clerc, électricité.
22 Virieux, électricité.
24 Bonet, travaux publics.
24 Cornel, électricité.
24 Dussert, électricité.
27 Brochemin, électricité.
27 Cellard, mécanique.
27 Dureux, électricité.
27 Gilly, électricité.
31 Arquillière, travaux publics.
31 David, électricité.
31 Janique, électricité.
31 Schoenfeldt, électricité.
35 Sion, électricité.
36 Bonnamour, électricité.
36 Davier, électricité.
36 Fauroi, travaux publics.
36 Girard, mécanique.
36 Imberton, électricité.
36 Walter, mécanique.
42 Collardeau, électricité.
42 Destezet, électricité.
44 Giraud, électricité.
45 Gacogne, travaux publics.
45 Moullin, travaux publics.
45 Taillon, travaux publics.
48 Bouhier de l'Ecluse, travaux publics.
48 Cuzin, travaux publics.
48 Fritsch, électricité.
51 Roussi, électricité.
51 Rujadoux, électricité.
51 Chabert, travaux publics.
51 Gilardoni, électricité.
51 Tallon, électricité.
51 Vermeulen, électricité.

Liste, par ordre de mérite, des élèves de l'école d'électricité et de mécanique industrielles (école Violet) reconnue par l'Etat, 70, rue du Théâtre et 115, avenue Emile-Zola, Paris (15e), ayant obtenu à la fin de l'année scolaire 1948-1949 le diplôme d'ingénieur électricien mécanicien.

Claverie (André).
Legation (François).
Jesu (Michel).
Astruc (Jean).
Puppin (Armand).
Nouvy (José).
Templier (Jean-Pierre).
Lafond (Bernard).
Poilin (Armand).
Le Stum (Jean).
Domenget (Guy).
Ruel (Marcel).
Xicluna (Paul).
Coutalier (Jean).
Garnier (Maurice).
Faure (Gabriel).
Lochard (Jean).
Marels (Maurice).
Viellard (Claude).
Talarenko (Alexandre).
Marty (Jean).
Lecorgne (Victor).
Lux (Guy).
Floquet (Guy).
Binet (Roger).
Boyer (André).
Croize (Georges).
Deforges (Jean).
Bernard (André).
Gloux (Jacques).
Raimbault (Guy).
Bienvenu (Roger).
Petitjean (Marcel).
Nafziger (Jacques).
Petron (Charles).
Ferdinand (Pierre).
Soulie (Jacques).
Payot (Pierre).
Ferrand (Philippe).
Carillon (Jacques).
Gladel (Jean-Claude).
Robin (Claude).
Petrejan (Jean).
Massonnie (Pierre).
Chatelot (Michel).
Bredif (Henri).
Normand (Lucien).
Dangey (Guy).
Paire (Maurice).
Liboreau (Henri).
Paoli (Jean).
Petite (Bernard).
Bonnaud (Georges).
Roy (Michel).
Heuze (Charles).
Dufort (Pierre).
Lafond (Henri).
Drocourt (Guy).
Baillofet (Pierre).

Liste, par ordre de mérite, des élèves de l'école de dessin des chambres syndicales des dentelles, tulles et broderies et de la passementerie, reconnue par l'Etat, 13, rue des Bons-Enfants, à Paris (1er), ayant obtenu, à la fin de l'année scolaire 1948-1949, le diplôme de dessinatrice en dentelles et broderie.

Mlles Vacossin.
Bonnot.
Tregoat.

MINISTERE DE L INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Modification des statuts du centre d'études des matières plastiques.

Le ministre de l'industrie et du commerce, le secrétaire d'Etat au commerce et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu l'article 7 (alinéa 1er) de l'ordonnance du 9 août 1944 portant rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental et l'ensemble des ordonnances subséquentes, par l'effet desquelles est maintenu provisoirement en vigueur l'acte dit loi du 17 novembre 1943 sur la gestion des intérêts professionnels;

Vu la loi n° 46-827 du 26 avril 1946 portant dissolution d'organismes professionnels et organisation pendant la période transitoire de la répartition des produits industriels, ainsi que l'ensemble des lois subséquentes y portant modifications;

Vu l'arrêté du 30 juin 1947 confirmant, notamment, la décision du 1er octobre 1945 commune à l'ex-office professionnel des industries diverses, à l'ex-office professionnel des industries chimiques et à l'ex-office professionnel de la construction électrique portant création d'un centre d'études des matières plastiques et dotant ce centre de statuts annexés à ladite décision;

Vu l'arrêté du 15 juillet 1948 portant modification des statuts du centre d'études des matières plastiques;

Vu la délibération du conseil d'administration du centre d'études des matières plastiques dans sa séance du 29 novembre 1948,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les articles 3, 5, 6, 8, 19 et 20 des statuts du centre d'études des matières plastiques sont modifiés comme suit:

« *Art.* 3. — Le siège de l'établissement est à Paris, 28, rue Saint-Dominique. Il peut être transféré en tout autre lieu par décision du conseil d'administration, approuvée par les ministres ou secrétaires d'Etat représentant l'autorité de tutelle auprès de l'établissement ».

« *Art.* 5. — Le directeur est nommé par le conseil d'administration, qui fixe son statut.

« *Art.* 6. — Le conseil d'administration est ainsi constitué:

« Trois représentants du ministre de l'industrie et du commerce et du secrétaire d'Etat au commerce désignés respectivement par la direction des industries chimiques, la direction des industries mécaniques et électriques et la direction des industries diverses et des textiles.

« Cinq représentants des fabricants des matières plastiques désignés par leur syndicat.

« Quatre représentants des transformateurs de matières plastiques désignés par l'union des syndicats de la transformation des matières plastiques.

« Le conseil d'administration peut, s'il le juge nécessaire, s'adjoindre, par cooptation au maximum, trois personnalités particulièrement compétentes, après accord de la majorité de ses membres dans chacune des trois catégories ci-dessus ».

« *Art.* 8. — Le conseil d'administration élit son président. Celui-ci est élu pour un an, il est rééligible ».

« *Art.* 19. — Les dépenses générales de fonctionnement du centre sont couvertes, en dehors des subventions et dons divers qu'il peut recevoir et sous réserve des dispositions de l'article 20, par une taxe sur le chiffre d'affaires, à la charge des fabricants de matières plastiques organiques et semi-organiques ci-après désignées:

« 1° Les matières plastiques à base:

« A. — D'esters et d'éthers de la cellulose: acétate de cellulose, nitrocellulose, propionate de cellulose, acétobutyrate de cellulose, etc.

« B. — D'albuminoïdes: caséine durcie, etc.

« C. — De produits de condensation des phénols, amines ou amides avec les aldéhydes, notamment:

« *a*) Phénoplastes résultant de la condensation des phénols ou de leurs homologues avec des aldéhydes et non modifiés par des huiles ou des résines naturelles.

« *b*) Aminoplastes résultant de la condensation des amines ou des amides: aniline, mélamine, urée, thiourée, avec des aldéhydes;

« 2° Les produits de polymérisation thermoplastiques, dérivés de l'acétylène ou de ses homologues vinyliques, acryliques, méthacryliques, styréniques: chlorure de polyvinyle, acétate de polyvinyle, chlorure de polyvinylidène

« Autres dérivés polyvinyliques: esters, éthers, cétones, carbures, alcool, copolymères, dérivés acryliques et méthacryliques, etc.;

« 3° Les produits linéaires de polycondensation, notamment: superpolyamides, polyuréthanes.

« Sont exclus du domaine d'application du présent article les produits ci-dessus énumérés, lorsqu'ils sont fabriqués sous forme de fils, films, colles, dissolutions et émulsions.

« Sont exclus également: les glycérophtaliques, les phénoplastes modifiés, les maléiques, les aminoplastes, les vinyliques, lorsqu'ils sont destinés à la fabrication des peintures et vernis.

« Le montant de la taxe et ses modalités de recouvrement sont fixés par le conseil d'administration, avec l'accord du contrôleur d'Etat, en fonction des dépenses prévues pour chaque exercice et dans la limite d'un maximum de 5 p. 1.000 du chiffre d'affaires réalisé par les fabricants sur les matières et produits précités.

« *Art.* 20. — Lorsque le centre entreprendra, après accord avec le ou les intéressés, des études qui ne rentrent pas dans le cadre de celles qui sont admises comme études d'intérêt général par ses commissions et approuvées comme telle par son conseil d'administration, les frais afférents à ces études seront mis à la charge du ou des demandeurs.

« Le montant des frais de contrôle et les modalités de payement de la marque de qualité des matières plastiques, qui sont indépendants de la taxe visée à l'article 19, sont fixés après avis de la commission technique de la marque de qualité ».

Art. 2. — Le directeur des industries chimiques, le directeur des industries mécaniques et électriques, le directeur des industries diverses et des textiles et le directeur de l'organisation économique et du contrôle des entreprises publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 octobre 1949.

Pour le ministre de l'industrie et du commerce:
Le directeur du cabinet,
PIERRE DREYFUS.

Pour le secrétaire d'Etat au commerce:
Le directeur du cabinet,
LOUIS CROS.

Pour le secrétaire d'Etat aux affaires économiques:
Le conseiller technique,
PIERRE DU PONT.

Emploi de matériel en mines grisouteuses.

Par arrêté en date du 17 octobre 1949, est agréé, pour être employé dans les mines grisouteuses, le relais électropneumatique type ZZ, construit par la Société Lecq et Cie, 20, avenue du 4-Septembre, à Douai (Nord).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que si la différence de diamètre entre: la tige de distribution et son logement, la tige de verrouillage et son logement, ne dépasse pas 0,5 mm.

Par arrêté en date du 17 octobre 1949, est agréé, pour être employé dans les mines grisouteuses, le moteur type NWG 5-63 M, rotor à cage, construit par la Société générale de constructions électriques et mécaniques Alsthom, à Belfort.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre l'arbre moteur et son logement ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Ils seront équipés d'une entrée de câble M. G. Ruau d'un des types agréés suivants: CA 13, CD 43, CS 83.

Par arrêté en date du 17 octobre 1949, est agréée, pour être employée dans les mines grisouteuses, la lampe types 300066 A et 300066 B construite par la société Le Matériel électrique pour le perfectionnement de l'éclairage, 10, rue Pradier, Paris (19e).

Par arrêté en date du 17 octobre 1949, le plan 2651 F établi par les Houillères du bassin de Lorraine et définissant une modification de la boîte à bornes du moteur 15 CV, 500 V, 17 6 A, E P 110, 6 N form FAHX construit par « Reliance Electric and Engineering Co » à Cleveland Ohio (U. S. A.), est incorporé à la liste des plans joints à l'arrêté du 1er août 1949 relatif à l'agrément de ce moteur pour emploi en mines grisouteuses.

Les conditions de mise en service et d'emploi prévues à l'arrêté précité demeurent sans changement.

Par arrêté en date du 17 octobre 1949, est agréée, pour être employée dans les mines grisouteuses, la boîte à relais type R, construite par la société anonyme Forges et ateliers de constructions électriques de Jeumont, à la Plaine-Saint-Denis (Seine).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils sont équipés d'entrées de câbles d'un type agréé faisant avec le carter un joint d'au moins 25 mm de largeur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur de celui-ci.

Par arrêté en date du 17 octobre 1949, est agréée, pour être employée dans les mines grisouteuses, la perforatrice 50 périodes à commande directe types 1672, 1721, 1722 ou à commande à distance types 1671, 1719, 1720, construite par la société Victor Products (Wallsend) Ltd, à Walsend on Tyne (Angleterre).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que si la différence de diamètre entre: l'arbre moteur et son logement, l'axe de l'interrupteur et son logement, ne dépasse pas 0,5 mm.

Par arrêté en date du 17 octobre 1949, est agréée, pour être employée dans les mines grisouteuses, la boîte de répartition type RAB. 33, construite par la Société d'usinage de matériel électrique, 26-28, rue Gambetta, à Boulogne-Billancourt (Seine).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que si la différence de diamètre entre l'axe de manœuvre de l'interrupteur et son logement ne dépasse pas 0,5 mm.

Par arrêté en date du 17 octobre 1949, est agréé, pour être employé dans les mines grisouteuses, le tableau lumineux à dix-huit cases type L 18, construit par la société anonyme Forges et ateliers de constructions électriques de Jeumont, 194, avenue du Président-Wilson, la Plaine-Saint-Denis (Seine).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils sont équipés d'entrées de câble d'un type agréé faisant avec l'appareil des joints d'au moins 25 mm de largeur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur de l'appareil.

Par arrêté en date du 17 octobre 1949, est agréé, pour être employé dans les mines grisouteuses, le tableau lumineux à une case type L 1, construit par la société anonyme Forges et ateliers de constructions électriques de Jeumont, à la Plaine-Saint-Denis (Seine).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° Ils seront équipés d'entrées de câbles d'un type agréé faisant avec l'appareil un joint d'au moins 25 mm de largeur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur de l'appareil;

2° La plaque métallique devra toujours être en place sur le hublot.

Par arrêté en date du 17 octobre 1949, est agréée, pour être employée dans les mines grisouteuses, la fiche de prise de courant à cinq ou à sept contacts, type MNF IV A, construite par la société Constructions électriques Nancy, 1, rue Pierre-Villard, à Nancy.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que si la différence de diamètre entre les fiches et les socles sur lesquels elles seront montées ne dépasse pas 0,5 mm.

Les usagers ne pourront utiliser cette pièce en liaison avec la partie correspondante d'une prise de courant, connecteur ou prolongateur d'un autre constructeur que si les constructeurs respectifs de ces deux éléments certifient que les tolérances de fabrication admises sont respectées. Cette vérification aura dû être effectuée par les constructeurs au moyen du jeu de calibres établis par la Précision mécanique et conformes aux plans suivants déposés à la station d'essais:

52.948-52.847. — Vérificateur total « Entre ».
52.953. — Bague filetée spéciale.
42.556 repère 1. — Tampon lisse « N'entre pas ».
43.432. — Bague filetée min.
43.348 repère 1. — Bague lisse min.
52.945-52.944. — Vérificateur total « Entre ».
42.561. — Tampon fileté spécial.
42.555 repère 1. — Bague lisse « N'entre pas ».
43.343. — Tampon fileté max.
43.349. repère 1. — Tampon lisse max.

Le circuit alimentant les fiches pilotes, destiné à assurer la mise hors tension des contacts principaux préalablement à leur séparation, devra être de sécurité électrique et devra assurer le maintien hors tension des contacts principaux pendant tout le temps de leur séparation, même quand ces fiches pilotes se trouvent mise en contact avec une terre.

Par arrêté en date du 17 octobre 1949, sont incorporés à la liste des plans joints à l'arrêté du 10 novembre 1948 concernant les moteurs 35 b/947 types MEVD, MEVDW, MEVDX, MEVDY, MEND, MENDW, MENDX, MENDY, construits par la société Le Matériel électrique SW, 220, route d'Heyrieux à Lyon, la notice et les plans 284888 et 284889 définissant respectivement une entrée pour câble armé sans armure en fils d'acier type « souterrain » et une entrée pour câble armé avec armure en fils d'acier enroulés en hélice et contrespirales en méplat.

Les conditions de fourniture et d'emploi prévues audit arrêté demeurent sans changement.

Nomination à titre définitif d'ingénieurs ordinaires des mines.

Par arrêtés en date des 13 et 14 octobre 1949, les ingénieurs ordinaires des mines de 3e classe à titre provisoire dont les noms suivent sont nommés, dans leur grade, à titre définitif:

A compter du 1er août 1947.

(Effet pécuniaire du 1er octobre 1947.)

M. Aussure (Paul).

A compter du 1er octobre 1948.

MM.

Lagrenaudie (Jean).	Daunesse (Claude).
Boulin (Philippe).	Jullien (André).
Michel (René).	Stahl (Alain).
Malet (Philippe).	Giraud (André).
Laffitte (Pierre).	Leblond (Maurice).

A compter du 1er octobre 1949.

M. Besson (Maurice).

Affectation d'ingénieurs ordinaires des mines.

Par arrêté en date du 14 octobre 1949, les ingénieurs ordinaires de 3e classe à titre définitif dont les noms suivent reçoivent les affectations ci-après:

MM.

Boulin (Philippe), arrondissement minéralogique de Metz (sous-arrondissement de Nancy-Nord).

Michel (René), arrondissement minéralogique d'Alès.

Malet (Philippe), arrondissement minéralogique de Lille (sous-arrondissement de Béthune-Est).

Laffitte (Pierre), carte géologique.

Aussure (Paul), arrondissement minéralogique de Bordeaux.

Daunesse (Paul), arrondissement minéralogique d'Alès.

Jullien (André), arrondissement minéralogique de Paris.

Stahl (Alain), arrondissement minéralogique de Lille (sous-arrondissement de Valenciennes).

Giraud (André), direction des carburants.

Leblond (Maurice), direction des mines (services des métaux et minerais).

Administration centrale.

Par arrêté du 4 octobre 1949, l'arrêté du 6 décembre 1945 portant nomination de M. Bergot (Jean) au grade de chef de bureau de 3e classe à l'administration centrale est annulé.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Organisation de concours en vue de la réalisation de tracts relatifs à la production des céréales.

Le ministre de l'agriculture,

Vu l'article 60 du décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique;

Vu la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948 portant fixation du budget général de l'exercice 1949 (dépenses ordinaires civiles);

Vu la loi n° 49-565 du 20 avril 1949 portant répartition de l'abattement global opéré sur le budget de l'agriculture;

Vu les arrêtés de répartition nos I, II et III des 15 février 1949, 22 mars 1949 et 29 avril 1949;

Sur la proposition du directeur de la production agricole.

Arrête:

Art. 1er. — Sur les crédits du chapitre 513: « Aide directe et indirecte à l'amélioration de la production agricole », un crédit de 250.000 F est ouvert pour doter de prix un concours dit « du meilleur tract » concernant les céréales.

Art. 2. — Peuvent prendre part à ce concours:

Catégorie A: fonctionnaires du ministère de l'agriculture et assimilés.

Catégorie B: toutes personnes ne rentrant pas dans la catégorie précédente.

Art. 3. — Chaque tract traitera de l'un des sujets suivants:

Les céréales dans le plan de production agricole;
Le traitement des semences;
L'emploi des engrais;
Le désherbage des céréales;
L'amélioration des techniques culturales.

Art. 4. — Le format et la pliure sont laissés à l'appréciation des concurrents.

Le texte doit être simple, clair et donner toutes précisions techniques relatives au sujet traité.

Pour la présentation, qui doit être originale, trois couleurs sont admises (non compris le noir).

Des illustrations peuvent être prévues sous forme de dessins, croquis, photographies.

Art. 5. — Les projets doivent être remis sous forme de maquette (en couleurs si le tract en comporte) prête à l'impression.

Art. 6. — Par catégorie et pour chaque sujet traité, deux prix peuvent être accordés:

Premier prix: 15.000 F.
Deuxième prix: 10.000 F.

Art. 7. — Les tracts primés deviennent la propriété du ministère de l'agriculture qui pourra y apporter toutes modifications qu'il jugera utiles. De ce fait, l'auteur renonce expressément à tous droits d'auteur tant sur le texte que sur les illustrations.

Art. 8. — Les projets devront être adressés pour le 15 novembre, dernier délai, à M. le ministre de l'agriculture, direction de la production agricole (6e bureau), en deux enveloppes closes: l'une contenant le projet, l'autre renfermant une fiche précisant: nom, prénoms, qualité et catégorie du concurrent. Chaque enveloppe portera: concours du meilleur tract et une devise choisie par ce dernier.

Art. 9. — La commission d'attribution des prix est ainsi constituée:

M. le directeur de la production agricole, président.
M. Roche, inspecteur général de l'agriculture.
M. Bailly, inspecteur général de l'agriculture.
M. Jussiaux, ingénieur en chef des services agricoles spécialisé.
Un représentant de l'A. G. P. B.
Un représentant de la C. G. A.

Art. 10. — Le directeur de la production agricole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 11 octobre 1949.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN EHRHARD.

Autorisation de la construction de trois sucreries.

Le ministre de l'agriculture et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret du 8 août 1935 soumettant à autorisation administrative la construction d'usines nouvelles travaillant la betterave ou ses sous-produits;

Vu l'article 9 de la loi du 7 août 1941 portant création d'un groupement national interprofessionnel de la production betteravière et des industries de transformation de la betterave;

Vu l'avis favorable formulé le 20 juillet 1949 par le groupement susvisé;

Sur proposition du directeur de la production agricole, du directeur des programmes économiques et du directeur du service des alcools,

Arrêtent:

Art. 1er. — Est autorisée la construction des sucreries suivantes:

A Cagny (Calvados), exploitant: Sucrerie et raffinerie de Nassandres, société anonyme. Siège social à Nassandres (Eure).

A Bazancourt (Marne), exploitant: Distillerie agricole de Bazancourt, société anonyme. Siège social à Bazancourt (Marne).

A Sillery (Marne), exploitant: Sucrerie, raffinerie et distillerie Delloye, société à responsabilité limitée. Siège social à Abscon (Nord).

Art. 2. — Le directeur de la production agricole, le directeur des programmes économiques et le directeur des alcools sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 14 octobre 1949.

Le ministre de l'agriculture,
PIERRE PFLIMLIN.

Pour le ministre des finances
et des affaires économiques:
Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat
aux affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Service de la répression des fraudes.

Par arrêté du 5 octobre 1949, à compter du 1er novembre 1949, M. Keller (Achille), inspecteur de la répression des fraudes, est mis à la disposition du comité régional d'experts des vins d'Alsace pour assurer la surveillance de la production et du commerce des vins.

M. Keller continuera à assurer, en Sarre, la mission qui lui a été confiée par l'arrêté du 8 avril 1948.

Par arrêté du 5 octobre 1949, à compter du 1er novembre 1949, M. Dalstein (Louis), licencié en droit et ès lettres, inspecteur de la répression des fraudes de 1re classe, est chargé des fonctions d'inspecteur principal de la répression des fraudes.

A ce titre, il assurera la direction de la circonscription d'Alsace-Lorraine.

Sa résidence est fixée à Strasbourg.

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Homologation des coefficients d'adaptation départementaux du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis.

Par arrêtés du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme du 5 octobre 1949, les prix du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis sont affectés des coefficients annexés auxdits arrêtés pour l'ensemble des départements suivants:

Loir-et-Cher. — Coefficients établis pour les mois de juillet 1948, octobre 1948 et avril 1949.

Seine-Inférieure. — Coefficients établis pour le mois de juin 1949.

NOTA. — Les coefficients visés dans lesdits arrêtés sont tenus à la disposition des utilisateurs au siège de chaque délégation interdépartementale ou départementale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme des départements intéressés.

Régisseurs d'avances.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 5 octobre 1949, M. Gardel (Lucien), agent contractuel de 1re catégorie, est nommé régisseur d'avances auprès de la délégation départementale des Vosges, pour le payement des dépenses relatives aux travaux d'office et aux constructions et aménagements provisoires, en remplacement de M. Munier, à compter du 1er novembre 1949.

Le montant maximum des avances pouvant être consenti à M. Gardel est fixé à 200.000 F. Ce régisseur est astreint à verser un cautionnement de 20.000 F, et percevra une indemnité annuelle de responsabilité de 1.800 F.

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret n° 49-1322 relatif au conditionnement des écorces de quinquina.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er octobre 1949:

Page 9768, 1re colonne, article 11, 15e ligne, au lieu de: « tissus scellés », lire: « tissu, scellés »; 2e colonne, annexe II, Matériel nécessaire, 10e ligne, au lieu de: « 300 cm³ », lire: « 500 cm³ »; Réactifs nécessaires, 7e ligne, au lieu de: « 1 K », lire: « IK »; 10e ligne, au lieu de: « 1K », lire: « IK »; au lieu de: « 1 », lire: « I »; 3e colonne, Mode opératoire, 1re ligne, au lieu de: « préparatif », lire: « préparation ».

Page 9769, paragraphe VIII, au lieu de: « 20 à 300 cc », lire: « 20 à 30 cc ».

Décret n° 49-1323 relatif au conditionnement des arachides.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er octobre 1949:

Page 9769, 3e colonne, article 2, 4e ligne, au lieu de: « pur huilerie », lire: « pour huilerie ».

Page 9770, 1re colonne, article 5, 6e ligne, au lieu de: « 21 bs », lire: « 2 lbs ».

Page 9771, 1re colonne, 5e ligne, au lieu de: « l'échantillonnage », lire: « l'échantillon »; paragraphe *b*, 2e ligne, au lieu de: « décrit en annexe, pour obtenir », lire: « décrit en annexe d'après le modèle déposé au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux, pour obtenir... »; 3e colonne, annexe, paragraphe *b*, 1re ligne, au lieu de: « à la périphérie », lire: « A la périphérie ».

Décret portant dégagement des cadres, sur leur demande, d'administrateurs des services civils de l'Indochine.

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 octobre 1949: page 10237, 2e colonne, article 1er, au lieu de: « Landron (Louis), administrateur de 2e classe des services civils de l'Indochine », lire: « Landron (André), administrateur de 2e classe des services civils de l'Indochine »; au lieu de: « 2° Administrateurs ayant droit à une pension de licenciement », lire: « 2° Administrateurs ayant droit à une indemnité de licenciement »; au lieu de: « Dagonet (Maurice), administrateur adjoint de 2e classe des services civils de l'Indochine », lire: « Dagonet (Maurice), administrateur adjoint de 3e classe des services civils de l'Indochine ».

Prolongation d'une mission à l'étranger d'un inspecteur de la flottille des douanes et régies de l'Indochine.

Par arrêté du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre de la France d'outre-mer en date du 11 octobre 1949, a été prolongée jusqu'au 19 avril 1949 la mission aux Etats-Unis de M. Labarrière (Robert), inspecteur de la flottille des douanes et régies de l'Indochine, chef du service de l'inscription maritime, en vue de:

1° Assister à Los Angeles à la réception de six chasseurs de sous-marins destinés au service des douanes et régies, et arrêter la nomenclature des pièces de rechange à approvisionner;

2° Examiner à Seattle trois « Patrol Craft » acquis par la mission française d'achats pour le service local des douanes et régies; arrêter, en accord avec cette dernière, les modalités de revision et de livraison de ces navires en Indochine; arrêter la nomenclature des rechanges à approvisionner;

3° Recueillir toute documentation utile sur les matériels radio et aéronautique susceptibles d'être acquis pour l'équipement du service local des douanes et régies.

Administration générale.

Par arrêté du 12 octobre 1949, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté de services, pour compter du 3 décembre 1949:

M. Dumont (Conda), chef de bureau de classe exceptionnelle.

Administration coloniale.

Par arrêté du 12 octobre 1949, l'arrêté du 10 février 1945 portant nomination de M. Cisanova (Jean-Marie-Sauveur), en qualité de stagiaire de l'administration coloniale, est rapporté, sur la demande de l'intéressé, pour compter de la date d'expiration de son congé administratif.

Assistance médicale en Indochine.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 4 octobre 1949, est rapporté l'arrêté du 31 juillet 1941 du secrétaire d'Etat aux colonies relevant de ses fonctions M. Ferrand (André-Albert), infirmier de 4e classe de l'assistance médicale en Indochine.

Chemins de fer.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 17 octobre 1949, ont été inscrits au tableau d'aptitude de l'année 1949 du personnel du cadre général des chemins de fer coloniaux:

SPÉCIALITÉS Noms et prénoms.	TERRITOIRE	SITUATION ACTUELLE			INSCRIPTION AU TABLEAU D'APTITUDE POUR:		
		Grade.	Échelle.	Échelon.	Grade.	Échelle.	Échelon.
Matériel et traction.							
MM. Pascal (Antoine).....	Madagascar.	Sous-chef d'atelier.	I	8	Chef d'atelier.	II	5
Allegraud (Jean).....	Madagascar.	Sous-chef de dépôt.	I	5	Chef de dépôt.	II	2

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 17 octobre 1949, ont été promus dans le cadre général des chemins de fer coloniaux aux grades, échelles et échelons suivants, pour compter des dates indiquées ci-après, tant du point de vue de l'ancienneté que du point de vue de la solde:

SPÉCIALITÉS Noms et prénoms.	TERRITOIRE	NOUVEAU GRADE	NOUVELLE échelle.	NOUVEL échelon.	DATE de promotion.	ANCIENNETÉ civile conservée dans le nouvel échelon.	R. S. M. conservés.
Matériel et traction.							
MM. Pascal (Antoine).....	Madagascar.	Chef d'atelier.	II	5	1er juillet 1949.	1 an.	1 mois 3 jours.
Allegraud (Jean).....	Madagascar.	Chef de dépôt.	II	3	1er juillet 1949.	3 mois 28 jours.	Néant.

Par arrêté en date du 17 octobre 1949 du ministre de la France d'outre-mer, les agents du cadre général des chemins de fer coloniaux dont les noms suivent ont été promus dans leur échelle actuelle aux échelons indiqués ci-après, pour compter des dates suivantes, tant du point de vue de l'ancienneté que du point de vue de la solde:

SPÉCIALITÉS Noms et prénoms.	TERRITOIRE	GRADE	ÉCHELLE actuelle	NOUVEL échelon.	R. S. M. conservés.	DATE D'EFFET de la promotion.
Matériel et traction.						
MM. Tixador (Albert).....	Afrique équatoriale française.	Chef de dépôt.	II	8	Néant.	20 novembre 1949.
Barrère (Emile).....	Madagascar.	Chef d'atelier.	II	8	Néant.	1er octobre 1949.
Masson (Georges).....	Madagascar.	Chef de dépôt.	II	8	Néant.	1er juillet 1949.
Exploitation.						
MM. Rovinalti (Pierre).....	Madagascar.	Inspecteur.	II	8	Néant.	1er juillet 1949.
Chauveau (Antonin).....	Madagascar.	Inspecteur.	II	7	Néant.	1er juin 1949.
Favier (Charles).....	Madagascar.	Inspecteur.	II	7	Néant.	13 novembre 1949.
Services généraux.						
M. Raud (Maurice).....	Département.	Chef de bureau.	II	7	2 jours.	1er juillet 1949.
Matériel et traction.						
M. Dubois (Jean).....	Afrique équatoriale française.	Ingénieur.	II	6	Néant.	1er juillet 1949.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 17 octobre 1949, l'arrêté du 30 janvier 1948 a été modifié comme suit en ce qui concerne le classement dans le cadre général des chemins de fer coloniaux de M. Holstein (Maurice):

Echelle II, échelon 7: pour compter du 1er juillet 1945 (ancienneté civile conservée: 6 mois).

Echelle II, échelon 8: pour compter du 1er octobre 1946 (ancienneté civile épuisée).

Echelle II, chevron 1: pour compter du 1er octobre 1948 (ancienneté civile épuisée).

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 17 octobre 1949, l'article 2 de l'arrêté n° 940 en date du 17 juin 1947 a été modifié comme suit:

« M. Contou conserve, dans son nouveau grade, à la date du 31 mai 1947, une ancienneté effective de 4 ans 5 mois ».

M. Contou (Jean) a été promu dans son échelle actuelle:

A l'échelon 5 pour compter du 31 mai 1947, avec une ancienneté effective conservée de 2 ans 5 mois;

A l'échelon 6 pour compter du 30 juin 1947, avec une ancienneté effective épuisée.

Garde indochinoise.

Par arrêté ministériel du 2 octobre 1949, l'arrêté du 30 septembre 1941 relevant de ses fonctions M. Verges (Jacques-Raymond), sous-inspecteur de 2e classe de la garde indochinoise, est rapporté.

Infirmières.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 4 octobre 1949, Mlle Mehaut (Nicole), infirmière coloniale stagiaire, est titularisée en qualité d'infirmière coloniale de 5e classe, à compter du 3 août 1949.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 4 octobre 1949, sont titularisées en qualité d'infirmières coloniales de 5e classe, les infirmières coloniales stagiaires dont les noms suivent:

(Pour compter du 12 septembre 1948.)

Mlle Filippi (Nonce-Marie).

(Pour compter du 17 décembre 1948.)

Mlle Forissier (Michèle).

(Pour compter du 4 janvier 1949.)

Mlle Pellefigue (Laure-Jeanine).

(Pour compter du 24 janvier 1949.)

Mlle Mathieu (Henriette).

(Pour compter du 30 janvier 1949.)

Mme Taillade (Mauricette).

(Pour compter du 13 mars 1949.)

Mme Delbourg (Andrée).

Mme Diallo (Marie-Thérèse), née Blavier.

(Pour compter du 20 avril 1949.)

Mlle Delahaye (Lucie-Jeanne).

(Pour compter du 21 mai 1949.)

Mlle Roland (Liliane).

Sages-femmes.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 4 octobre 1949, sont titularisées en qualité de sages-femmes coloniales de 5e classe, les sages-femmes coloniales stagiaires dont les noms suivent:

(Pour compter du 16 juin 1949.)

Mme veuve Sarradin (Marcelle).

(Pour compter du 26 juin 1949.)

Mlle Bercovici (Jeanine).

Service des mines.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 12 octobre 1949:

I. — Au titre des dispositions de l'article 21 du décret n° 49-725 du 30 mai 1949 concernant l'accès sur titres à la hiérarchie des ingénieurs principaux, M. Jochyms (Pierre), ingénieur de 4e classe des mines des colonies, a été nommé au grade d'ingénieur principal de 3e classe, 2e échelon, des mines des colonies, pour compter du 1er juin 1949, tant au point de vue de l'ancienneté que de la solde.

II. — M. Jochyms conserve son affectation en Indochine.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 12 octobre 1949:

I. — M. Poinas (Louis), ingénieur de 3e classe des mines des colonies, a été placé dans la position de congé hors cadres et sans solde pour une période d'un an à compter du 1er juillet 1949 et mis à la disposition du bureau minier de la France d'outre-mer.

II. — Les retenues auxquelles est astreint M. Poinas au profit de la caisse intercoloniale des retraites et la contribution à laquelle est tenue envers cette caisse le bureau minier de la France d'outre-mer seront versées dans les conditions prévues par les articles 11 et 83 du décret du 1er novembre 1928 modifié par les décrets des 16 juin et 31 décembre 1937.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 12 octobre 1949:

I. — M. Silve (Jean), ingénieur de 3e classe des mines des colonies a été placé en congé hors cadres et sans solde pour une période de deux ans à compter du 1er décembre 1949 pour servir à la compagnie minière de Conakry dont le siège social est 69, boulevard Haussmann, à Paris.

II. — Les retenues auxquelles est astreint M. Silve au profit de la caisse intercoloniale de retraites et la contribution à laquelle est tenue envers cette caisse la compagnie minière de Conakry seront versées dans les conditions prévues par les articles 11 et 83 du décret du 1er novembre 1928 modifié par les décrets des 16 juin et 31 décembre 1937.

Travaux publics.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 12 octobre 1949, dans la nouvelle hiérarchie des ingénieurs principaux du cadre des travaux publics, des mines et des techniques industrielles des colonies fixée par le décret n° 49-724 du 30 mai 1949, le classement de M. Zelbin (Maximilien) a été fixé comme suit:

Ingénieur principal de 3e classe, 3e échelon, à titre temporaire, avec ancienneté du 31 mai 1947.

Ces dispositions prennent effet du 1er janvier 1948.

Par arrêté du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et du ministre de la France d'outre-mer en date du 12 octobre 1949:

I. — M. Carriquiryborde (Pierre), ingénieur principal de 2e classe du cadre général des travaux publics des colonies, a été placé dans la position de congé hors cadres et sans solde pour une période de trois ans, à compter du 1er septembre 1949, et mis à la disposition du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

II. — Les retenues auxquelles est astreint M. Carriquiryborde au profit de la caisse intercoloniale de retraites et la contribution budgétaire de 14 p. 100 à laquelle est tenu envers cette caisse le ministère des travaux publics, des transports et du tourisme seront versées dans les conditions prévues par les articles 11 et 83 du décret du 1er novembre 1928, modifié par les décrets des 16 juin et 31 décembre 1937.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 12 octobre 1949, les dispositions de l'arrêté n° 1298 du 2 septembre 1947, modifié par l'arrêté n° 963 du 7 juillet 1949, plaçant M. Sorbe (Charles), adjoint technique principal des travaux publics de l'Indochine, dans la position de congé hors cadres et sans solde pour servir au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, ont été prorogées pour une durée d'un an, à compter du 15 janvier 1949.

MINISTÈRE DE LA MARINE MARCHANDE

Suppression et rétablissement de stations de garde maritime.

Par arrêté en date du 14 octobre 1949, la station de garde maritime de Landevennec a été supprimée et la station de garde maritime de l'Aberwrach a été rétablie.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Création et organisation d'un service des relations extérieures au ministère de la santé publique et de la population.

Le ministre de la santé publique et de la population

Arrête:

Art. 1er. — En vue de traiter les questions sanitaires, démographiques et sociales d'ordre international, il est créé au ministère de la santé publique et de la population une commission et un bureau des relations extérieures dont les attributions respectives sont fixées ci-après.

Art. 2. — La commission des relations extérieures, placée sous la présidence du ministre de la santé publique ou de son représentant, donne son avis sur les problèmes de politique sanitaire et sociale dans le cadre des relations internationales.

Art. 3. — Cette commission comprend :

Le directeur général de l'hygiène publique et des hôpitaux;

Le directeur général de la population et de l'entr'aide;

Le directeur de l'hygiène sociale;

Le chef du service central de la pharmacie;

Le directeur adjoint de l'administration générale, du personnel et du budget;

Deux inspecteurs généraux de la santé publique et de la population (un médecin et un administratif);

Le directeur de l'institut national d'hygiène;

Le directeur de l'école nationale de santé;

Des personnalités choisies en raison de leur compétence.

Le secrétariat de la commission est assuré par le chef du bureau des relations extérieures.

Art. 4. — Le bureau des relations extérieures, rattaché au cabinet du ministre:

Réunit la documentation relative aux activités internationales d'ordre sanitaire et social;

Diffuse auprès des services ou personnalités intéressés les documents relevant de leur compétence;

Prépare les sessions des diverses réunions internationales, notamment des assemblées générales et des conseils exécutifs de l'organisation mondiale de la santé, des comités de santé du traité de Bruxelles, et des comités d'experts;

Reçoit les missionnaires envoyés par les gouvernements étrangers ou les organisations internationales; établit leur emploi du temps;

(Supplément. — Fin.)

Et exécute les décisions prises par le ministre sur proposition de la commission des relations extérieures.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 octobre 1949.

PIERRE SCHNEITER.

Fixation de la date des examens pour l'obtention du diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu la loi n° 46-857 du 30 avril 1946 réglementant l'exercice des professions de masseur-gymnaste médical et de pédicure, ensemble les décrets des 27 novembre 1946 et 7 juillet 1947 pris pour l'application de ladite loi;

Vu l'arrêté du 26 avril 1948 complété par l'arrêté du 4 novembre 1948 fixant les modalités de l'examen en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute;

Vu l'avis du conseil supérieur de la kinésithérapie,

Arrête:

Art. 1er. — La première session d'examens pour l'obtention du diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute commencera dorénavant chaque année à Paris le troisième lundi de juin. Au cas où ce jour serait férié les épreuves ne commenceraient que le lendemain.

Art. 2. — La deuxième session d'examen pour l'obtention du diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute commencera dorénavant chaque année à Paris le troisième lundi d'octobre, ou le lendemain si ce jour, pour une cause quelconque, est férié.

Par dérogation aux dispositions qui précèdent, la deuxième session commencera en 1949 le 7 novembre.

Art. 3. — Les sessions de province continueront à avoir lieu aux dates qui seront fixées chaque année, sur propositions des directeurs départementaux de la santé intéressés.

Art. 4. — Le directeur général de l'hygiène publique et des hôpitaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 octobre 1949.

Pour le ministre et par délégation:

Le conseiller technique,

Dr BOIDÉ.

Jugements définitifs d'absence.

Par jugement en date du 6 juillet 1949, le tribunal de première instance de Strasbourg a déclaré l'absence de:

Ernest-Guillaume Berger, cheminot, né à Riedisheim (Haut-Rhin) le 27 octobre 1909, fils de Ferdinand Berger et de Marie Gangloff, demeurant à Bischheim, domicilié à Lingolsheim, époux d'Anne-Marie-Rosalie Meyer; disparu le 16 mars 1945 à Godenhaven (Allemagne).

Charles Demillian, tourneur sur fer, né à Schiltigheim le 5 septembre 1912, fils d'Albert Demillian et d'Elise-Louise Brandner, domicilié à Schiltigheim, époux de Marthe Doerler; disparu le 19 janvier 1945 à Toningen (Pologne).

René Ball, cultivateur, né à Stundwiller (Bas-Rhin) le 29 mai 1917, fils de Joseph Ball et de Caroline Kocher, domicilié à Stundwiller, époux de Marie Issinger; disparu près de Kaloch (Hongrie) en avril 1945.

Successions en déshérence.

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 octobre 1949: page 10441, 2e colonne, 19e ligne, au lieu de: « par jugement en date du 6 mars 1949 », lire: « par jugement en date du 6 mars 1946 ».

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1949

Ordre du jour du mardi 25 octobre 1949.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Fixation de l'ordre du jour.

Séance du mardi 25 octobre 1949.

Des billets portant la date dudit jour et valables pour la journée, comprennent:

Galeries. — Depuis M. Delcos, jusques et y compris M. Dezarnaulds.

Tribunes. — Depuis M. Viollette, jusques et y compris M. Allonneau.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 25 octobre 1949.

N° 8063. — Rapport, par M. Minjoz, au nom de la commission de la justice, sur l'avis donné par le Conseil de la République sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale tendant à compléter la loi du 20 décembre 1934 facilitant l'acquisition de véhicules ou tracteurs automobiles.

N° 8138. — Proposition de loi de M. Pierre Chevallier tendant à restituer à certaines catégories d'anciens propriétaires expropriés pour des raisons d'urbanisme et d'aménagement, dans le cadre de l'acte dit loi du 11 octobre 1940, modifié par les actes dits lois des 10 février 1941 et 12 juillet 1941, leurs immeubles lorsque ces derniers n'ont pas été démolis et ne le seront pas dans un délai d'un an (renvoyée à la commission de la reconstruction).

N° 8139. — Proposition de résolution de M. Minjoz tendant à inviter le Gouvernement à accorder la remise de la majoration de 10 p. 100 appliquée aux impôts directs qui n'ont pas été réglés aux dates prévues lorsque les contribuables sont de bonne foi (renvoyée à la commission des finances).

N° 8202. — Proposition de résolution de M. Joseph Denais tendant à inviter le Gouvernement à dresser une bibliographie complète de toutes les publications intéressant la période 1939-1945 (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 8206. — Proposition de loi de M. Garcia tendant à garantir aux métayers le bénéfice des dispositions prévues au statut du fermage et du métayage en matière d'impôt foncier (renvoyée à la commission des finances).

N° 8207. — Proposition de loi de M. Ruffe tendant à faciliter l'achat des engrais et amendements calcaires par les agriculteurs (renvoyée à la commission des finances).

N° 8208. — Proposition de loi de M. Paumier tendant à accorder un dégrèvement aux utilisateurs de carburant agricole (renvoyée à la commission des finances).

N° 8213. — Proposition de loi de M. Croizat tendant à porter à un taux unique de 55.000 F par an le montant de l'allocation aux vieux travailleurs anciens salariés (renvoyée à la commission du travail).

N° 8214. — Proposition de résolution de M. Jacques Bardoux tendant à modifier les articles 106 et 107 du règlement (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 8215. — Proposition de loi de M. Lianté tendant à supprimer la taxe à la production de 12,50 p. 100 grevant le prix du vin (renvoyée à la commission des finances).

N° 8216. — Proposition de résolution de M. Lucien Lambert tendant à inviter le Gouvernement à attribuer des avances remboursables au crédit mutuel agricole pour financer les prêts à long terme (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 8217. — Proposition de loi de M. Michel tendant à la mise en vente libre de l'essence au prix de 40 F, à partir du 1er novembre 1949 (renvoyée à la commission de la production industrielle).

N° 8222. — Proposition de résolution de Mme Duvernois tendant à inviter le Gouvernement à restituer aux familles, dans les plus brefs délais et aux frais de l'Etat, les corps des soldats morts en Indochine (renvoyée à la commission des pensions).

N° 8223. — Proposition de loi de M. Waldeck Rochet tendant à modifier le régime des allocations familiales agricoles (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 8230. — Proposition de loi de M. Patinaud tendant à accorder une indemnité provisionnelle immédiate de 3.000 F par mois à tous les salariés de l'industrie, du commerce, de l'agriculture, ainsi qu'aux fonctionnaires cheminots et personnels des établissements d'Etat en attendant: d'une part: la libre discussion des salaires dans le cadre des conventions collectives; d'autre part: l'application du statut de la fonction publique (renvoyée à la commission des finances).

Convocations de commissions.

La commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions se réunira le mardi 25 octobre 1949, à quinze heures (local de la commission n° 289):

Examen de la résolution (n° 8218), adoptée par le Conseil de la République, tendant à demander à l'Assemblée nationale une prolongation du délai constitutionnel à lui imparti pour formuler son avis sur les projets et propositions de loi dont il est actuellement saisi.

La commission des affaires étrangères se réunira le mercredi 26 octobre 1949, à dix heures (local du 7e bureau):

I. — Exposé sur les travaux de l'Assemblée consultative européenne.

II. — Questions diverses.

La commission de l'agriculture se réunira le mercredi 26 octobre 1949 (local de la commission n° 232):

1° A neuf heures trente.

Suite de la revision du statut du fermage et du métayage (article 42 de l'ordonnance du 17 octobre 1945. — Fermage général),

2° A quatorze heures trente.

I. — Suite de l'examen du rapport de M. Montagnier sur la proposition de résolution (n° 7651) de M. Césaire (importation d'engrais à la Guadeloupe et à la Martinique):

a) Audition de l'auteur de la proposition;

b) Audition d'un représentant du ministre de la marine marchande.

II. — Nomination du rapporteur de la proposition de loi (n° 8176) de M. Waldeck Rochet (salaire unique dans l'exploitation familiale agricole).

III. — Désignation de trois commissaires chargés de représenter l'Assemblée au sein de la commission plénière de la caisse nationale de crédit agricole.

IV. — Examen des rapports:

De M. Lucien Lambert sur la proposition de loi (n° 7330) de M. Poumadère (encouragement à l'élevage ovin);

De M. Moussu sur le projet de loi (n° 7911) (recensement agricole mondial);

De M. Moussu sur l'avis (n° 7960) du Conseil de la République concernant le projet de loi relatif à la législation sanitaire vétérinaire dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.

La commission de la justice et de législation se réunira le mercredi 26 octobre 1949, à quatorze heures trente (local de la commission n° 250):

I. — Nomination de rapporteurs pour:
La proposition de loi (n° 8104) de M. Degoutte: art. 9 de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers;

La proposition de loi (n° 8161) de M. Ramarony: art. 18 de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers;

La proposition de loi (n° 8004) de M. Kriegel-Valrimont: art. 19 de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers;

La proposition de loi (n° 8108) de M. Minjoz: art. 34 de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers;

La proposition de loi (n° 8126) de Mme Scheil: art. 40 de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers;

La proposition de loi (n° 8080) de M. Frédéric-Dupont: modifications aux textes instituant des mesures exceptionnelles en vue de remédier à la crise du logement;

La proposition de loi (n° 5509) de M. de Récy: modifications à la loi d'amnistie;

La proposition de loi (n° 8042) de M. Debû-Bridel: amnistie;

Le projet de loi (n° 8195): lutte contre l'avortement;

Le projet de loi (n° 8179): répression des débarquements clandestins d'étrangers;

Le projet de loi (n° 8193): art. 8 de la loi du 11 août 1885 sur les moyens de prévenir la récidive;

Le projet de loi (n° 8199): art. 196 du code d'instruction criminelle;

Le projet de loi (n° 8191): art. 251 et 310 du code d'instruction criminelle;

Le projet de loi (n° 8192): livre II du code d'instruction criminelle;

Le projet de loi (n° 8198): pouvoirs des juges d'instruction et procureurs;

La proposition de loi (n° 7788) de M. Debû-Bridel: modification du taux d'échelonnement et de la durée de la contrainte par corps;

La proposition de loi (n° 7755) de M. Hugues: compétence des conseils de prud'hommes;

Le projet de loi (n° 7867): cumul des greffes de justices de paix;

La proposition de loi (n° 8178) de M. Ramarony: art. 105 du code de commerce;

La proposition de loi (n° 7975) de M. Gozard: suppression des sociétés de crédits différés;

Le projet de loi (n° 7942): entreprises de crédit différé;

La proposition de résolution (n° 7952) de M. Hugues: modification de patente des loueurs en meublés;

La proposition de loi (n° 8128) de M. Bacon: expropriation pour cause d'utilité publique;

La proposition de loi (n° 7972) de M. Barel: indemnisation des expropriés du nouvel aéroport de Nice;

Le projet de loi (n° 7948): biens, droits et intérêts sarrois mis sous séquestre en France.

II. — Fixation de l'ordre du jour des séances ultérieures.

III. — Rapport supplémentaire de M. Minjoz sur la codification des textes relatifs aux pouvoirs publics.

IV. — Suite du rapport de M. Péron sur: 1° le projet de loi (n° 6863) instituant une aide financière au profit des personnes définies à l'article 40 de la loi du 1er septembre 1948 en vue de leur permettre de couvrir leurs dépenses de déménagement et de réinstallation; 2° la proposition de loi (n° 7018) de M. Marrane tendant à atténuer la crise du logement par une meilleure répartition en accordant des indemnités aux locataires désirant se retirer à la campagne ou acceptant un logement plus petit que celui qu'ils occupent actuellement.

V. — Rapport de M. Chautard sur les propositions de loi (nos 42, 128, 129, 130, 131, 132, 217, 309, 384, 637, 761, 922, 1095, 1255, 2647, 2993, 3148, 3449, 3450, 3451, 3481, 3908, 4461, 4998, 5068, 5229, 5605, 5791, 7069, 7071) tendant à modifier la législation relative à la propriété commerciale.

Réunion de commission du mardi 25 octobre 1949.

Commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions, à quinze heures. — Local n° 249.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1949

Ordre du jour du mardi 25 octobre 1949.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Fixation de l'ordre du jour.

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. Le Digabel, jusques et y compris M. Manent.

Tribunes. — Depuis M. Marchant, jusques et y compris M. Pellenc.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 25 octobre 1949.

N° 766. — Proposition de résolution de M. Carcassonne tendant à prendre certaines dispositions en faveur des locataires frappés d'expulsion.

INFORMATIONS

RELATIVES A

L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

Convocation de commission.

La commission des affaires économiques se réunira le mercredi 26 octobre 1949, à seize heures trente très précises, au lieu de seize heures (local n° 120):

I. — Demande d'avis (n° 249, année 1949) sur le projet de décret présenté par le ministre de la France d'outre-mer, rétablissant la liberté du commerce et de la détention de l'or à l'intérieur de chaque territoire relevant du ministère de la France d'outre-mer. — Désignation d'un rapporteur.

II. — Examen du projet de rapport de M. Schmitt sur la proposition (n° 183, année 1949) tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour favoriser le développement de la vente, en France et à l'étranger, des bananes produites par les départements et les territoires d'outre-mer.

III. — Questions diverses.

AVIS & COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), a fait paraître dans la semaine du 17 au 24 octobre:

1° Notes et études documentaires.

N° 1213. — Aperçu sur l'état sanitaire des populations civiles dans quelques pays éprouvés par la guerre (I)..... 40 F.
N° 1214. — Aperçu sur l'état sanitaire des populations civiles dans quelques pays éprouvés par la guerre (II)..... 35
N° 1217. — Evolution économique de la Mandchourie 60
N° 1218. — Les problèmes historiques de Hambourg 20

Abonnement aux « Notes et études documentaires »: six mois, 2.800 F; un an, 5.500 F.

2° Chroniques étrangères.

Espagne n° 92..... 50 F.

Abonnement à chacune des six chroniques: six mois, 200 F; un an, 380 F.

3° Articles et documents.

N° 1678. — Balkans ..... 10 F.
N° 1679. — U. R. S. S..... 15
N° 1680. — Base spirituelle de la démocratie (presse américaine). 10
N° 1681. — Orient-Occident 35
N° 1682. — Europe occidentale..... 20
N° 1683. — Grèce 10

Abonnement aux « Articles et documents »: six mois, 1.600 F; un an, 3.000 F.

4° Problèmes économiques.

(Sélection de presse française et étrangère.)

N° 94 du 18 octobre présente notamment: l'industrie automobile française; le problème de la sécurité sociale dans l'industrie américaine. Le numéro..... 30 F.

Abonnement aux « Problèmes économiques »: six mois, 775 F; un an, 1.500 F.

5° Cahiers français d'information.

N° 112 du 15 octobre présente notamment: le statut du cinéma non commercial; la lutte contre le cancer. Le numéro..... 30 F.

Abonnement aux « Cahiers français d'information »: six mois, 360 F; un an, 700 F.

6° La documentation photographique.

N° 18. — La route française (12 planches en héliogravure) ..... 40 F

Abonnement: six mois, 420 F; un an, 800 F.

7° Bulletin hebdomadaire de statistique.

N° 77 du 22 octobre 1949 présente notamment: évolution des crédits recensés par le service central des risques bancaires; la récolte des céréales en France au 1er septembre 1949 ..... 20 F

Abonnement: six mois, 520 F; un an, 1.000 F.

Vente au numéro et par abonnement à la direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e).

Versement au régisseur des recettes, 16, rue Lord-Byron (Paris C. C. P. 134-11).

Ministère de l'éducation nationale.

Avis relatif à une bourse de voyage des compositeurs de musique.

Une allocation de 50.000 F dite « Bourse de voyage » est attribuée pour l'année 1949 à un compositeur de musique.

Les candidats devront adresser leur demande d'inscription à la direction des spectacles et de la musique (bureau de la musique), 53, rue Saint-Dominique, Paris (7e).

Ils y joindront:

1° Une pièce (extrait d'acte de naissance, carte d'identité) constatant qu'ils sont de nationalité française et qu'ils n'ont pas dépassé au 1er janvier de la présente année, l'âge de trente-deux ans, sous réserve de l'application des dispositions de l'arrêté du 24 octobre 1945, ainsi conçues: « Les candidats qui pourront justifier d'avoir été empêchés de concourir à une ou plusieurs reprises pour l'attribution de la bourse de voyage, par suite de circonstances découlant de l'état de guerre, seront autorisés, au delà de la limite d'âge, à participer à un nombre égal de concours supplémentaires » ;

2° Une notice contenant des renseignements précis et détaillés sur leurs titres artistiques, sur les œuvres publiées ou jouées avec indication des éditeurs, des concerts ou des théâtres.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 20 novembre 1949.

Les candidatures qui se produiraient après ce délai ne seraient reçues que sous toute réserve et ne pourraient être examinées que si elles parvenaient à l'administration avant la date fixée pour la réunion de la commission d'examen.

Avis relatif à l'ouverture d'un concours en vue de la nomination d'inspecteur des monuments historiques.

Un concours pour deux emplois d'inspecteurs des monuments historiques est ouvert (direction de l'architecture au ministère de l'éducation nationale).

Les demandes d'admission seront reçues jusqu'au 15 décembre 1949 inclus à la direction de l'architecture, 3, rue de Valois, Paris (1er) (bureau du personnel, gestion et contrôle financier).

Peuvent prendre part au concours les anciens membres des écoles françaises d'Athènes et de Rome, les licenciés ès lettres ou en droit, les archivistes paléographes, les anciens élèves diplômés de l'école du Louvre, les fonctionnaires appartenant depuis plus de dix ans à la direction de l'architecture.

Les candidats doivent être âgés au 1er janvier 1949 de vingt-cinq ans au moins et de trente-cinq ans au plus (cette limite d'âge étant reculée de la durée des services militaires et de guerre).

L'indice des traitements des titulaires est de 250—410, traitements de 257.000 à 462.000 F en six échelons. Le traitement des stagiaires est égal au traitement de début. La durée du stage est d'un an.

Pour tous renseignements complémentaires concernant les conditions d'admission au concours et le programme, s'adresser à la direction de l'architecture (adresse et bureau indiqués ci-dessus).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

TARIFS DE TRANSPORT

SUR LES CHEMINS DE FER D'INTÉRET GENERAL

I° Propositions de tarifs présentées à l'homologation ministérielle.

La Société nationale des chemins de fer français a fait connaître à l'administration supérieure son intention de mettre en vigueur, le 1er novembre 1949, d'accord avec les administrations des chemins de fer intéressées, un deuxième supplément au tarif international pour le transport des colis express entre la Grande-Bretagne et la Suisse, en transit par la France. (*Paris, le 20 octobre 1949.*)

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec les administrations étrangères intéressées, a fait connaître à l'administration supérieure son intention de mettre en vigueur, le 1er novembre 1949, un premier supplément au tarif international pour le transport des colis express entre la France et la Grande-Bretagne (édition du 15 mars 1949).

Ce supplément contient de nouveaux tableaux de prix directs tenant compte:

De l'aménagement de la tarification intérieure française intervenu le 15 septembre 1949.

De l'alignement monétaire consécutif à la dévaluation de la livre sterling.

Du nouvel aménagement, à dater du 7 octobre 1949, de la tarification intérieure belge.

Etant donné l'importance des dispositions proposées, le supplément est déposé dans les gares intéressées, où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 20 octobre 1949.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier le tarif n° 100, titre Ier, à partir du 1er décembre 1949, comme il est indiqué ci-après:

TARIF N° 100

TITRE Ier. — *Groupages de marchandises.*

. . . . . .

CONDITIONS D'APPLICATION PARTICULIÈRES AU TITRE Ier

I. — *Dispositions générales.*

. . . . . .

3° Les marchandises désignées au tarif n° 3, à l'exception de celles désignées ci-dessous:

Biscuits, café torréfié, chocolat, choucroute, confiserie, dattes, épicerie non dénommée, fromages à pâte dure ou demi-dure, lait concentré ou condensé, poissons salés, viandes desséchées, fumées ou salées.

. . . . . .

(*Paris, le 20 octobre 1949.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier et de compléter, à partir du 1er décembre 1949, le tarif n° 17 comme il est indiqué ci-après:

TARIF N° 17

CHAPITRE Ier. — Société nationale des chemins de fer français.

Barèmes applicables d'une gare quelconque à une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français.

TARIF général. — Séries.	MARCHANDISES	PAR WAGON CHARGÉ DE: 3 tonnes | 5 tonnes. | 9 tonnes | 10 tonnes. | 20 tonnes. — Sauf indication contraire.
. . . . .	. . . . .	. . . . .
3	Terres à couleurs non dénommées (541)...	..... | Jusqu'à 299 km... 52 / Au delà..... 236 | ..... | Jusqu'à 299 km... 60 / Au delà..... 243 | Jusqu'à 299 km... 65 / Au delà..... 248
. . . . .	. . . . .	. . . . .

Toutefois, à titre provisoire et pour tenir compte de la décision ministérielle du 11 avril 1949, il sera fait, jusqu'à nouvel avis, application de la tarification ci-après:

Barèmes applicables d'une gare quelconque à une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français.

TARIF général. — Séries.	MARCHANDISES	PAR WAGON CHARGÉ DE: 3 tonnes | 5 tonnes. | 9 tonnes | 10 tonnes. | 20 tonnes. — Sauf indication contraire.
. . . . .	. . . . .	. . . . .
3	Terres à couleurs non dénommées (541)...	..... | Jusqu'à 199 km... 51 / De 200 à 299 km.. 144 / Au delà..... 236 | ..... | Jusqu'à 199 km.... 58 / De 200 à 299 km.. 151 / Au delà..... 243 | Jusqu'à 199 km... 63 / De 200 à 299 km.. 156 / Au delà..... 248
. . . . .	. . . . .	. . . . .

CHAPITRE 103. — Société nationale des chemins de fer français.

(Applicable jusqu'au 31 décembre 1950.)

Ocres (540), **Terres à couleurs non dénommées** (541).

En provenance d'un établissement producteur situé sur le territoire français et desservi directement par une gare de la Société nationale des chemins de fer français.

Expédiées par cet établissement producteur, de la gare le desservant, à une gare de la Société nationale des chemins de fer français desservant un point frontière ou un port de mer et exportées par ce point frontière ou ce port de mer.

Par wagon chargé de 20 t:
Jusqu'à 99 km: barème 67.
Au delà: barème 259.

Conditions d'application communes aux chapitres 3, 58, 59 et 103.

Les prix de chacun de ces chapitres ne peuvent être combinés, ni entre eux, ni avec aucun autre prix, soit par soudure, soit en vertu d'un ordre de réexpédition.

(*Paris, le 20 octobre 1949.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier, à partir du 1er décembre 1949, comme il est indiqué ci-après, le chapitre 7 (§ I) B, du tarif n° 11:

CHAPITRE VII. — Région Nord.

§ I. — **Gravier** (297), **sable** (300).

A) . . . . . .

B) En provenance d'une carrière de sable desservie *directement par les gares de:* Aire-sur-la-Lys, Arleux, *Beuvry* (Pas-de-Calais), Bruay-sur-l'Escaut, Chocques, Flines-les-Raches, Fouquereuil, Leforest, Libercourt, Montigny-en-Ostrevent, Trith-Saint-Léger, expédiés par cette carrière *de la gare* la desservant,

à Armentières . . . . . .

(Le reste sans changement.)

(*Paris, le 20 octobre 1949.*)

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec le chemin de fer des courriers normands, a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de compléter, à partir du 1er décembre 1949, comme il est indiqué ci-après, le chapitre 52 (§ II) du tarif n° 11;

TARIF N° 11

. . . . . .

CHAPITRE 52. — Société nationale des chemins de fer français et chemins de fer secondaires divers.

. . . . . .

§ II. — Chemin de fer des courriers normands (ligne de Caen à Courseulles) (voie normale):

A) **Chaux** (307), **Ciment** (308), **Plâtre** (309).

. . . . . .

B) **Plâtre** (309).

D'une des gares expéditrices désignées au chapitre 13 à une gare du chemin de fer des courriers normands (ligne de Caen à Courseulles).

Par wagon. — Prix et conditions fixés par le chapitre 13, 1°, à augmenter de la surtaxe prévue au n° 1625 du Recueil I.

. . . . . .

Conditions d'application communes aux chapitres 3, 5 à 9, 11 à 13, 52 (§§ I, II B, III, V et VI),... et 65.

Les prix de chacun de ces chapitres ne peuvent être combinés, ni entre eux, ni avec aucun autre prix, soit par soudure, soit en vertu d'un ordre de réexpédition.

(*Paris, le 20 octobre 1949.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier le tarif n° 106 et de compléter le Recueil R (barèmes et taxes accessoires), à partir du 1er décembre 1949, comme il est indiqué ci-après;

TARIF N° 106

Transports en cadres.

. . . . . .

Art. 19. — Transport à vide des cadres de particuliers.

La taxe est établie sur le poids du ou des cadres, d'après les barèmes ci-dessous:

Cadres-citernes:

Par wagon chargé de 1 t 5: barème 461.
Par wagon chargé de 2 t 5: barème 463.
Par wagon chargé de 5 t: barème 465.

Autres cadres:

Par wagon chargé de 1 t: barème 462.
Par wagon chargé de 1 t 5: barème 464.
Par wagon chargé de 2 t 5: barème 466.
Par wagon chargé de 5 t: barème 467.

RECUEIL R

(Barèmes et taxes accessoires prévus dans les tarifs de réglementation.)

I. — BARÈMES

BAREME 467

COUPURES DE DISTANCES (kilomètres.)	PRIX par tonne. (francs.)
0 à 25	182
26 à 28	186
29 à 31	192
32 à 34	198
35 à 37	204
38 à 40	210
41 à 43	216
44 à 46	222
47 à 49	227
50 à 54	235
55 à 59	245
60 à 64	254
65 à 69	264
70 à 74	273
75 à 79	283
80 à 84	292
85 à 89	302
90 à 94	311
95 à 99	321
100 à 104	330
105 à 109	339
110 à 114	347
115 à 119	356
120 à 124	364
125 à 129	373
130 à 134	381
135 à 139	390
140 à 144	398
145 à 149	407
150 à 154	416
155 à 159	424
160 à 164	433
165 à 169	441
170 à 174	450
175 à 179	458
180 à 184	467
185 à 189	475
190 à 194	484
195 à 199	492
200 à 209	503
210 à 219	515
220 à 229	528
230 à 239	540
240 à 249	553
250 à 259	565
260 à 269	578
270 à 279	590
280 à 289	603
290 à 299	615
300 à 309	627
310 à 319	638
320 à 329	650
330 à 339	661
340 à 349	672
350 à 359	683
360 à 369	694
370 à 379	705
380 à 389	716
390 à 399	728
400 à 409	739
410 à 419	750
420 à 429	761
430 à 439	772
440 à 449	783
450 à 459	794
460 à 469	816
470 à 479	805
480 à 489	827
490 à 499	838
500 à 519	853
520 à 539	872
540 à 559	891
560 à 579	910
580 à 599	928
600 à 619	946
620 à 639	962
640 à 659	978
660 à 679	994
680 à 699	1.010
700 à 719	1.025
720 à 739	1.039
740 à 759	1.052
760 à 779	1.066
780 à 799	1.079
800 à 819	1.093
820 à 839	1.106
840 à 859	1.120
860 à 879	1.133
880 à 899	1.147
900 à 919	1.160
920 à 939	1.174
940 à 959	1.187
960 à 979	1.201
980 à 999	1.214
1.000 à 1.019	1.228
1.020 à 1.039	1.241
1.040 à 1.059	1.255
1.060 à 1.079	1.268
1.080 à 1.099	1.282
1.100 à 1.119	1.295
1.120 à 1.139	1.309
1.140 à 1.159	1.322
1.160 à 1.179	1.336
1.180 à 1.199	1.349
1.200 à 1.249	1.373
1.250 à 1.299	1.407
1.300 à 1.349	1.441
1.350 à 1.399	1.474
1.400 à 1.449	1.508
1.450 et au delà	1.542

(*Paris, le 20 octobre 1949.*)

2° Projets de conventions concernant des taxes concenues.

PREMIER AVENANT

A LA CONVENTION TARIFAIRE TYPE « EAUX MINÉRALES » CONCLUE LE 15 JUIN 1949 AVEC LA SOCIÉTÉ LES CARBONIQUES LIQUIDES RÉUNIES

Entre la Société nationale des chemins de fer français (S. N. C. F.), représentée par M...,

D'une part;

Et la société Les Carboniques liquides réunies, dont le siège social est à Nancy (Meurthe-et-Moselle), représentée par M...,

D'autre part,

il a été convenu et arrêté ce qui suit:

Art. 1er. — La désignation de la société productrice d'eaux minérales est remplacée par la suivante:

« La société Les Carboniques liquides réunies, *sources de Bussang*, dont le siège social est à Nancy (Meurthe-et-Moselle), représentée par M...

Art. 2. — L'article 2 de la convention sera modifié comme il est indiqué ci-après:

Engagement de la société productrice d'eaux minérales.

« La société Les Carboniques liquides réunies, *sources de Bussang*, s'engage...

Art. 3. — L'article 5 de la convention sera modifié comme il est indiqué ci-après:

Dispositions spéciales applicables par voie de détaxe.

« Lorsque les envois expédiés ou reçus par la société Les Carboniques liquides réunies, *sources de Bussang*, atteindront... »

Art. 4. — L'article 8 de la convention sera modifié comme il est indiqué ci-après:

Durée de la convention.

« La convention est valable . . . . . »

« Elle peut être dénoncée . . . . . »

« Toutefois . . . . . »

« 1° De retenir sur la détaxe à accorder à la société Les Carboniques liquides réunies, *sources de Bussang*, ...

« La convention pourra:

« *a*) Etre revisée . . . . . la société Les Carboniques liquides réunies, *sources de Bussang*... »

Art. 5. — Le présent avenant est valable à partir du . . . . . et pour la durée de la convention elle-même.

Les frais de timbre du présent avenant seront supportés par la société Les Carboniques liquides réunies, *sources de Bussang*.

Fait en double, le . . . . . .

Le représentant de la Société nationale des chemins de fer français.

Le représentant de la société Les Carboniques liquides réunies, sources de Bussang.

3° *Décisions ministérielles intervenues sur les propositions de tarifs.*

(La date indiquée en tête de chaque affaire est celle de la décision ministérielle. La date du *Journal officiel* mentionnée est celle du numéro qui a publié la proposition.)

A. — Homologations.

12 *octobre* 1949. — **Chemin de fer d'Enghien à Montmorency.** — Proposition tendant à la création d'un tarif spécial n° 4 pour la taxation des envois en provenance ou à destination de l'embranchement particulier de la Société des tubes de l'Ile-Saint-Denis. (*Journal officiel* des 20 septembre et 4 octobre 1949.)

Homologation accordée, à titre provisoire, sous les réserves suivantes acceptées par l'administration du séquestre:

1° Le prix proposé sera ramené à 100 F par tonne;

2° Le texte du renvoi *b* sera modifié comme suit: « Ce prix comprend la majoration de 5,184 p. 100... ».

(Le reste sans changement.)

20 *octobre* 1949. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à créer, dans le tarif n° 12, un chapitre 9 comportant des dispositions spéciales pour les pierres à plâtre expédiées à destination de Miramas. (*Journal officiel* du 20 septembre 1949.)

12 *octobre* 1949. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à modifier notamment les annexes B et F aux conditions générales d'application des tarifs marchandises, les tarifs n° 29 (chap. 11) et n° 129 (chap. 9) et le recueil R, comme conséquence de la fusion en une seule et même gare, dénommée « Sète », des établissements de Sète-Ville et de Sète-Méditerranée. (*Journal officiel* des 20 septembre et 4 octobre 1949.)

12 *octobre* 1949. — **Société nationale des chemins de fer français et chemin de fer de Chauny à Saint-Gobain.** — Proposition tendant à modifier les dispositions prévues au « Nota » du chapitre 51 (§ IV) du tarif n° 22. (*Journal officiel* du 20 septembre 1949.)

12 *octobre* 1949. — **Société nationale des chemins de fer français et chemin de fer d'Estrée-Blanche.** — Proposition tendant:

A insérer au chapitre 57 du tarif n° 7 un nouveau paragraphe comportant une tarification commune pour les transports de mine à mine de charbon de terre aggloméré ou non, de coke et de résidus de l'industrie houillère destinés au remblayage souterrain, échangés par rames de 200 à 600 t en wagons de particulier entre la Société nationale des chemins de fer français et le chemin de fer d'Estrée-Blanche;

A insérer corrélativement au tableau des réseaux secondaires participant au tarif n° 104, le chemin de fer d'Estrée-Blanche. (*Journal officiel* du 20 septembre 1949.)

12 *octobre* 1949. — **Société nationale des chemins de fer français et chemin de fer de Lens-Sainte-Elisabeth à la Bassée-Violaines.** — Proposition tendant:

1° A supprimer la désignation « Fioles et flacons, en cadres, cages, caisses, harasses, paniers ou tonneaux (722) (1) » qui figure au paragraphe 11 du chapitre 3 du tarif n° 21;

2° A créer au tarif n° 21, un nouveau chapitre 52 comportant une tarification commune applicable aux transports de verre à vitres en provenance de la verrerie de Wingles desservie par la gare du même nom située sur le chemin de fer de Lens-Sainte-Elisabeth à la Bassée-Violaines, à destination des gares de la Société nationale des chemins de fer français. (*Journal officiel* du 20 septembre 1949.)

12 *octobre* 1949. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à ouvrir les voies des quais de la rive gauche du port de Nantes desservies par la gare de Nantes-Etat aux expéditions de détail et à apporter, à cet effet, les modifications utiles à la section 2, A, du tarif n° 129, chapitre 9. (*Journal officiel* du 20 septembre 1949.)

B. — Décision portant homologation et approbation d'une proposition.

20 *octobre* 1949. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à modifier le tarif n° 8 (bois de construction combustibles végétaux, etc.) et le recueil T, en vue:

1° D'aménager la tarification prévue, d'une part, au chapitre Ier, pour les bois bruts de sciage ou de fente non dénommée, les bois en frises, en lames ou en lattes, les panneaux en bois pour caisses et les panneaux en bois pour parquets; d'autre part, au chapitre III (§ IV), pour les panneaux en bois pour caisses et les voliges n'ayant pas plus de 0 m. 018 d'épaisseur;

2° En application de l'article 48 *ter* de la convention du 31 août 1937, de créer, à titre temporaire, au chapitre III, un paragraphe V comportant l'application de tarifications réduites en faveur de marchandises désignées, en provenance de chantiers d'exploitation de forêts incendiées situées dans les départements de la Gironde, des Landes et de Lot-et-Garonne. (*Journal officiel* du 27 septembre 1949.)

Homologation accordée, à titre provisoire, en ce qui concerne les dispositions visées au 1° (aménagement du tarif n° 8, chapitres Ier et III [§ IV]).

Approbation donnée, à titre provisoire, en ce qui concerne les dispositions visées au 2° (création au tarif n° 8, chapitre III, d'un paragraphe V).

L'ensemble des mesures dont il s'agit devront prendre effet à dater du 1er novembre 1949.

C. — Décisions mettant opposition à l'application des tarifs proposés, en attendant la décision définitive à intervenir (veto).

13 *octobre* 1949. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à l'aménagement de la tarification prévue pour les pailles et fourrages expédiés aux conditions des chapitres 1er (§ 1er) et 103 du tarif n° 23. (*Journal officiel* du 20 septembre 1949.)

D. — Décisions portant rejet de propositions.

19 *octobre* 1949. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à majorer de 2,53 p. 100 les tarifs marchandises applicables sur le chemin de fer du vieux port de Marseille. (*Journal officiel* du 27 septembre 1949.)

19 *octobre* 1949. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à majorer de 2,53 p. 100, à partir du 15 septembre 1949, les tarifs marchandises applicables sur la ligne du chemin de fer d'Enghien à Montmorency. (*Journal officiel* des 13 et 27 septembre 1949.)

4° *Erratum.*

Erratum au *Journal officiel* du 18 octobre 1949:

TARIFS DE TRANSPORT SUR LES CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

1° Propositions de tarifs présentées à l'homologation ministérielle:

Page 10518, 1re colonne, 10e ligne, il y a: « ... à cet expéditeur, par voie de détaxe, sur les... », il faut: « ... à cet expéditeur *ou à ce groupement d'expéditeurs*, par voie de détaxe sur les... ».

2° Prix d'application prévus conformément à l'article 14. 1°, 4 *b*, au cahier des charges de la Société nationale des chemins de fer français:

Page 10520, 1re colonne, dans le tableau des prix d'application, *supprimer à la rubrique C*: « Fruits non dénommés, légumes non dénommés », la relation: « Ruffec... Paris... 6 p. 100 ».

Inscrire à la rubrique B: « Beurres, fromages, gibier abattu, lapins morts, œufs, volailles mortes », *la relation*: « Ruffec... Paris... 6 p. 100 ».

Paris — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

INDOCHINE

Emprunt 3 1/2 0/0 1898.

Liste des 870 numéros d'obligations sorties au tirage du 3 octobre 1949 et remboursables à partir du 1er novembre 1949.

OBLIGATIONS DE 500 F

391 à 400 — 651 à 660 — 8.271 à 8.280 — 8.671 à 8.680 — 14.851 à 14.860 — 14.961 à 14.970 — 15.581 à 15.590 — 17.801 à 17.810 — 20.911 à 20.920 — 22.231 à 22.240 — 23.001 à 23.010 — 26.631 à 26.640 — 26.901 à 26.910 — 27.321 à 27.330 — 28.971 à 28.980 — 31.031 à 31.040 — 33.071 à 33.080 — 33.341 à 33.350 — 34.611 à 34.620 — 34.821 à 34.830 — 35.521 à 35.530 — 35.971 à 35.980 — 36.161 à 36.170 — 38.801 à 38.810 — 43.701 à 43.710 — 47.801 à 47.810 — 48.401 à 48.410 — 48.521 à 48.530 — 48.801 à 48.810 — 49.611 à 49.620 — 50.261 à 50.270 — 50.461 à 50.470 — 50.971 à 50.980 — 53.551 à 53.560 — 53.601 à 53.610 — 54.301 à 54.310 — 54.921 à 54.930 — 56.141 à 56.150 — 57.491 à 57.500 — 58.711 à 58.720 — 60.161 à 60.170 — 61.071 à 61.080 — 61.371 à 61.380 — 61.401 à 61.410 — 61.751 à 61.760 — 62.771 à 62.780 — 63.001 à 63.010 — 63.331 à 63.340 — 64.141 à 64.150 — 64.911 à 64.920 — 65.921 à 65.930 — 67.801 à 67.810 — 71.561 à 71.570 — 74.571 à 74.580 — 75.091 à 75.100 — 75.981 à 75.990 — 76.841 à 76.850 — 77.111 à 77.120 — 81.101 à 81.110 — 81.631 à 81.640 — 82.591 à 82.600 — 82.701 à 82.710 — 84.311 à 84.320 — 84.561 à 84.570 — 85.091 à 85.100 — 86.451 à 86.460 — 88.221 à 88.230 — 88.631 à 88.640 — 88.741 à 88.750 — 89.351 à 89.360 — 90.381 à 90.390 — 92.001 à 92.010 — 92.791 à 92.800 — 93.021 à 93.030 — 93.601 à 93.610 — 96.601 à 96.610 — 97.861 à 97.870 — 99.001 à 99.010 — 99.551 à 99.560 — 100.141 à 100.150 — 100.351 à 100.360 — 104.681 à 104.690 — 105.091 à 105.100 — 107.471 à 107.480 — 108.601 à 108.610 — 109.701 à 109.710 — 109.731 à 109.740.

La liste des numéros d'obligations amorties à des précédents tirages et restant à rembourser a été insérée au *Journal officiel* du 12 mai 1949.

Emprunt 3 0/0 1902.

Liste des 1090 numéros d'obligations sorties au tirage du 3 octobre 1949 et remboursables à partir du 1er novembre 1949.

OBLIGATIONS DE 500 F

81 à 90 — 991 à 1.000 — 1.161 à 1.170 — 3.131 à 3.140 — 3.541 à 3.550 — 4.351 à 4.360 — 10.671 à 10.680 — 13.441 à 13.450 — 13.661 à 13.670 — 15.561 à 15.570 — 15.801 à 15.810 — 16.551 à 16.560 — 17.831 à 17.840 — 18.961 à 18.970 — 19.131 à 19.140 — 21.461 à 21.470 — 21.501 à 21.510 — 21.761 à 21.770 — 23.771 à 23.780 — 26.071 à 26.080 — 26.241 à 26.250 — 26.601 à 26.610 — 27.041 à 27.050 — 28.421 à 28.430 — 29.021 à 29.030 — 30.251 à 30.260 — 32.891 à 32.900 — 33.981 à 33.990 — 34.521 à 34.530 — 34.841 à 34.850 — 39.041 à 39.050 — 39.841 à 39.850 — 41.911 à 41.920 — 42.091 à 42.100 — 42.841 à 42.850 — 45.681 à 45.690 — 49.031 à 49.040 — 52.091 à 52.100 — 53.621 à 53.630 — 58.281 à 58.290 — 60.631 à 60.640 — 61.211 à 61.220 — 61.951 à 61.960 — 64.181 à 64.190 — 66.111 à 66.120 — 67.181 à 67.190 — 67.371 à 67.380 — 68.691 à 68.700 — 69.551 à 69.560 — 69.931 à 69.940 — 70.191 à 70.200 — 73.481 à 73.490 — 76.101 à 76.110 — 76.921 à 76.930 — 77.091 à 77.100 — 78.091 à 78.100 — 82.031 à 82.040 — 83.711 à 83.720 — 84.691 à 84.700 — 86.011 à 86.020 — 86.201 à 86.210 — 87.761 à 87.770 — 88.101 à 88.110 — 92.691 à 92.700 — 96.981 à 96.990 — 96.991 à 97.000 — 97.521 à 97.530 — 97.671 à 97.680 — 100.251 à 100.260 — 100.731 à 100.740 — 100.801 à 100.810 — 102.051 à 102.060 — 102.871 à 102.880 — 105.641 à 105.650 — 106.821 à 106.830 — 111.691 à 111.700 — 112.351 à 112.360 — 112.431 à 112.440 — 115.521 à 115.530 — 115.881 à 115.890 — 115.911 à 115.920 — 120.831 à 120.840 — 120.971 à 120.980 — 121.741 à 121.750 — 122.051 à 122.060 — 125.441 à 125.450 — 126.691 à 126.700 — 127.221 à 127.230 — 130.871 à 130.880 — 132.971 à 132.980 — 133.881 à 133.890 — 134.221 à 134.230 — 135.221 à 135.230 — 137.011 à 137.020 — 137.441 à 137.450 — 138.251 à 138.260 — 138.431 à 138.440 — 139.271 à 139.280 — 139.511 à 139.520 — 141.081 à 141.090 — 141.881 à 141.890 — 141.991 à 142.000 — 143.011 à 143.020 — 144.311 à 144.320 — 145.931 à 145.940 — 147.031 à 147.040 — 148.881 à 148.890 — 152.041 à 152.050 — 152.911 à 152.920.

La liste des numéros d'obligations amorties à des précédents tirages et restant à rembourser a été insérée au *Journal officiel* du 12 mai 1949.

Emprunt 3 1/2 0/0 1905.

Liste des 1.090 numéros d'obligations sorties au tirage du 3 octobre 1949 et remboursables à partir du 1er novembre 1949.

OBLIGATIONS DE 500 F

281 à 290 — 2.821 à 2.830 — 6.621 à 6.630 — 8.651 à 8.660 — 10.981 à 10.990 — 12.281 à 12.290 — 12.671 à 12.680 — 13.771 à 13.780 — 14.631 à 14.640 — 20.891 à 20.900 — 22.471 à 22.480 — 23.311 à 23.320 — 24.191 à 24.200 — 25.811 à 25.820 — 27.931 à 27.940 — 30.661 à 30.670 — 32.641 à 32.650 — 32.991 à 33.000 — 33.781 à 33.790 — 35.401 à 35.410 — 36.421 à 36.430 — 38.191 à 38.200 — 38.731 à 38.740 — 39.771 à 39.780 — 40.871 à 40.880 — 44.771 à 44.780 — 45.581 à 45.590 — 48.531 à 48.540 — 53.881 à 53.890 — 56.071 à 56.080 — 59.701 à 59.710 — 60.951 à 60.960 — 61.561 à 61.570 — 65.621 à 65.630 — 68.141 à 68.150 — 69.131 à 69.140 — 69.391 à 69.400 — 70.011 à 70.020 — 70.031 à 70.040 — 72.161 à 72.170 — 72.761 à 72.770 — 74.471 à 74.480 — 77.801 à 77.810 — 78.851 à 78.860 — 79.261 à 79.270 — 79.531 à 79.540 — 80.881 à 80.890 — 85.201 à 85.210 — 86.301 à 86.310 — 87.051 à 87.060 — 88.651 à 88.660 — 89.231 à 89.240 — 89.371 à 89.380 — 89.491 à 89.500 — 89.501 à 89.510 — 91.261 à 91.270 — 93.731 à 93.740 — 93.751 à 93.760 — 97.631 à 97.640 — 99.461 à 99.470 — 101.411 à 101.420 — 105.511 à 105.520 — 106.181 à 106.190 — 106.201 à 106.210 — 106.351 à 106.360 — 106.531 à 106.540 — 107.591 à 107.600 — 110.251 à 110.260 — 110.821 à 110.830 — 110.831 à 110.840 — 112.971 à 112.980 — 113.711 à 113.720 — 114.141 à 114.150 — 114.411 à 114.420 — 120.081 à 120.090 — 123.981 à 123.990 — 126.551 à 126.560 — 131.001 à 131.010 — 131.591 à 131.600 — 132.201 à 132.210 — 132.721 à 132.730 — 133.481 à 133.490 — 134.631 à 134.640 — 135.051 à 135.060 — 144.341 à 144.350 — 144.481 à 144.490 — 144.761 à 144.770 — 147.481 à 147.490 — 147.511 à 147.520 — 147.561 à 147.570 — 148.531 à 148.540 — 149.021 à 149.030 — 149.461 à 149.470 — 149.831 à 149.840 — 150.981 à 150.990 — 153.821 à 153.830 — 153.911 à 153.920 — 156.241 à 156.250 — 156.771 à 156.780 — 157.301 à 157.310 — 161.261 à 161.270 — 162.341 à 162.350 — 164.681 à 164.690 — 166.601 à 166.610 — 167.521 à 167.530 — 167.721 à 167.730 — 169.081 à 169.090 — 170.901 à 170.910 — 171.791 à 171.800.

La liste des numéros d'obligations amorties à des précédents tirages et restant à rembourser a été insérée au *Journal officiel* du 12 mai 1949.

Société anonyme André Citroën

AU CAPITAL DE 1.212.750.000 F
SIÈGE SOCIAL:
117 A 167, QUAI DE JAVEL, A PARIS (15e)
R. C.: Seine 216018 B.

Deuxième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse de 654 obligations de 10.000 F 5 1/4 0/0, émission janvier 1948, épuisant l'annuité prévue au tableau d'amortissement pour le 15 janvier 1950.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué pour le deuxième amortissement.

L'amortissement précédent a été réalisé par voie de rachats en Bourse.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 25 février* 1948.)

SOCIETE DES EAUX DU NORD

AU CAPITAL DE 50 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 52, RUE D'ANJOU, PARIS (8e)
R. C.: Seine no 24103.

Obligations 4 1/4 0/0 1946.

Amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'était réservée lors de l'émission de l'emprunt, la société a procédé au rachat en Bourse du nombre d'obligations fixé pour l'année 1949 par le tableau d'amortissement publié au *Journal officiel* du 4 décembre 1946.

En conséquence, aucun tirage n'aura lieu en 1949.

Les précédents amortissements ont eu lieu également par rachat.

Le conseil d'administration.

LES ATELIERS DE CONSTRUCTION DU NORD DE LA FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 339.850.000 F

SIÈGE SOCIAL: A CRESPIN - BLANC - MISSERON (NORD)

Registre du commerce: Valenciennes n° 629.

Obligations 4 0/0 1911 de 500 F.

LISTE NUMERIQUE

1° **Des 792 obligations amorties au neuvième tirage (35e amortissement) effectué le 30 septembre 1949.** (La société ayant racheté 7 obligations, le présent tirage a porté sur 792 titres au lieu de 799 prévus au tableau d'amortissement.)

2° **Des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.**

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
6	49	592	47	1.126	48	1.902	46	2.570	48	**3.566**	49
7	49	593	46	1.131	48	**1.942**	49	**2.572**	49	**3.567**	49
10	49	**603**	49	1.133	48	1.967	46	2.574	46	**3.569**	49
12	48	**605**	49	**1.140**	49	1.972	48	2.575	48	**3.596**	49
14	49	**606**	47	1.142	48	1.973	47	2.580	47	3.600	48
15	46	**607**	49	**1.143**	49	1.979	47	**2.592**	49	3.605	48
22	48	647	47	1.151	48	1.982	47	**2.610**	49	**3.608**	49
24	49	**649**	49	1.159	48	2.015	48	2.665	43	3.651	46
25	49	651	48	**1.181**	49	2.016	47	**2.666**	49	**3.688**	49
27	49	**652**	49	1.185	48	2.018	46	2.667	42	**3.698**	49
31	49	**661**	49	1.190	48	2.059	47	**2.673**	49	3.699	47
32	48	**662**	49	**1.192**	49	2.061	46	2.674	46	3.701	45
33	49	663	47	1.193	48	2.083	45	2.681	48	3.702	44
34	47	664	45	1.195	47	**2.107**	49	2.682	48	3.703	44
45	48	665	**48**	**1.201**	49	2.112	48	**2.692**	49	3.707	48
50	49	**672**	49	1.328	48	2.118	48	2.764	48	**3.714**	49
53	49	**673**	49	**1.329**	49	**2.119**	49	2.766	46	3.715	48
54	48	**675**	49	1.330	47	2.120	46	**2.770**	49	**3.717**	49
122	48	679	41	**1.331**	49	2.136	48	2.771	48	3.718	47
208	46	687	47	**1.337**	49	**2.155**	49	2.784	45	3.720	48
209	45	**694**	49	1.382	48	2.157	46	**2.790**	49	3.723	47
210	47	**700**	49	**1.400**	49	2.158	48	2.791	46	**3.740**	49
212	45	701	47	**1.431**	49	**2.173**	49	**2.792**	49	**3.741**	49
213	49	**713**	49	1.432	48	2.185	48	**2.796**	49	**3.742**	49
214	48	714	48	**1.433**	49	2.186	47	2.825	47	**3.743**	49
215	48	717	48	**1.476**	49	**2.188**	49	**2.832**	49	3.774	46
216	49	721	48	**1.477**	49	**2.190**	49	**2.836**	49	**3.797**	49
222	49	729	44	1.478	48	2.192	47	2.855	44	3.820	47
228	49	733	**46**	**1.479**	49	**2.237**	49	2.856	46	**3.827**	49
261	47	**746**	49	1.481	48	**2.243**	49	2.880	47	**3.828**	49
265	49	747	48	1.516	47	2.216	46	2.881	48	**3.833**	49
269	49	**752**	49	1.525	45	**2.247**	49	**2.886**	49	**3.836**	49
271	47	**757**	49	**1.541**	49	2.248	44	2.888	43	**3.856**	49
272	49	**759**	49	**1.565**	49	2.250	48	**2.889**	49	**3.865**	49
280	49	761	48	**1.601**	49	2.252	48	2.917	48	3.866	47
315	48	763	47	**1.611**	49	**2.279**	49	2.919	47	**3.869**	49
335	48	**764**	49	1.615	45	2.283	48	**2.925**	49	**3.870**	49
339	49	765	**46**	**1.622**	49	2.287	48	2.955	48	3.871	48
351	48	766	48	**1.632**	49	2.289	44	**3.022**	49	3.875	47
391	41	767	47	1.650	48	2.290	45	**3.023**	49	3.877	47
395	48	**776**	49	1.655	41	2.296	47	**3.026**	49	**4.039**	49
396	48	**784**	49	1.662	48	2.336	45	**3.028**	49	**4.043**	49
398	49	**785**	49	**1.665**	49	**2.368**	49	3.032	47	4.051	48
399	49	**787**	49	1.669	48	2.374	47	3.119	46	4.078	48
400	44	**794**	49	**1.672**	49	2.376	47	3.120	48	**4.129**	49
401	49	**805**	49	1.679	45	**2.378**	49	**3.122**	49	**4.130**	49
402	48	806	43	**1.686**	49	2.381	46	3.142	47	4 134	47
403	41	**817**	49	1.687	46	2.383	47	**3.162**	49	**4.139**	49
405	49	828	48	1.704	46	**2.384**	49	**3.166**	49	4.142	48
435	49	**829**	49	1.705	48	2.392	47	**3.170**	49	4.148	48
436	48	**830**	49	1.729	48	**2.413**	49	3.174	46	**4.152**	49
445	48	832	48	**1.748**	49	**2.440**	49	3.176	46	4.154	45
446	47	835	46	1.751	48	**2.453**	49	3.213	46	4.251	46
447	49	**845**	49	1.753	46	2.455	47	**3.218**	49	4.256	48
450	47	**873**	49	1.754	48	**2.456**	49	**3.223**	49	4.262	48
451	49	**876**	49	1.758	48	2.458	48	3.240	43	**4.291**	49
463	48	**931**	49	1.761	46	**2.468**	49	3.256	47	**4.294**	49
464	47	1.017	48	**1.762**	49	2.469	45	**3.265**	49	**4.295**	49
474	48	1.026	48	1.765	46	2.470	44	**3.280**	49	**4.309**	49
475	49	**1.036**	49	**1.767**	49	2.471	47	**3.281**	49	**4.311**	49
477	48	1.037	48	1.768	46	2.500	46	**3.292**	49	4.315	46
480	49	1.042	48	1.785	48	**2.505**	49	**3.295**	49	**4.330**	49
488	46	1.070	48	1.809	46	2.506	47	**3.300**	49	4.344	45
495	47	1.073	47	**1.812**	49	**2.507**	49	**3.302**	48	**4.372**	49
503	47	1.082	48	1.813	48	**2.511**	49	3.311	46	4.375	46
525	49	**1.098**	49	**1.820**	49	**2.520**	49	3.341	46	4.378	46
540	49	1.109	46	1.824	48	2.521	48	3.348	47	4.380	47
541	49	1.110	46	1.845	47	**2.522**	49	3.363	46	4.384	45
556	49	1.111	45	**1.865**	49	**2.532**	49	3.386	48	4.385	44
568	49	**1.114**	49	1.866	47	2.533	47	**3.387**	49	4.403	46
571	48	**1.116**	49	**1.867**	49	**2.553**	47	**3.402**	49	4.404	48
582	49	1.118	48	**1.880**	47	**2.554**	48	3.500	47	**4.417**	49
583	49	**1.119**	49	**1.895**	49	2.556	48	**3.509**	48	4.419	48
590	42	**1.121**	49	**1.898**	49	2.560	45	3.510	47		
591	48	1.125	48	1.900	46	2.561	46				

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
4.430	46	5.518	47	6.046	49	6.628	49	7.517	47	8.630	46
4.448	44	5.519	47	6.047	48	6.629	48	7.547	48	8.631	45
4.449	45	5.521	48	6.048	46	6.630	49	7.552	47	8.655	43
4.462	48	5.524	48	6.049	46	6.635	47	7.553	48	8.656	43
4.466	49	5.533	48	6.050	46	6.642	49	7.576	49	8.659	47
4.471	42	5.536	49	6.051	46	6.646	49	7.639	49	8.685	49
4.479	49	5.541	49	6.052	48	6.647	44	7.652	46	8.704	49
4.502	47	5.560	48	6.053	49	6.651	48	7.661	46	8.755	49
4.503	48	5.561	47	6.054	49	6.653	49	7.665	49	8.759	48
4.504	48	5.573	47	6.055	45	6.654	48	7.666	48	8.770	46
4.505	49	5.575	44	6.056	49	6.656	49	7.667	47	8.771	46
4.512	49	5.591	48	6.058	46	6.665	48	7.668	48	8.775	46
4.518	47	5.609	46	6.059	49	6.685	49	7.709	49	8.795	46
4.519	49	5.610	49	6.060	45	6.695	49	7.750	49	8.798	48
4.574	45	5.613	47	6.067	49	6.701	48	7.751	49	8.799	48
4.584	48	5.628	49	6.068	47	6.716	49	7.753	48	8.800	47
4.587	49	5.633	45	6.080	48	6.719	48	7.778	48	8.801	49
4.690	48	5.634	43	6.081	46	6.740	48	7.782	45	8.805	49
4.700	46	5.635	48	6.108	47	6.748	47	7.799	49	8.812	49
4.721	49	5.652	45	6.109	49	6.749	43	7.802	45	8.813	48
4.744	46	5.653	48	6.110	44	6.752	49	7.803	45	8.822	49
4.745	49	5.654	48	6.147	48	6.754	47	7.804	42	8.824	49
4.754	47	5.684	47	6.151	49	6.756	49	7.805	43	8.825	49
4.761	48	5.686	47	6.189	49	6.764	48	7.813	49	8.829	49
4.769	46	5.692	48	6.205	49	6.766	49	7.814	48	8.830	49
4.774	47	5.693	46	6.206	49	6.769	49	7.846	49	8.831	47
4.775	46	5.695	48	6.210	49	6.773	46	7.851	49	8.835	47
4.792	48	5.697	45	6.212	48	6.780	49	7.877	49	8.839	49
4.833	49	5.698	45	6.218	43	6.791	49	7.885	43	8.849	48
4.853	48	5.700	49	6.219	47	6.792	47	7.887	48	8.850	48
4.858	46	5.701	46	6.236	48	6.814	49	7.900	49	8.852	47
4.861	48	5.721	49	6.237	48	6.829	49	7.921	49	8.853	46
4.866	47	5.722	49	6.238	49	6.831	49	7.958	49	8.861	49
4.867	48	5.726	45	6.239	47	6.836	48	7.982	46	8.862	48
4.888	49	5.727	49	6.240	48	6.854	49	8.020	49	8.896	48
4.918	49	5.734	49	6.253	49	6.857	47	8.042	47	8.902	41
4.933	49	5.736	45	6.256	49	6.859	49	8.045	48	8.963	49
4.934	48	5.737	47	6.290	49	6.875	49	8.048	49	8.978	48
4.950	49	5.746	45	6.294	49	6.876	48	8.071	49	8.979	49
4.951	45	5.748	49	6.298	49	6.885	48	8.072	45	8.981	46
4.952	47	5.750	49	6.306	47	6.886	46	8.133	48	8.983	48
4.978	42	5.751	49	6.314	48	6.887	47	8.136	49	8.986	47
4.979	49	5.753	47	6.315	49	6.888	49	8.190	48	8.987	48
5.010	48	5.773	49	6.316	48	6.895	49	8.209	49	9.017	49
5.011	48	5.774	48	6.317	48	6.912	49	8.247	47	9.053	46
5.012	48	5.776	46	6.318	46	6.913	49	8.254	49	9.063	48
5.017	46	5.778	46	6.319	47	6.917	48	8.255	49	9.099	49
5.018	48	5.780	48	6.324	48	6.918	47	8.258	49	9.107	44
5.030	49	5.783	47	6.325	47	6.931	49	8.259	46	9.113	48
5.034	46	5.785	46	6.335	49	6.996	49	8.260	48	9.119	49
5.058	49	5.799	48	6.349	49	7.007	48	8.265	48	9.120	47
5.059	44	5.802	49	6.351	49	7.033	49	8.269	48	9.124	46
5.060	47	5.842	49	6.355	45	7.034	47	8.271	46	9.126	48
5.061	47	5.853	45	6.364	49	7.036	46	8.272	48	9.131	46
5.062	47	5.854	48	6.371	49	7.037	49	8.302	49	9.146	46
5.064	49	5.856	47	6.379	49	7.070	44	8.303	48	9.147	49
5.065	46	5.857	46	6.381	48	7.071	44	8.307	48	9.171	48
5.067	47	5.859	46	6.382	47	7.076	48	8.314	49	9.177	49
5.068	46	5.860	49	6.383	49	7.081	44	8.315	46	9.178	49
5.128	49	5.861	48	6.385	46	7.093	47	8.326	48	9.199	48
5.149	48	5.865	45	6.392	48	7.140	47	8.332	47	9.202	49
5.150	49	5.869	48	6.393	48	7.141	49	8.339	43	9.203	48
5.162	48	5.873	49	6.394	48	7.145	48	8.340	48	9.206	49
5.189	49	5.874	48	6.395	45	7.146	49	8.341	49	9.209	43
5.262	49	5.881	49	6.396	46	7.150	49	8.345	47	9.222	48
5.283	48	5.888	48	6.400	46	7.152	47	8.347	47	9.229	49
5.286	47	5.918	47	6.401	46	7.180	48	8.368	47	9.246	48
5.311	49	5.924	46	6.403	49	7.181	46	8.374	48	9.248	48
5.314	48	5.925	46	6.404	45	7.182	49	8.429	49	9.255	49
5.323	47	5.931	47	6.406	48	7.183	47	8.436	49	9.257	48
5.328	44	5.933	48	6.407	46	7.193	46	8.443	49	9.264	43
5.332	49	5.936	49	6.408	45	7.201	48	8.445	49	9.275	49
5.333	49	5.942	46	6.409	48	7.262	49	8.449	46	9.276	49
5.334	47	5.956	49	6.412	47	7.263	49	8.450	46	9.277	49
5.376	49	5.985	49	6.413	45	7.264	49	8.465	48	9.290	49
5.380	46	5.990	47	6.428	49	7.272	44	8.472	47	9.291	47
5.381	44	6.004	49	6.433	47	7.372	48	8.475	48	9.297	47
5.400	49	6.005	47	6.452	48	7.393	48	8.476	43	9.299	47
5.408	47	6.006	49	6.488	49	7.394	48	8.478	47	9.300	49
5.409	49	6.016	48	6.519	47	7.395	48	8.487	49	9.301	48
5.416	49	6.018	47	6.520	48	7.396	47	8.494	45	9.304	49
5.426	49	6.019	49	6.521	48	7.420	49	8.502	49	9.325	49
5.448	48	6.024	47	6.523	44	7.424	48	8.510	49	9.327	45
5.478	48	6.025	49	6.524	47	7.434	45	8.524	49	9.328	44
5.479	49	6.026	48	6.530	49	7.436	45	8.571	46	9.336	49
5.480	46	6.034	49	6.540	49	7.443	48	8.580	46	9.341	48
5.481	47	6.035	48	6.543	48	7.445	48	8.581	49	9.375	48
5.496	48	6.036	49	6.544	46	7.469	49	8.585	44	9.377	45
5.500	47	6.038	49	6.547	46	7.475	48	8.598	46	9.378	44
5.504	48	6.039	46	6.557	49	7.512	46	8.608	49	9.379	47
5.506	48	6.041	47	6.590	49	7.513	43	8.624	43	9.388	45
5.507	46	6.042	46	6.610	48	7.514	49	8.625	47	9.389	47
5.509	49	6.044	47	6.627	48	7.516	49	8.629	41		
5.517	46	6.045	46								

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
9.301	49	10.181	46	10.768	46	11.288	48	**11.943**	49	**12.558**	49
9.405	48	10.182	47	10.769	48	**11.289**	49	11.945	46	12.562	48
9.407	48	**10.183**	49	10.785	45	11.296	48	11.947	47	**12.563**	49
9.412	49	10.186	48	10.786	45	**11.302**	49	12.004	48	12.566	45
9.416	49	**10.187**	49	10.787	48	11.304	47	**12.006**	49	**12.567**	49
9.418	49	10.191	47	10.798	45	11.305	48	12.007	48	12.568	45
9.433	47	10.197	47	10.804	47	**11.306**	49	**12.008**	49	12.573	48
9.442	48	**10.251**	49	10.818	48	11.307	46	12.012	48	**12.575**	49
9.449	48	**10.253**	49	10.819	43	11.309	47	**12.016**	49	**12.577**	49
9.452	49	10.258	48	10.820	48	11.311	47	12.032	46	12.589	46
9.498	48	**10.268**	49	10.822	48	**11.312**	49	**12.034**	49	12.590	48
9.507	47	**10.269**	49	**10.828**	49	11.352	47	**12.054**	49	12.592	46
9.513	49	**10.270**	49	**10.830**	49	11.353	48	12.063	48	12.593	46
9.516	47	**10.274**	49	**10.831**	49	11.354	47	12.067	41	**12.602**	49
9.521	48	10.275	48	**10.832**	49	**11.355**	49	**12.069**	49	12.608	48
9.524	46	10.276	48	**10.836**	49	11.357	48	12.073	48	12.610	47
9.525	45	**10.303**	49	10.842	48	11.374	47	**12.074**	49	12.614	47
9.526	46	**10.314**	49	**10.843**	49	11.389	46	12.077	46	12.623	47
9.527	48	10.328	48	**10.844**	49	11.390	48	12.078	42	12.625	47
9.528	49	10.329	46	**10.845**	49	**11.404**	49	12.079	43	**12.635**	49
9.532	48	**10.330**	49	10.847	48	11.407	48	12.080	45	**12.636**	49
9.546	48	10.366	48	10.850	48	11.409	48	12.081	41	12.638	48
9.547	48	10.367	47	**10.852**	49	11.413	47	12.082	47	12.639	41
9.552	48	10.368	47	10.858	48	11.435	47	**12.086**	49	12.640	48
9.573	47	10.369	43	**10.871**	49	11.438	47	12.089	45	**12.644**	49
9.576	41	**10.378**	49	**10.873**	49	11.451	48	12.090	41	12.648	47
9.577	46	**10.379**	49	**10.875**	49	**11.459**	49	12.091	45	12.650	47
9.579	49	**10.381**	49	**10.876**	49	11.470	48	12.092	48	12.651	48
9.588	48	**10.397**	49	**10.882**	49	11.473	48	12.093	43	**12.681**	49
9.589	49	**10.398**	49	10.890	47	11.479	47	12.094	45	12.682	48
9.593	49	**10.404**	49	10.891	45	11.486	48	**12.096**	49	12.683	48
9.598	47	**10.409**	49	10.894	48	**11.494**	49	12.102	47	12.685	48
9.599	47	**10.412**	49	10.895	48	11.495	41	12.114	46	**12.686**	49
9.637	49	**10.428**	49	**10.905**	49	11.496	48	12.115	47	**12.694**	49
9.638	48	**10.430**	49	10.917	48	11.497	44	**12.116**	49	12.751	48
9.639	47	10.431	44	10.923	45	11.498	47	**12.117**	49	12.752	48
9.695	48	10.439	47	**10.924**	49	11.520	48	12.118	48	**12.753**	49
9.697	47	**10.448**	49	10.931	48	**11.522**	49	**12.119**	49	12.762	48
9.698	48	10.450	48	**10.985**	49	**11.523**	49	12.120	46	**12.763**	49
9.703	48	**10.456**	49	**10.986**	49	**11.524**	49	12.121	47	**12.765**	49
9.731	47	10.457	48	11.002	46	11.542	46	**12.122**	49	12.767	45
9.732	46	**10.460**	49	11.003	48	11.544	43	**12.123**	49	12.774	48
9.788	49	**10.462**	49	11.004	48	**11.545**	49	**12.137**	49	12.775	48
9.796	47	10.463	47	**11.005**	49	11.546	48	12.139	48	12.778	47
9.809	46	10.465	48	11.007	47	11.550	48	12.161	47	12.779	46
9.810	47	10.467	48	**11.016**	49	11.556	48	12.172	48	12.780	48
9.811	49	**10.470**	49	11.031	48	11.566	47	12.181	48	12.781	45
9.820	49	**10.472**	49	11.032	45	11.586	44	**12.183**	49	12.783	48
9.828	47	**10.473**	49	11.035	48	**11.618**	49	12.189	48	12.786	45
9.829	47	10.481	44	**11.036**	49	**11.632**	49	**12.193**	49	12.788	46
9.851	49	**10.482**	49	11.037	48	11.640	48	12.212	48	12.790	42
9.852	43	10.484	48	**11.043**	49	11.641	48	12.227	47	**12.795**	49
9.861	49	10.488	47	**11.045**	49	11.642	47	12.228	48	12.796	48
9.895	48	**10.516**	49	11.046	48	11.652	47	**12.247**	49	**12.799**	49
9.907	49	**10.517**	49	**11.047**	49	11.655	47	12.256	48	**12.827**	49
9.914	48	10.519	46	11.054	47	11.657	48	12.265	47	12.828	47
9.917	49	**10.535**	49	11.055	47	11.658	47	**12.275**	49	**12.830**	49
9.925	49	**10.537**	49	11.071	47	11.659	46	**12.276**	49	12.856	49
9.953	49	**10.543**	49	**11.072**	49	11.660	45	12.282	48	12.857	48
9.961	49	10.552	46	**11.073**	49	11.661	48	12.285	46	**12.858**	49
9.966	49	**10.553**	49	11.084	45	**11.662**	49	12.286	48	12.859	47
9.990	45	10.556	48	11.085	48	11.666	46	12.291	48	**12.863**	49
9.998	48	10.557	46	**11.086**	49	11.669	47	12.293	47	**12.866**	49
9.999	48	10.559	43	**11.092**	49	11.686	45	12.295	48	**12.873**	49
10.013	45	10.560	42	**11.102**	49	**11.687**	49	**12.307**	49	12.879	48
10.014	46	10.561	48	**11.104**	49	11.688	46	12.309	44	12.881	48
10.015	49	10.562	48	11.108	46	11.689	45	**12.329**	49	12.905	48
10.016	46	**10.563**	49	11.109	44	**11.691**	49	12.330	45	12.906	47
10.017	46	10.564	41	**11.117**	49	**11.717**	49	**12.331**	49	12.908	48
10.026	47	10.565	41	11.125	48	**11.742**	49	12.333	48	12.916	48	12.917	48
10.048	49	10.566	48	**11.131**	49	11.743	46	12.342	48	12.919	48
10.049	48	**10.567**	49	**11.132**	49	11.745	48	**12.351**	49	**12.923**	49
10.052	49	**10.583**	49	11.133	43	**11.747**	49	**12.357**	49	12.927	48
10.054	49	**10.585**	49	11.134	44	**11.764**	49	**12.433**	49	12.928	48
10.055	48	**10.588**	49	11.156	47	11.765	48	**12.444**	49	**12.943**	49
10.056	49	**10.592**	49	**11.160**	49	**11.792**	49	**12.445**	49	**12.944**	49
10.063	47	10.595	44	**11.188**	49	11.796	45	12.453	48	12.956	48
10.064	44	10.596	44	11.204	48	**11.811**	49	12.462	45	12.993	48
10.066	49	10.597	46	**11.209**	49	11.813	48	12.465	48	13.011	47
10.067	46	10.600	48	11.221	48	**11.816**	49	12.469	48	**13.012**	49
10.096	48	10.626	48	**11.222**	49	11.817	48	**12.475**	49	**13.016**	49
10.099	48	**10.652**	49	11.223	48	**11.818**	49	12.477	48	13.019	43
10.139	49	**10.673**	49	11.230	47	**11.819**	49	**12.488**	49	13.023	47
10.142	49	**10.675**	49	**11.238**	49	**11.834**	49	12.490	48	**13.050**	49
10.144	47	**10.716**	49	11.247	48	11.856	47	12.499	41	13.051	48
10.146	44	10.718	48	**11.264**	49	11.857	48	12.500	41	**13.068**	49
10.152	49	**10.744**	49	**11.265**	49	**11.861**	49	12.502	45	**13.070**	49
10.159	47	**10.745**	49	11.269	48	**11.865**	49	12.504	47	**13.071**	49
10.170	48	10.746	48	**11.280**	49	11.867	48	**12.506**	49	**13.072**	49
10.171	47	10.749	45	11.282	48	11.876	48	12.515	48	13.074	48
10.172	46	**10.755**	49	11.283	46	**11.881**	49	12.533	47	13.079	47
10.173	48	10.761	46	**11.285**	49	11.915	47	**12.554**	49		
10.176	46	**10.762**	49	11.287	48	11.916	47	**12.555**	49		
10.180	49										

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
13.080	48	13.502	46	**14.151**	49	**14.463**	49	14.931	46	15.283	48
13.084	48	13.507	47	14.153	46	14.468	48	14.932	48	**15.294**	49
13.129	49	13.516	48	**14.154**	49	**14.470**	49	**14.956**	49	15.295	48
13.131	45	13.555	48	**14.155**	49	14.478	47	**14.964**	49	**15.300**	49
13.134	49	**13.598**	49	**14.158**	49	14.483	47	**14.971**	49	**15.301**	49
13.141	48	**13.660**	49	14.161	48	14.485	47	14.974	48	15.307	48
13.142	49	13.601	48	**14.163**	49	14.486	47	**14.993**	49	**15.314**	49
13.167	48	13.609	47	**14.176**	49	14.489	47	**15.001**	49	15.317	48
13.175	49	**13.611**	49	14.177	48	14.500	45	**15.002**	49	15.323	48
13.179	49	13.615	47	14.180	48	14.538	47	15.003	48	15.327	48
13.185	49	13.616	48	**14.186**	49	**14.544**	49	15.006	48	15.340	48
13.191	47	13.620	47	14.188	48	**14.545**	49	**15.008**	49	**15.341**	49
13.196	49	13.623	48	14.191	46	**14.546**	49	15.009	46	**15.345**	49
13.200	48	13.627	48	**14.215**	49	14.547	48	15.010	45	**15.384**	49
13.207	49	13.673	47	**14.226**	49	14.550	46	15.011	46	**15.385**	49
13.211	45	**13.697**	49	**14.229**	49	14.551	47	15.015	48	**15.396**	49
13.220	48	13.708	48	14.230	48	14.552	46	15.017	48	15.401	46
13.223	47	13.733	48	**14.232**	49	14.579	48	**15.018**	49	15.403	46
13.224	47	13.752	48	**14.244**	49	**14.585**	49	**15.029**	49	15.404	48
13.225	49	13.754	46	**14.246**	49	**14.589**	49	15.030	48	15.405	48
13.226	46	**13.856**	49	14.247	48	**14.594**	49	15.031	47	**15.406**	49
13.290	49	**13.858**	49	14.248	48	**14.595**	49	15.032	44	**15.407**	49
13.292	49	**13.859**	49	**14.254**	49	14.605	48	15.035	48	**15.409**	49
13.308	49	13.861	48	**14.257**	49	14.606	48	**15.036**	49	15.410	47
13.309	49	**13.862**	49	**14.258**	49	14.607	48	15.040	46	**15.411**	49
13.314	48	**13.873**	49	14.261	47	14.663	48	15.041	47	15.419	47
13.316	48	13.884	48	**14.284**	49	**14.664**	49	15.044	46	**15.426**	49
13.320	47	**13.885**	49	14.286	46	**14.678**	49	**15.045**	49	**15.428**	49
13.348	49	**13.893**	49	**14.289**	49	**14.679**	49	15.048	47	15.451	48
13.363	43	**13.896**	49	**14.316**	49	14.694	48	**15.067**	49	**15.452**	49
13.364	48	13.898	48	**14.323**	49	14.697	47	15.069	48	15.453	48
13.366	46	13.899	47	14.327	46	14.698	47	15.073	48	15.460	46
13.367	42	13.913	48	14.329	48	14.708	45	15.082	47	15.461	46
13.370	46	13.914	48	14.330	46	14.714	47	**15.109**	49	15.477	48
13.381	47	**13.916**	49	14.334	48	**14.722**	49	15.110	47	15.511	47
13.383	49	**13.947**	49	14.336	48	14.723	46	**15.114**	49	**15.516**	49
13.384	49	**13.948**	49	14.337	48	**14.724**	49	15.122	44	**15.517**	49
13.401	47	14.001	48	**14.339**	49	14.725	46	15.123	48	**15.518**	49
13.402	47	**14.002**	49	**14.360**	49	**14.737**	49	15.140	47	**15.534**	49
13.405	49	14.003	46	**14.363**	49	14.760	48	15.148	46	15.556	48
13.406	49	14.004	46	14.364	48	14.763	48	15.149	46	**15.560**	49
13.407	46	14.006	46	14.365	47	**14.767**	49	15.152	47	15.561	47
13.412	48	**14.014**	49	14.366	48	**14.812**	49	**15.162**	49	15.619	46
13.413	47	14.015	45	14.370	48	14.825	48	**15.163**	49	15.748	48
13.414	47	14.028	47	14.371	47	14.828	47	**15.166**	49	**15.753**	49
13.415	49	14.056	48	14.372	48	**14.832**	49	15.167	45	15.755	48
13.418	48	14.057	48	**14.376**	49	**14.833**	49	**15.174**	49	**15.787**	49
13.436	46	**14.059**	49	**14.378**	49	**14.834**	49	**15.182**	49	**15.804**	49
13.437	48	**14.066**	49	14.379	47	14.835	47	15.190	46	**15.805**	49
13.438	49	**14.069**	49	**14.380**	49	14.851	44	**15.204**	49	**15.808**	49
13.439	46	14.072	46	14.385	48	**14.866**	49	15.218	47	**15.815**	49
13.440	49	**14.084**	49	14.394	48	**14.873**	49	**15.220**	49	**15.819**	49
13.442	46	14.093	47	14.400	43	**14.880**	49	15.221	48	15.821	45
13.443	48	**14.097**	49	**14.411**	49	14.901	42	**15.224**	49	15.832	47
13.444	47	**14.099**	49	**14.414**	49	14.902	46	**15.225**	49	**15.834**	49
13.445	49	**14.101**	49	14.421	45	14.903	46	**15.229**	49	**15.842**	49
13.446	45	14.116	45	14.431	47	**14.904**	49	15.236	44	**15.846**	49
13.447	49	14.128	48	14.433	48	14.905	46	15.237	46	15.884	48
13.448	45	14.136	46	14.435	48	14.906	46	**15.238**	49	15.904	47
13.449	49	14.137	48	14.439	48	14.907	44	**15.239**	49	**15.905**	49
13.451	49	**14.139**	49	**14.440**	49	14.908	44	15.240	47	15.909	48
13.483	49	14.140	48	14.448	47	14.909	48	**15.269**	49	15.910	48
13.491	49	14.141	46	14.454	48	14.910	47	15.271	47	15.911	47
13.492	47	**14.142**	49	14.460	44	**14.911**	49	**15.272**	49	15.921	48
13.495	48	14.146	47	**14.461**	49	**14.914**	49	15.276	48	15.938	48
						14.929	49	**15.277**	49	**15.978**	49

Les obligations sorties au tirage du 30 septembre 1949 sont remboursables à partir du 1er novembre 1949.

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DES DETTES

Société Hôtelière et Touristique du Réseau P.L.M.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 28.125.000 F ENTIÈREMENT VERSÉS

86, RUE SAINT-LAZARE, PARIS (9e)

R. C.: Seine n° 213957 B.

Le conseil d'administration a décidé de rembourser, dès le 1er janvier 1950, la totalité des bons de 500 F sans intérêts de la Société des hôtels et automobiles des Alpes françaises, non encore amortis.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES:

68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 500 F 5 0/0 1913

DE LA

Société de distributions régionales d'énergie.

Société nationalisée (loi du 8 avril 1946 et décrets d'application des 21 mai 1946 et 28 octobre 1948).

MM. les porteurs d'obligations de cette société sont informés que toutes les obligations 5 0/0 1913 restant en circulation et non amorties à des tirages antérieurs sont appelées au remboursement à la date contractuelle du 1er janvier 1950 au taux unitaire de 500 F (titres démunis de coupons).

Compagnie générale des Ascenseurs

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL:

102, RUE ANATOLE-FRANCE, LEVALLOIS-PERRET

R. C.: Seine n° 102033.

Remboursement anticipé de l'ensemble des emprunts obligataires.

Par délibération du conseil d'administration en date du 17 octobre 1949, il a été décidé le remboursement anticipé de l'ensemble des emprunts obligataires émis par la société.

Ce remboursement sera effectué à dater du 16 novembre 1949 aux caisses de la société.

102, rue Anatole-France, à Levallois-Perret (Seine), contre présentation des titres.

Il sera réglé en même temps aux obligataires:

Emission 1929, coupon 39 attaché, un intérêt de 9 F.

Emission 1934, coupon 39 attaché, un intérêt de 6,50 F.

Emission 1922, coupon 54 attaché, un intérêt de 6 F.

Le conseil d'administration.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Secrétariat d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones.

AVIS D'ADJUDICATION

Il sera procédé prochainement, à une date qui sera fixée ultérieurement, à l'adjudication publique sur soumissions fermées et sur offre de prix du lot ci-après désigné concernant la construction d'un hôtel des postes à Givors (Rhône):

1er lot. — Gros œuvre: terrassement, maçonnerie, béton armé, étanchéité, canalisations. — Montant approximatif: 12.600.000 F.

Le présent avis a pour objet de déterminer la liste des candidats admis à soumissionner. A cet effet, les demandes d'admission à soumissionner devront parvenir à la direction régionale des services postaux, service des bâtiments B, 10, place Antonin-Poncet, à Lyon, le 12 novembre 1949 au plus tard.

Elles seront accompagnées des pièces prévues aux articles 2 et 3 du cahier des charges générales de l'administration des postes, télégraphes et téléphones, notamment:

a) De deux certificats délivrés sur timbre par des hommes de l'art et ayant moins d'un an de date et d'une liste de référence avec indication de la date et du montant des travaux;

b) D'une pièce justifiant que le candidat est patenté pour l'année courante pour la spécialité, objet du marché;

c) D'une pièce authentique constatant la qualité de Français du concurrent;

d) D'un certificat d'un organisme qualifié dépendant du ministre du travail et de la sécurité sociale attestant la régularité de la situation du candidat en matière de sécurité sociale;

e) D'une pièce justifiant qu'il appartient à l'une des professions dont relèvent les travaux envisagés.

Le devis descriptif sera remis ultérieurement à titre gratuit aux candidats admis à soumissionner qui en feront la demande.

Tous renseignements complémentaires utiles pourront en outre être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessus, les jours ouvrables, de neuf heures à onze heures et de quinze heures à dix-huit heures.

Le cahier des charges générales et son annexe peuvent être acquis dans tous les bureaux de poste moyennant le prix de 105 F (références administratives: *Bulletin officiel des postes, télégraphes et téléphones*, n° 21 de 1947, p. 412, et *Bulletin officiel* de 1949, document 1071-II, p. n° 42 Z).

Ces documents peuvent être également consultés dans toutes les directions des postes, télégraphes et téléphones.

Lyon, le 18 octobre 1949.

Le directeur régional des services postaux,
Signé: BAURES.

Demandes de changement de nom

M. Simeonoff (Nicolas-Georges), ingénieur chimiste, célibataire majeur, né le 13 janvier 1903 à Varna (Bulgarie), naturalisé Français par décret du 23 juin 1947, demeurant à Paris, 42, rue Pergolèse, dépose un pourvoi auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Simenon.

BILANS DE SOCIÉTÉS

Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 50 MILLIONS DE FRANCS
(Décret n° 46-1332 du 1er juin 1946.)

SIEGE SOCIAL : 23-25, avenue du Président-D.-Roosevelt, PARIS (8e)

ANCIENNEMENT : **48, rue de la Bienfaisance, PARIS (8e).**

Registre du commerce : Seine n° 338163 B.

Bilan au 31 décembre 1948.

ACTIF		PASSIF	
Capital restant à appeler	25.000.000	Capital (actions libérées de moitié)	50.000.000
Placements :			
Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale	15.000.000	Réserve pour risques en cours	691.095
Créances pour dépôts de garantie effectués par la Compagnie	25.155	Intérêts perçus d'avance sur placements en valeurs mobilières	450.000
Espèces en caisse	3.345		
Banque et chèques postaux	1.781.702	Dettes privilégiées et dettes immédiatement exigibles :	
Primes à recevoir et créances sur correspondants	1.138.356	*a*) Dettes fiscales et autres dettes privilégiées	267.550
Créances diverses (débiteurs divers)	40.794	*b*) Dettes immédiatement exigibles	269.153
Frais généraux afférents aux opérations d'assurance effectuées pour le compte de l'Etat	5.033.560	Dettes pour dépôts de garantie des assurés	125.000
Mobilier - Matériel et agencement	mémoire	Provision pour dépenses à régler	133.061
Autres éléments d'actif immobilisé (archives et documents sur l'étranger)	3.000.000	Prélèvements sur primes au profit de l'Etat	68.781
Solde à la charge de l'Etat (article 6, paragraphe 3 du décret du 2 juin 1946)	854.169		
Résultats de l'exercice (solde à reporter)	137.562		
	52.001.613		52.001.613

Compte de profits et pertes pour l'exercice 1948.

DEBIT		CREDIT	
Sinistres payés	»	Primes émises	1.375.624
Commissions (courtages)	137.338	Revenus des valeurs mobilières	450.000
Réserve pour risques en cours	691.095	Intérêts et recettes diverses	388.171
Provision pour dépenses à régler	133.061		
Frais généraux et impôts à la charge de la compagnie	2.171.807	Solde à la charge de l'Etat (article 6, paragraphe 3 du décret du 2 juin 1946)	854.169
Mobilier - Matériel et agencement	13.444		
Prélèvement au profit de l'Etat (5 0/0 des primes encaissées - article 6, paragraphe 1 du décret du 2 juin 1946)	68.781	Solde débiteur à reporter	137.562
	3.215.529		3.215.529

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

CIMETIERE COMMUNAL

Le maire de la commune de la Mailleraye-sur-Seine donne avis aux descendants ou successeurs des concessionnaires ci-dessous:

		Années.
Concession n° 1.	Grenouillet (François).	1850
Concession n° 7.	Meiterie	1857
Concession n° 8.	Tuvache (Héloïse).....	1858
Concession n° 9.	Tuvache (Héloïse).....	1859
Concession n° 35.	Vauquelin	1876
	sans inscription.	
	Bataille (François) ..	1858
	sans inscription.	
	Vauquelin-Metterie ...	1862
	Carpentier (Sophie) ..	1857
	Vauquelin-Fleury	1859

qu'en conformité de la loi du 3 janvier 1924 et du règlement d'administration publique du 25 avril 1924, il a été procédé dans le cimetière communal de la Mailleraye-sur-Seine, le 21 juin 1948 à quatorze heures, au constat de l'état d'abandon où sont laissées les concessions perpétuelles ci-dessus.

Le maire,
H. MALOU.

CONFISCATIONS DE PATRIMOINES

(Loi n° 47-520 du 21 mars 1947 art. 19 .

Par arrêts de la cour de justice de Lyon rendus aux dates ci-après, les condamnations suivantes ont été prononcées:

Arrêt du 7 novembre 1945. — **Feix** (Joseph-Jean-Georges), né le 19 septembre 1914 à Lyon, employé, 87, rue Moncey à Lyon. — Travaux forcés à perpétuité, dégradation nationale et confiscation générale de ses biens pour trahison (peine commuée en vingt ans de travaux forcés le 28 mars 1946).

Arrêt du 20 décembre 1945. — **Bergier** (Marcel-Didier-Félix), né le 22 août 1905 à Lyon (6e), agent de fabrique, 6, place Carnot, à Lyon. Peine de mort avec dégradation nationale et confiscation générale de ses biens pour trahison.

Pour extraits certifiés conformes délivrés en exécution de l'article 19 de la loi du 21 mars 1947.

Par arrêts de la cour de justice de Lyon, rendus par contumace aux dates ci-après, par application de l'ordonnance du 28 novembre 1944 relative à la répression des faits de collaboration, et des articles 37, 38 et 39 du code pénal, la confiscation totale des biens présents et à venir, au profit de la nation, a été prononcée contre les individus ci-après nommés, précédemment domiciliés aux lieux indiqués, mais se trouvant au moment des poursuites en fuite, sans domicile ni résidence connus:

Arrêt du 8 janvier 1946. — **Collet** (Albert), né le 30 mai 1921, à Saint-Amour (Jura), ci-devant domicilié 109, rue Sébastien-Gryphe, à Lyon.

Arrêt du 8 janvier 1946. — **Mailho** (Jean-Claude-Jacques-Joseph), né le 1er mai 1923 à Pontivy (Morbihan), ci-devant domicile inconnu.

Arrêt du 8 janvier 1946. — **Maisse** (Pierre), né le 22 novembre 1919 à Lyon, étalagiste, ci-devant domicilié 26, rue de la Buire, à Lyon.

Arrêt du 8 janvier 1946. — **Revillard** (Lucien-Auguste), né le 28 mai 1921 à Lyon (1er), secrétaire, ci-devant domicilié 19, rue du Bon-Pasteur, Lyon.

Arrêt du 9 janvier 1946. — **Magniard** (Antonin-Georges), né le 20 avril 1902 à Lyon (2e), cartonnier, ci-devant domicilié 37, rue Imbert-Colomès, Lyon. Confiscation limitée à cinq cent mille francs.

Arrêt du 9 janvier 1946. — **Zbaren** (Edwige), née le 28 février 1921 à Plainpalais (Suisse), ci-devant domiciliée à Saint-Geny-Pomilly (Rhône). Confiscation limitée à 500.000 francs.

Arrêt du 16 janvier 1946. — **Facoetti** (Léonard), né le 13 décembre 1924 à Lyon, dessinateur, ci-devant domicilié 3, rue de la Camille, à Oullins.

Arrêt du 6 février 1946. — **Cornet** (Bernard-Marie), né le 18 octobre 1909 à Varennes-Saint-Sauveur (Saône-et-Loire), ci-devant domicilié 77, avenue du Point-du-Jour, à Lyon.

Arrêt du 6 février 1946. — **Montanteme** (Jean-Victor), né le 8 septembre 1911 à Odenas (Rhône), commissionnaire en vins, ci-devant domicilié à Durette-Quincie (Rhône).

Arrêt du 6 février 1946. — **Saby** (Joseph-Claude), né le 30 janvier 1901 à Régnié (Rhône), ci-devant domicilié à Durette-Quincié (Rhône).

Arrêt du 6 février 1946. — **Allione** (César), né le 25 avril 1889 à Suse (Italie), commerçant bonnetier, ci-devant domicilié 4 *bis*, rue Chaponnay, Lyon.

Arrêt du 6 février 1946. — **Bruzzichessi** (Emma), née le 7 mai 1911 à Fabriano (Italie), vendeuse, ci-devant domiciliée 4 *bis*, rue Chaponnay, Lyon.

Arrêt du 13 février 1946. — **Chambard** (Albert-Emile), né le 12 août 1916 à Lyon (1er), ci-devant domicilié 14, rue du Griffon, Lyon.

Arrêt du 13 février 1946. — **Gillet** (Georges-Louis), né le 4 janvier 1911 à Lyon (2e), ci-devant domicilié à Lyon.

Arrêt du 13 février 1946. — **Sambet** (René-François), né le 6 février 1908 à Lyon (3e), ci-devant domicilié à Lyon.

Arrêt du 13 février 1946. — **Josselin** (Raymond), né le 10 septembre 1911 à Saint-Alban-sous-Sampzon (Ardèche), ci-devant domicilié à Lyon.

Arrêt du 15 février 1946. — **Mallet** (Jean-André-Léon), né le 8 décembre 1914 à Varennes-lès-Nevers (Nièvre), mécanicien, ci-devant domicilié 118, route de Vaulx, à Villeurbanne (Rhône).

Arrêt du 15 février 1946. — **Mallet** (Jean-Antoine-Félix), né le 7 janvier 1928 à Saint-Etienne (Loire), employé de bureau, ci-devant domicilié 69, rue des Passementiers, à Saint-Etienne.

Arrêt du 15 février 1946. — **Cipriano-Molinet** (Albin-Pierre), né le 8 avril 1911 à Moûtiers (Savoie), ouvrier teinturier, ci-devant domicilié 19, chemin Saint-Simon, à Lyon.

Arrêt du 15 février 1946. — **Chekleff** (Alexandre), né le 15 octobre 1909 à Karkoff (Russie), architecte dessinateur, ci-devant domicilié à Vaulx-en-Velin (Rhône), 82, cité T. A. S. E.

Arrêt du 22 février 1946. — **Marion** (Jules-Adrien-Emile), né le 2 janvier 1928 à Lyon (2e), apprenti mécanicien, ci-devant domicilié 27, Grande-Rue-de-la-Guillotière, à Lyon.

Arrêt du 22 février 1946. — **Moyne** (Pierre-Louis), né le 27 janvier 1926 à Lyon, employé, ci-devant domicilié 5, rue d'Aguesseau, à Lyon.

Arrêt du 22 février 1946. — **Lavate** (Emile-Paul), né le 12 décembre 1907 à Aurec (Haute-Loire), ci-devant domicilié à Saint-Etienne.

Arrêt du 22 février 1946. — **Moustier** (Jacques-Georges), né le 16 mai 1925 à Lyon (6e), étudiant, ci-devant domicilié 20, rue de Bonnel, à Lyon.

Arrêt du 28 février 1946. — **De Kermaec** (Jean-Marie), né le 20 septembre 1923 à New-Orléans (U. S. A.), étudiant, ci-devant domicilié 23, rue de Lausanne, à Genève (Suisse).

Arrêt du 28 février 1946. — **Marvalin** (Antoine-Marie-Jean), né le 9 mai 1918 à Moyen-moûtiers (Vosges), ouvrier spécialisé, ci-devant domicilié 81, rue Garibaldi, à Lyon.

Arrêt du 6 mars 1948. — **Cecillon** (Vincent), né le 11 juin 1922 à Ecully (Rhône), ci-devant domicilié 3, place de Trion, à Lyon.

Arrêt du 11 mars 1946. — **De Bourmont** (Victor-Louis-Jean-Marie), né le 5 mai 1907 à Pontivy (Morbihan), ci-devant sans domicile connu.

Pour extraits certifiés conformes délivrés en exécution de l'article 1er de la loi du 21 mars 1947.

Par arrêts de la cour de justice de Lyon, rendus par contumace aux dates ci-après, par application de l'ordonnance du 28 novembre 1944 relative à la répression des faits de collaboration, et des articles 37, 38 et 39 du code pénal, la confiscation totale des biens présents et à venir a été prononcée au profit de la nation, contre les individus ci-après nommés, précédemment domiciliés aux lieux indiqués, mais se trouvant, au moment des poursuites, en fuite, sans domicile ni résidence connus:

Arrêt du 11 mars 1946. — **Chambon** (Edmond-André), né le 22 décembre 1891 à Privas (Ardèche), ci-devant domicilié 3, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Villeurbanne.

Arrêt du 11 mars 1946. — **Rey** (Marcel-Louis-Marius), né le 19 décembre 1894 à Lyon (3e), voyageur de commerce, ci-devant domicilié 30, quai Victor-Augagneur, à Lyon.

Arrêt du 11 mars 1946. — **Ben Selmi Mohamed Tahar**, né en 1906 à Sidi-Kaled (département de Constantine), commerçant, ci-devant domicilié 40, rue Carnot, à Saint-Fons (Rhône).

Arrêt du 20 mars 1946. — **Besson** (Maurice-Claude), né le 17 mai 1906 à Lyon (6e), ci-devant domicilié 185, cours La Fayette, à Lyon.

Arrêt du 20 mars 1946. — **Schmitt** (Alberline), épouse Aubert, née le 2 décembre 1911 à Lœrrach-Baden (Allemagne), ci-devant domiciliée 24, rue Denfert-Rochereau, à Lyon.

Arrêt du 21 mars 1946. — **Violleau** (François), né le 19 avril 1888 à Paris (15e), dessinateur, ci-devant domicilié 16, rue Emile-Loubet, à Saint-Etienne. Confiscation limitée à trois cent mille francs.

Pour extraits certifiés conformes, délivrés en exécution de l'article 19 de la loi du 21 mars 1947.

Par arrêts de la cour de justice de Lyon, rendus par contumace aux dates ci-après, par application de l'ordonnance du 28 novembre 1944 relative à la répression des faits de collaboration, et des articles 37, 38 et 39 du code pénal, la confiscation totale des biens présents et à venir a été prononcée au profit de la nation, contre les individus ci-après nommés, précédemment domiciliés aux lieux indiqués, mais se trouvant, au moment des poursuites, en fuite, sans domicile ni résidence connus:

Arrêt du 10 avril 1946. — **Gallois-Lacroix** (Louis-Marcel-Maurice), né le 28 décembre 1917 à Lyon (3e), ci-devant domicilié 59, rue Pierre-Bonnaud, à Lyon.

Arrêt du 10 avril 1946. — **Rivolta** (Christiane-Adèle), dite Teddy, née le 6 décembre 1924 à Anzio (Suisse), ci-devant domiciliée route de Versoix, à Ferney-Voltaire (Ain).

Arrêt du 2 mai 1946. — **Cachard** (Marcel), né le 8 mai 1925 à Lyon (4e), ci-devant domicilié 13, rue d'Austerlitz, à Lyon.

Arrêt du 2 mai 1946. — **Sarrazin** (Marc), né le 26 décembre 1924 à Lyon (2e), ci-devant domicilié 69, rue Garibaldi, à Lyon.

Arrêt du 2 mai 1946. — **Beugnies** (André), né le 8 février 1918 à Dinard (Ille-et-Vilaine), ci-devant domicilié 29, rue Bancel, à Lyon.

Arrêt du 8 mai 1946. — **Gorsky** (Boris-Léon), né le 2 octobre 1926 à Lyon, ci-devant domicilié 69 *bis*, cours Vitton, à Lyon.

Arrêt du 8 mai 1946. — **Bouscarle** (Guy), né le 13 juin 1925 à Tunis, étudiant en chimie, ci-devant domicilié 72, boulevard des Brotteaux, à Lyon.

Arrêt du 23 mai 1946. — **Peyron** (Joseph-Marie-Jean), né le 1er juin 1913 au Chambon-Feugerolles (Loire), ci-devant domicilié 60, boulevard des Neiges, à Marseille.

Arrêt du 23 mai 1946. — **Auriemma** (Alfredo), né le 23 mai 1905 à Naples (Italie), marchand forain, ci-devant domicilié 60 *bis*, rue de la Charité, et 45, rue Franklin, à Lyon.

Arrêt du 23 mai 1946. — **Boyer** (Serge-Gilbert-Pierre), né le 25 juillet 1925 à Clichy-sous-Bois (Seine-et-Oise), étudiant, ci-devant domicilié 6, rue de la Fronde, à Lyon.

Arrêt du 29 mai 1946. — **Bouhet** (Marius-Félix), né le 30 septembre 1926 à Saint-Etienne, ci-devant domicilié à Saint-Honoré-d'Urfé (Loire).

Pour extraits certifiés conformes, délivrés en exécution de l'article 19 de la loi du 21 mars 1947.

Par arrêts de la cour de justice de Lyon, rendus par contumace aux dates ci-après, par application de l'ordonnance du 28 novembre 1944 relative à la répression des faits de collaboration et des articles 37, 38 et 39 du code pénal, la confiscation totale des biens présents et à venir a été prononcée au profit de la nation contre les individus ci-après nommés, précédemment domiciliés aux lieux indiqués, mais se trouvant, au moment des poursuites, en fuite, sans domicile ni résidence connus.

Arrêt du 29 mai 1946. — Foucault (Jacques), né le 10 juin 1921 à Lyon (6e), ci-devant domicilié 128, rue Vauban, Lyon.

Arrêt du 29 mai 1946. — Targe (Pierre-Jean-Emile), surveillant, né le 30 mars 1926 à Saint-Etienne, ci-devant domicilié 17, rue Elisée-Reclus, à Unieux (Loire).

Arrêt du 29 mai 1946. — Umiglia (Foro-Louis), né le 8 septembre 1917 à Saint-Etienne, ci-devant domicilié à Miliery (Rhône).

Arrêt du 5 juin 1946. — Antoine (Charles), né le 19 janvier 1902 à Epinal (Vosges), fourreur, ci-devant domicilié 27, avenue Millaud, à Craponne (Rhône).

Arrêt du 5 juin 1946. — Bierer (Rodgis-Honoré-Antoine), né le 22 août 1913 à Sofia (Bulgarie), ci-devant domicilié 13, rue Godefroy, à Lyon.

Arrêt du 5 juin 1946. — Forissier (Jean), né le 14 avril 1925 à Saint-Etienne (Loire), manœuvre, ci-devant domicilié 104, rue Royet, à Saint-Etienne.

Arrêt du 5 juin 1946. — Gearig (Jean), né le 8 septembre 1910 à Roanne (Loire), chauffeur-livreur, ci-devant domicilié 91, rue de la Part-Dieu, à Lyon.

Arrêt du 5 juin 1946. — Riols de Fonclare (Eugène-Antoine-André), né le 27 juillet 1915 à Lyon (2e), ci-devant domicilié 11, rue Moncey, à Lyon.

Arrêt du 5 juin 1946. — Sassu (Joseph), né le 19 février 1923 à Vienne (Isère), mécanicien, ci-devant domicilié 39, rue Lieutenant-Colonel-Prévost, à Lyon.

Arrêt du 5 juin 1946. — Vacheron (Gilbert-Léon), né le 5 juillet 1904 à Lyon (3e), ci-devant domicilié 49, rue de la Balme, à Lyon.

Arrêt du 5 juin 1946. — Vierne (Yves-Fernand), né le 26 août 1924, ci-devant sans domicile connu.

Arrêt du 11 juin 1946. — Gerbat (Georges-Aimé), né le 24 mai 1920 à Lyon (2e), agent d'assurances, ci-devant domicilié 3, rue Jean-Claude-Vivant, à Villeurbanne (Rhône).

Pour extraits certifiés conformes, délivrés en exécution de l'article 19 de la loi du 21 mars 1947.

Par arrêts de la cour de justice de Lyon, rendus par contumace aux dates ci-après, par application de l'ordonnance du 28 novembre 1944 relative à la répression des faits de collaboration et des articles 37, 38 et 39 du code pénal, la confiscation totale des biens présents et à venir au profit de la nation a été prononcée contre les individus ci-après nommés, précédemment domiciliés aux lieux indiqués, mais se trouvant, au moment des poursuites, en fuite, sans domicile ni résidence connus:

Arrêt du 25 juin 1946. — Société ayant édité la revue *Frontières*, 7, rue Puits-Gaillot, Lyon, représentée par son directeur et propriétaire, M. Nicolas (André-Louis), ci-devant domicilié 8, quai Gailleton, à Lyon, publiciste.

Arrêt du 4 juillet 1946. — Buchet (Jean-Marie-François-Xavier-Léon), né le 8 octobre 1922 à Nevers, étudiant, ci-devant domicilié 8, boulevard de Belgique, à Monaco.

Arrêt du 4 juillet 1946. — Chapon (Jean-Marie-Edouard), né le 15 septembre 1890 à Cours, industriel, ci-devant domicilié à Cours (Rhône).

Arrêt du 4 juillet 1946. — Koeberle (Eugène-Henri), né le 14 août 1904 à Orchwiller (Bas-Rhin), ci-devant domicilié 24, rue Walkalmki, à Lyon.

Arrêt du 4 juillet 1946. — Meuzard (André-Jean), né le 13 février 1924 à Villey-Saint-Etienne (Meurthe-et-Moselle), étudiant, ci-devant domicilié 11, rue du Pavillon, Vaux-sur-Laon (Aisne).

Arrêt du 4 juillet 1946. — Pognat (Nore-Marie-Louise), née le 27 août 1920 à Lyon (2e), paqueteuse, ci-devant domiciliée 5, rue Roquette, à Lyon.

Arrêt du 4 juillet 1946. — Seardo (Pierre), né le 18 février 1901 à Traversello (Italie), mécanicien garagiste, ci-devant domicilié 113, rue Marietton, à Lyon.

Arrêt du 9 juillet 1946. — Callet (Antoine-Marie-Auguste), né le 8 août 1901 à Lyon (2e), ci-devant domicilié 13, rue Emile-Zola, à Lyon.

Arrêt du 9 juillet 1946. — Callet, née Viollet (Renée), née le 5 octobre 1910 à Lyon (6e), ci-devant domiciliée 13, rue Emile-Zola, à Lyon.

Arrêt du 9 juillet 1946. — Jourdan (André-Albert), né le 19 février 1920 à Lyon (2e), employé à la compagnie du gaz, ci-devant domicilié 4, rue C.-Bizolon, à Lyon.

Arrêt du 9 juillet 1946. — Versat (Pierre-Marie), né le 2 décembre 1918 à Firminy (Loire), agent d'affaires, ci-devant domicilié à Firminy, 18, rue de l'Hôpital.

Arrêt du 12 juillet 1946. — Billot (René), né le 21 août 1920 à Villeneuve (Ain), agent général, ci-devant domicilié 50, rue du Moulin, à Villefranche-sur-Saône.

Arrêt du 12 juillet 1946. — Avond (Pierre-Joseph), né le 3 septembre 1906 à Montusclot (Haute-Loire), cafetier et cultivateur, ci-devant domicilié à Saint-Etienne et au Grand-Abergement (Ain).

Arrêt du 29 juillet 1946. — Poupinet (Gaston), né le 30 mars 1905 à Saint-Mandé (Seine), ci-devant domicilié 20, cours de la Liberté, à Lyon.

Arrêt du 29 juillet 1946. — Dancet (Joanny), né le 7 novembre 1910 à Lyon (2e), barman, ci-devant domicilié 9, place Benoît-Crépu, à Lyon.

Arrêt du 1er août 1946. — Chambard (Albert-Emile), né le 12 août 1916 à Lyon (5e), employé, ci-devant domicilié 8, rue Vieille-Monnaie, à Lyon.

Arrêt du 1er août 1946. — Frezeuille (Daniel-Jean-Marie), né le 10 juillet 1924 à Charvieu (Isère), transporteur, ci-devant domicilié à Lyon.

Arrêt du 1er août 1946. — Audouze (André-Alexandre-Victor), né le 23 janvier 1921 à Lyon (7e), inspecteur, ci-devant domicilié 45, avenue Viviani, à Lyon.

Arrêt du 6 août 1946. — Hardy (Fernand-Amédé-Maurice), né le 23 septembre 1911 à Fourmies (Nord), employé S. N. C. F., ci-devant domicilié rue Ferdinand-Buisson, à Saint-Fons.

Arrêt du 6 août 1946. — Maréchal (René-Lucien), né le 6 décembre 1925 à Dancé (Loire), ci-devant domicilié à Saint-Victor-sur-Rhins (Loire).

Arrêt du 6 août 1946. — Millet (Louis-Fernand), né le 9 janvier 1925 à Givors (Rhône), ci-devant domicilié à Givors.

Arrêt du 27 août 1946. — Durand (Henri-Georges), né le 22 août 1916 à Lyon (1e), ci-devant domicilié, 14, rue Professeur-Weill, à Lyon.

Arrêt du 27 août 1946. — Chambre (Gustave), né le 4 septembre 1908, ci-devant domicilié 41, place de la République, à Lyon.

Arrêt du 10 septembre 1946. — Société ayant publié « L'Action Française », siège à Paris, représentée par M. le général de Patourneaux, ci-devant domicilié à Valbonne (Alpes-Maritimes).

Arrêt du 10 septembre 1946. — Bardon (Georges-Jean), né le 24 février 1923 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), horloger, ci-devant domicilié 9, rue Charles-Nodier, à Besançon.

Arrêt du 10 septembre 1946. — Delageneste (Marie-Georgette-Gabrielle), née le 23 avril 1913 à Aigueperse (Puy-de-Dôme), professeur, ci-devant domiciliée 24, rue du Juge-de-Paix, à Lyon.

Arrêt du 10 septembre 1946. — Gonon (Jacques-Louis-Marie), né le 7 janvier 1923 à Saint-Etienne (Loire), ci-devant domicilié 4, rue de la Marne, à Saint-Etienne.

Arrêt du 10 septembre 1946. — Pillet (Gaston), né le 15 avril 1900 à Moulins (Allier), ci-devant domicilié 5, rue des Rives, à Saint-Etienne.

Arrêt du 10 septembre 1946. — Ray (Louis-Francis), né le 22 mars 1925 à Tarare (Rhône), ci-devant domicilié à Tarare, cité Jardin, bâtiment B3.

Arrêt du 10 septembre 1946. — Poletti (Jacques), né le 7 mars 1923 à Lyon (2e), étudiant en médecine, ci-devant domicilié 14, rue Terrasse, à Caluire.

Arrêt du 10 septembre 1946. — Reynaud (André-Marius), né le 14 septembre 1926 à Lyon (7e), ci-devant domicilié à Saint-Maurice-de-Beynost (Ain).

Arrêt du 10 septembre 1946. — Touvier (Paul-Claude-Marie), né le 3 avril 1915 à Saint-Vincent-sur-Gabron (Basses-Alpes), ci-devant domicilié, 27, rue Vendôme, à Lyon.

Arrêt du 29 octobre 1946. — Mathieu (André-Paul), né le 9 mars 1920 à Vénissieux, ci-devant domicilié 120, route de Vénissieux, à Lyon.

Arrêt du 29 octobre 1946, Clappier (Francisque-André), né le 15 décembre 1912 à Lyon (2e), cantonnier, ci-devant domicilié 42, rue Michel-Servet, à Villeurbanne.

Arrêt du 29 octobre 1946. — Riane Mohamed, né le 22 novembre 1912 à Tlemcem, restaurateur, ci-devant domicilié, 69, rue Mazenod, à Lyon.

Arrêt du 7 janvier 1947. — Arbogast (André-Jacques), né le 8 février 1926 à Lyon (2e), employé ci-devant domicilié à Berres-l'Etang (Bouches-du-Rhône).

Arrêt du 14 janvier 1947. — Wendel (Lucien-Pierre-Jacques), né le 1er février 1908 à Bagnolet (Seine), ci-devant domicilié 63, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon.

Arrêt du 17 février 1947. — Nalepas (Joseph), né le 2 août 1916, à Skomlin (Pologne), manœuvre, ci-devant domicilié à Hettange-Grande (Moselle).

Arrêt du 24 février 1947. — Chancel (Andrée), veuve Pépin de Bonnevive, née le 11 juin 1897 à Montalieu (Aude), ci-devant domiciliée au château de Pizay, à Saint-Jean-d'Ardières (Rhône).

Arrêt du 24 février 1947. — Bourgues (Lucien), né le 4 février 1885 à Moscou (Russie), publiciste, ci-devant domicilié 21, rue Casimir-Périer, à Paris.

Arrêt du 24 février 1947. — Jourdan (Michel-Lucien-Georges), né le 14 décembre 1923 à Lyon (2e), publiciste, ci-devant domicilié 7, chemin de Boutery, à Caluire.

Arrêt du 24 février 1948. — Chaumet (André), né le 28 juillet 1914, à Paris (1er), publiciste, ci-devant domicilié 15, rue Lardy, à Vichy.

Arrêt du 24 février 1948. — Guillot, alias Jean Drault, publiciste, sans domicile connu.

Arrêt du 24 mars 1947. — Laurent (Albert-René), né le 22 septembre 1920 à Caen (Calvados), transporteur, ci-devant domicilié 109, rue de Gerland.

Arrêt du 21 avril 1947, Cesbron (Maurice-Aimé-Auguste), né le 10 décembre 1921 à Lyon (2e), publiciste ci-devant domicilié, 26, rue du Plat, à Lyon (journal *L'Union française*).

Arrêt du 21 avril 1947. — Denat (Raymond-Louis), né le 6 avril 1916, à Genève (Suisse), professeur et interprète, ci-devant domicilié à Bordeaux. Institut allemand.

Pour extraits certifiés conformes délivrés en exécution de l'article 19 de la loi du 21 mars 1947.

Par arrêt en date du 22 mars 1945, de la chambre civique de la cour de justice de l'Eure, la nommée Boitte (Raymonde-Emilie-Alphonsine), femme Georges, trente-sept ans, née à Colombes (Seine) le 6 novembre 1901, fille d'Edmond-Alphonse et de Lemesle (Louise-Amélie), commerçante, domiciliée à Vernon (Eure), rue d'Albufera, 83, a été condamnée à la confiscation totale de ses biens, réduite par décret du 14 février 1949 à la somme de trente mille francs, sauf application des articles 37, 38 et 39 du code pénal.

Par arrêt en date du 26 juin 1945 de la cour de justice de l'Eure, les nommés Vanoverschelde (Gaston-Irénée), né le 7 juillet 1907 à Menin (Belgique), trente-sept ans, cultivateur à Balines, et Brunel (Adrienne), femme Vanoverschelde, cultivatrice, demeurant avec son époux à Balines (Eure), née à Saint-Jean-Capelle (Belgique) le 10 janvier 1906, ont été condamnés à la confiscation totale de leurs biens présents et à venir, meubles, immeu-

biens, divis et indivis, de quelque nature qu'ils soient, sauf application des articles 37, 38 et 39 du code pénal.

Par arrêt en date du 17 août 1945 de la cour de justice de l'Eure, le nommé Vandenbroucke (Omer-Gérard-Cornélis), né à Bixschote (Belgique) le 30 octobre 1903, fils d'Alphonse et de Samyn (Félicie), agriculteur, domicilié à Orvaux, a été condamné à la confiscation totale de ses biens présents et à venir, meubles, immeubles, divis ou indivis, de quelque nature qu'ils soient, sauf application des articles 37, 38 et 39 du code pénal.

Par arrêt en date du 4 septembre 1945, la chambre civique de la cour de justice de l'Eure, le nommé Maine (Vital), âgé de quarante-quatre ans, né à Cherancé (arrondissement de Mamers) le 20 octobre 1900, fils de Georges et de Hervé (Augustine), cultivateur, domicilié à Saint-Denis-d'Augerau, a été condamné à la confiscation totale de ses biens, sauf application des articles 37, 38 et 39 du code pénal.

Par arrêt en date du 22 février 1945 de la chambre civique de la cour de justice de l'Eure, les nommés Brun (Etienne-Henri-André), trente-cinq ans, né le 30 juin 1909 à Saint-André-de-l'Eure, fils de Charles-Valentin et de Oudaille (Ermance), et Thierry (Louise-France-Marthe), femme Brun, née à Rouen (Seine-Inférieure) le 13 mai 1916, fille d'Emile-Henri et de Grenier (Marguerite-Alice), restaurateurs, domiciliés à Saint-André-de-l'Eure, ont été condamnés à la confiscation totale de leurs biens, réduite de moitié par décret du 9 mai 1946, sauf application des articles 37, 38 et 39 du code pénal.

Par arrêt en date du 30 août 1945 de la chambre civique de la cour de justice de l'Eure, les nommés Moulin (Lucien), quarante-cinq ans, né le 22 février 1900 à Boisney (Eure), fils de Jules et de Lecœur (Palmyre), et Loquet (Marie-Thérèse), femme Moulin, quarante-cinq ans, née à Boisney (arrondissement de Bernay (Eure) le 1er février 1900, fille de Léon et de Granche (Albertine), cultivateurs, domiciliés à Boisney (Eure), ont été condamnés à la confiscation du tiers de leurs biens, réduite, en ce qui concerne Moulin (Lucien), à la somme de cinquante mille francs par décret du 11 février 1949, sauf application des articles 37, 38 et 39 du code pénal.

Par arrêt en date du 23 août 1945 de la chambre civique de la cour de justice de l'Eure, le nommé Glorieux (Constant-Arthur-Léon), âgé de trente-sept ans, né à Roubaix (Nord) le 24 octobre 1907, fils de Désiré-Jean-Baptiste et de Laermans (Marie-Sophie), chauffeur, domicilié à Saint-Marcel, a été condamné à la confiscation totale de ses biens, réduite, par décret du 6 novembre 1946, à la somme de vingt mille francs, sauf application des articles 37, 38 et 39 du code pénal.

Par arrêts de la cour de justice de Lyon rendus par contumace aux dates ci-après, par application de l'ordonnance du 28 novembre 1944 relative à la répression des faits de collaboration et des articles 37, 38 et 39 du code pénal, la confiscation totale des biens présents et à venir, au profit de la nation, a été prononcée contre les individus ci-après nommés, précédemment domiciliés aux lieux indiqués, mais se trouvant, au moment des poursuites, en fuite, sans domicile ni résidence connus:

Arrêt du 14 mars 1946. — Tisseyre (Alain-Albert-Gustave), né le 10 mars 1923 à Bordeaux (Gironde), sans profession, ci-devant domicilié 10, rue Rabelais, à Lyon. Confiscation de cinq cent mille francs.

Arrêt du 14 mars 1946. — Boudet (Alfred-Denis-Elie), né le 20 février 1915, à Gigean, arrondissement de Montpellier (Hérault), ex-commissaire de police, ci-devant domicilié à Oyonnax (Ain). Confiscation de cinq cent mille francs.

Arrêt du 14 mars 1946. — Murat (Léon-Antoine), né à Saint-Etienne le 16 juillet 1917, agent sanitaire, ci-devant domicilié à Saint-Genest-Lerpt (Loire), rue Gambetta, et à Saint-Etienne, 15, rue Jules-Ledin. Confiscation de cinq cent mille francs.

Pour extraits certifiés conformes délivrés en exécution de l'article 19 de la loi du 21 mars 1947.

Par arrêts de la cour de justice de Lyon rendus aux dates ci-après, les condamnations suivantes ont été prononcées avec confiscation des biens au profit de la nation:

Arrêt du 5 octobre 1949. — Rohmer (Robert-Pierre), né le 8 avril 1907 à Duisbourg (Allemagne), ex-propriétaire de la Taverne alsacienne, 21, rue Pierre-Baratin, à Villeurbanne, et ex-entrepreneur de transports, 3, rue Charles-Robin, à Villeurbanne, deux ans de prison, soixante mille francs d'amende, dégradation nationale et confiscation totale de ses biens présents et à venir, pour activité antinationale.

Arrêt du 6 octobre 1949. — Gadoux (Georgette-Eugénie), née le 22 janvier 1920 à Saint-Chef (Isère), secrétaire-interprète à Saint-Chef, peine de mort, avec dégradation nationale et confiscation totale de ses biens présents et à venir pour trahison.

Arrêt du 7 octobre 1949. — Roger (Charles-Edmond-Marcellin), né le 25 décembre 1921 à Colombes (Seine), étudiant, demeurant à Paris, 1, rue Turin, dix ans de travaux forcés, avec dégradation nationale et confiscation totale de ses biens présents et à venir, pour entreprise de démoralisation de l'armée et des populations, port d'armes contre la France et activité antinationale.

Arrêt du 11 octobre 1949. — Reynaud (Jean-Jules-Pierre), né le 14 octobre 1911 à Viviers (Ardèche), hôtelier au Teil (Ardèche), peine de mort, avec dégradation nationale et confiscation totale de ses biens présents et à venir, pour trahison.

Arrêt du 13 octobre 1949. — Corbin (André), dit Mario, né le 30 septembre 1925 à Danestal (Calvados), comptable ayant demeuré à Dijon, 24, rue Gambetta, et à Paris, travaux forcés à perpétuité avec dégradation nationale et confiscation totale de ses biens présents et à venir, pour trahison.

Arrêt du 15 octobre 1949 — Mohamed Hadi ben Moktar ben Ali Kourda, né le 20 décembre 1917 à Tunis, étudiant, 10, rue de la Noria, à Tunis, travaux forcés à perpétuité et confiscation totale de ses biens présents et à venir, pour espionnage.

Pour extraits certifiés conformes délivrés en exécution de l'article 19 de la loi du 21 mars 1947.

AVIS DIVERS

Société alsacienne de Constructions mécaniques

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 600.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: MULHOUSE (HAUT-RHIN)
Registre du commerce: Mulhouse, n° 511 B.

Convocation.

MM. les actionnaires de la Société alsacienne de constructions mécaniques sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire, qui sera tenue le jeudi 10 novembre 1949, à onze heures, dans la salle des conférences de la société Alsthom, 38, avenue Kléber, Paris (8e), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1° Augmentation du capital de 600 à 750 millions par incorporation de réserves au moyen de l'élévation du nominal des actions de 1.000 à 1.250 F. Modification corrélative à l'article 6 des statuts;

2° Autorisation à donner au conseil de porter éventuellement, en une ou plusieurs fois, le capital social de 750 à 1.500 millions de francs, tant par voie de souscription en numéraire ou d'apport que par incorporation de réserves et distribution d'actions gratuites;

3° Autorisations et pouvoirs à donner au conseil d'administration de procéder, le cas échéant, sur ses seules délibérations, au regroupement des actions en titres d'un nominal égal ou supérieur au minimum prévu par la législation en vigueur. Modifications consécutives des statuts sous condition suspensive de l'ouverture de l'opération de regroupement décidée par le conseil d'administration en vertu desdits pouvoirs et autorisations.

Pour assister ou se faire représenter à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur, dont le dépôt à la C. C. D. V. T est obligatoire, devront faire notifier l'immobilisation de leurs titres pour le 4 novembre 1949 au plus tard, soit à notre société, à Mulhouse, Belfort, Grafenstaden et Paris, soit à l'une des banques désignées ci-après:

Banque nationale pour le commerce et l'industrie;
Banque de Paris et des Pays-Bas;
Banque de l'Union parisienne;
Comptoir national d'escompte de Paris;
Crédit commercial de France;
Crédit industriel d'Alsace et de Lorraine;
Crédit lyonnais;
MM. Mallet frères et Ce;
Société générale alsacienne de banque;
Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France;
Société nancéienne de crédit industriel et de dépôts,

et dans toutes les succursales et agences de ces établissements qui leur procureront des formules de pouvoir.

Des cartes d'admission seront délivrées aux actionnaires qui en feront la demande.

Le conseil d'administration.

Demandes d'envoi en possession de successions

Etude de Me Marius Vialle, avoué à Oran.

Le tribunal civil d'Oran, par jugement en date du 26 juillet 1949 rendu à la requête de M. François Amoros, principal clerc d'avoué, demeurant à Oran, 10, rue Consul-Deval, a donné acte à ce dernier de sa demande d'envoi en possession de la succession de feu Marguerite Opinel, son épouse décédée à Oran le 28 mai 1949, sans laisser aucun héritier connu à un degré successible et avant fait droit sur ladite demande, a prescrit l'exécution des formalités de publication voulues par la loi.

Pour extrait certifié conforme:

Loco Me VIALLE:
Signé: DOUCET.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations: 75 fr. la ligne
(Décret du 16 avril 1948, art. 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

18 août 1949. Déclaration à la préfecture de police. L'Œuvre de la crèche Saint-Philippe modifie la composition de son bureau, de ses statuts et de son titre, qui devient ŒUVRE DE LA FOUPONNIÈRE SAINT-PHILIPPE. Siège social: 11, rue de Monceau, Paris.

25 septembre 1949. Déclaration à la préfecture des Landes. FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE CHEFS DE FAMILLE CATHOLIQUES DES LANDES. But: coordonner et orienter les efforts de toutes les associations des chefs de famille dans l'étude et la défense des droits et intérêts moraux et matériels des familles catholiques. Siège social: 11, avenue du Maréchal-Joffre, à Dax.

27 septembre 1949. Déclaration à la préfecture de la Lozère. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE RIEUTORT-DE-RANDON. But: fonctionnement des écoles libres. Siège social: école libre des garçons, Rieutort-de-Randon.

29 septembre 1949. Déclaration à la préfecture de police. BATIR POUR NOUS LOGER. But: favoriser le logement du personnel cadres de l'industrie chimique. Siège social: 19, boulevard Malesherbes, Paris.

3 octobre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. LES CHASSEURS DU MOULIN-A-VENT. But: défense de la propriété, conservation du gibier et répression du braconnage. Siège social: rue de la Loire, Balbigny.

4 octobre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Châtellerault. L'ESPÉRANCE D'ARCHIGNY. But: enseignement et pratique de la musique. Siège social: salle des fêtes du foyer populaire d'Archigny.

4 octobre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne. CINÉ-CLUB DE MODANE. But: concourir à l'expansion de la culture cinématographique par l'organisation de projections et de conférences. Siège social: avenue du Général-Pellegrin, à Modane.

5 octobre 1949. Déclaration à la préfecture de Nancy. JUDO-CLUB DE NANCY. But: enseignement du judo. Siège social: Magasins Réunis, rue Poirel, à Nancy.

6 octobre 1949. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. GROUPE SPORTIF DE LA CIMENTERIE LAMBERT FRÈRES ET Cie. But: pratique de tous les sports. Siège social: cimenterie Lambert frères et Cie, route de Seine, Cormeilles-en-Parisis

6 octobre 1949. Déclaration à la préfecture de police. L'Amicale des cadres originaires de la caisse interdépartementale des assurances sociales de Seine et Seine-et-Oise change son titre, qui devient AMICALE DES CADRES DE LA CAISSE PRIMAIRE CENTRALE DE SÉCURITÉ SOCIALE DE LA RÉGION PARISIENNE, et transfère son siège social du 23, rue de Bellefond, au 70, rue Rochechouard, à Paris.

6 octobre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Montdidier. SOCIÉTÉ DE CHASSE DU BOIS DE LIANCOURT-FOSSE. But: exercice du droit de chasse sur les bois Guillot et de Liancourt situés sur les territoires de Liancourt-Fosse ainsi que sur tous autres bois dont la société pourrait se rendre locataire ultérieurement. Siège social: mairie de Liancourt-Fosse.

7 octobre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. Société de chasse communale LA PLOUGUERNÉENNE. But: favoriser la protection du gibier et son repeuplement, la répression du braconnage, la destruction des animaux nuisibles. Siège social: au domicile du président, bourg de Plouguerneau.

8 octobre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE, à Montagnac. But: fonctionnement et gérance des écoles libres de Montagnac; instruction et éducation physique et morale de la jeunesse. Siège social: maison des œuvres, avenue Capitaine-Pierre-Azéma, Montagnac.

10 octobre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. FOOTBALL-CLUB DE CHENOVES. But: pratique du football. Siège social: chez M. Collin, la Boutière, à Chenoves.

10 octobre 1949. Déclaration à la préfecture de l'Eure. SPORTS ET LOISIRS DES ÉCOLES PUBLIQUES DE LA VILLE D'EVREUX. But: encourager et coordonner les activités sportives et éducatives des élèves des écoles publiques d'Evreux. Siège social: inspection académique, rue Joséphine, Evreux.

10 octobre 1949. Déclaration à la préfecture de Bar-le-Duc. ASSOCIATION CORRESPONDANTS S. N. C. F. MEUSE. But: maintenir les relations utiles à la profession. Siège social: chez le président, 46, quai Victor-Hugo, à Bar-le-Duc.

10 octobre 1949. Déclaration à la préfecture de l'Orne. AMICALE DES BRETONS DE LA FERTÉ-MACÉ ET DES ENVIRONS. But: resserrer les liens de camaraderie entre ses membres; distraire ses membres et favoriser toutes les œuvres d'entr'aide et d'assistance pour améliorer leur sort et au besoin leur venir en aide. Siège social, chez M. Poigent, 1, rue du Château, à la Ferté-Macé.

10 octobre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Senlis. VERS NOS PETITS. But: resserrer les liens de cordialité entre parents et maîtresses; entretenir l'intérêt des parents et amis de l'école pour toutes les activités scolaires; améliorer les conditions de vie des petits. Siège social: école maternelle Paul-Bert, Pont-Sainte-Maxence.

11 octobre 1949. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. Société d'éducation populaire L'ESPÉRANCE DE SAINT-POMPAIN. But: développer parmi ses membres un plus grand désir de culture; mettre à leur disposition les moyens éducatifs: théâtre, cinéma, conférences, sports divers. Siège social: école de garçons, à Saint-Pompain.

11 octobre 1949. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. CLUB SPORTIF LAMORICIÈRE. But: pratique des sports, principalement le football association. Siège social: 4, rue d'Allonville, à Nantes.

11 octobre 1949. Déclaration à la préfecture de la Creuse. SOCIÉTÉ DE CHASSE DU COMPAS. But: défense des intérêts agricoles et cynégétiques de ses membre en favorisant la protection et le repeuplement du gibier, notamment par la création de réserves, la répression du braconnage, la protection des animaux utiles à l'agriculture, la destruction des animaux nuisibles. Siège social: mairie du Compas.

11 octobre 1949. Déclaration à la préfecture de Lot-et-Garonne. VÉLOCE-CLUB LAYRACAIS. But: pratique du cyclisme. Siège social: café de la Poste, avenue Massenet, Layrac.

12 octobre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. AMICALE DES SUPPORTERS DE LA GARDE DU VOEU. But: apporter à la société sportive son aide financière et morale. Siège social: chez M. Le Gallo, Hennebont.

12 octobre 1949. Déclaration à la préfecture de Marseille. ÉCOLE NORMALE OUVRIÈRE ALPES ET PROVENCE. But: formation des travailleurs sur les problèmes professionnels et syndicaux par l'organisation de cours, conférences, voyages, etc. Siège social: 42, rue Saint-Suffren, à Marseille.

12 octobre 1949. Déclaration à la préfecture de Marseille. FOYER FAMILIAL DE LA ROSIÈRE. But: éducation de la jeunesse. Siège social: 58, avenue de Kalliste, à Marseille.

12 octobre 1949. Déclaration à la préfecture de la Somme. ASSOCIATION DES MAISONS FAMILIALES DE MOLLIENS-VIDAME. But: organisation familiale de l'apprentissage agricole et de l'enseignement ménager rural. Siège social: maison rurale, rue du Camps, à Molliens-Vidame.

13 octobre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. ASSOCIATION DES VIEUX TRAVAILLEURS (section de la Baule-Escoublac). But: soutenir les intérêts matériels et moraux de la vieillesse déshéritée. Siège social: foyer des vieux, 158, avenue de Paris, la Baule-Escoublac.

13 octobre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. LUMINA-SPORTS DE BREST. But: pratique du football et du basket-ball. Siège social: 83, rue Jean-Jaurès, à Brest.

14 octobre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Marmande. ETOILE SPORTIVE LAGUÉPIENNE But: basket-ball. Siège social: café Ramona, Lagruère.

14 octobre 1949. Déclaration à la préfecture de police. VÉLO-SPORT PARISIEN. But: développement du sport cycliste. Siège social: 18, place Jeanne-d'Arc, à Paris.

15 octobre 1949. Déclaration à la préfecture de Toulouse. LES JEUNES DE L'ÉCOLE DES SPORTS, 39, rue d'Alsace, Toulouse, a décidé de transférer son siège social 14, boulevard Pierre-Sémard, Toulouse.

15 octobre 1949. Déclaration à la préfecture de police. CENTRE DE PROPAGANDE MISSIONNAIRE. But: faire connaître les missions catholiques; aider à l'expansion de leurs œuvres. Siège social: 103, rue de Vaugirard, Paris.

17 octobre 1949. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. COMITÉ DE LA FOIRE-EXPOSITION CANTONALE DE VALLET. But: exploitation d'une foire-exposition avec foire aux vins. Siège social: mairie de Vallet.

17 octobre 1949. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. ASSOCIATION DES ŒNOLOGUES DIPLÔMÉS DE L'UNIVERSITÉ DE DIJON. But: association d'études, de perfectionnement et d'entr'aide. Siège social: laboratoire de chimie appliquée, 3, rue Docteur-Maret, à Dijon

17 octobre 1949. Déclaration à la préfecture de police. CLUB DES AMIS DES CHATS. Modifications à la composition du bureau, aux statuts, et transfert du siège social du 16, avenue Wion-Whitcomb, au 31, rue Saint-Didier, Paris.

18 octobre 1949. Déclaration à la préfecture de l'Indre. ASSOCIATION DES CORRESPONDANTS DE CHEMIN DE FER DU DÉPARTEMENT DE L'INDRE. But: créer et maintenir entre les sociétaires, par tels moyens que l'expérience indiquera, toutes les relations pouvant être utiles à l'exercice de la profession de correspondant de chemin de fer dans le département de leur zone d'action et exclusivement dans le cadre de la coordination; poursuivre, avec toutes administrations publiques ou groupements professionnels, sur le plan local, toutes études, démarches, interventions destinées à l'application des dispositions législatives ou réglementaires concernant la coordination des transports, exclusivement sur le territoire du département de l'Indre. Siège social: 1, rue Folle-Comtoise, Châteauroux.

18 octobre 1949. Déclaration à la préfecture du Calvados. L'AUVERGNE AU PAYS NORMAND. But: entretien des liens de sympathie par les originaires du Massif Central. Siège social: bar de Strasbourg, 3, rue de Strasbourg, Caen.

19 octobre 1949. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. ASSSOCIATION DES LOCATAIRES DE LA CITÉ VICTOR-THUILLAT. But: défense des intérêts des locataires. Siège social: chez M. Longequeue, 3, cité Victor-Thuillat, à Limoges.

19 octobre 1949. Déclaration de la préfecture du Gard. CINÉ-CLUB UZÉTIEN. But: culture cinématographique. Siège social: 11, rue Sigalon, à Uzès.

19 octobre 1949. Déclaration à la préfecture d'Angers. AMICALE DES ANCIENS PRISONNIERS DE GUERRE, INTERNÉS, DÉPORTÉS RÉSISTANTS ET POLITIQUES DE LA POLICE DE FRANCE ET D'OUTRE-MER (section locale et autonome d'Angers). But: œuvres sociales. Siège social: 15 *bis*, rue Dupetit-Thouars, Angers.

19 octobre 1949. Déclaration à la préfecture de police. SERVICE SOCIAL DE SAUVEGARDE DE LA JEUNESSE. But: effectuer un travail social de protection de l'enfance, principalement au moyen des enquêtes sociales demandées par les juridictions des mineurs de la Seine. Siège social: palais de justice, Paris

19 octobre 1949. Déclaration à la préfecture de police. COMITÉ DE L'ATLANTIDE DE DEMAIN. But: raffermir et créer au besoin des sentiments d'estime et de confiance réciproques entre les Français et les différentes populations qui peuplent l'Afrique française. Siège social: 150, rue du Théâtre, Paris.

Paris. — Imp des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.